SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DOUGLAS BLACK

Thursday, May 3, 2018
Wednesday, May 9, 2018
Thursday, May 10, 2018

Issue No. 40

First, second and third meetings:

Subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DOUGLAS BLACK

Le jeudi 3 mai 2018
Le mercredi 9 mai 2018
Le jeudi 10 mai 2018

Fascicule nº 40

Première, deuxième et troisième réunions :

Teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54026-54050-54061

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dagenais	(or Martin)
Day	Tannas
* Day	Tkachuk
(or Mercer)	Unger
* Harder, P.C.	Wallin
(or Bellemare)	Wetston
(or Mitchell)	* Woo
Moncion	(or Saint-Germain)
Ringuette	
* Smith	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Moncion replaced the Honourable Senator Marwah (*May 9, 2018*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (*May 3, 2018*).

The Honourable Senator Verner, P.C., replaced the Honourable Senator Wallin (*May 1, 2018*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Frum (*April 27, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Douglas Black

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Dagenais	(ou Martin)
Day	Tannas
* Day	Tkachuk
(ou Mercer)	Unger
* Harder, C.P.	Wallin
(ou Bellemare)	Wetston
(ou Mitchell)	* Woo
Moncion	(ou Saint-Germain)
Ringuette	
* Smith	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Moncion a remplacé l'honorable sénateur Marwah (*le 9 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénatrice Verner, C.P. (*le 3 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 1er mai 2018*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 27 avril 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 24, 2018:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Cools:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, introduced in the House of Commons on March 27, 2018, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-74 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-74 in advance of it coming before the Senate:

   (*a*) the Special Senate Committee on the Arctic: those elements contained in Division 9 of Part 6;

   (*b*) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6;

   (*c*) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 8 of Part 6;

   (*d*) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Divisions 15 and 20 of Part 6;

   (*e*) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Part 4;

   (*f*) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Part 5; and

   (*g*) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Part 5, insofar as that Part relates to farming;

2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 avril 2018 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cools,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 27 mars 2018, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-74 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-74 avant qu'il soit présenté au Sénat :

   a) le Comité sénatorial spécial de l'Arctique : les éléments de la section 9 de la partie 6;

   b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6;

   c) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 8 de la partie 6;

   d) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments des sections 15 et 20 de la partie 6;

   e) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments de la partie 4;

   f) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments de la partie 5;

   g) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la partie 5, dans la mesure où cette partie concerne l'agriculture;

2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 submit their final reports to the Senate no later than May 31, 2018;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-74.

The question being put on the motion, it was adopted.

3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mai 2018;

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-74.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, May 3, 2018
(99)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Day, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin and Wetston (11).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee began its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Canadian Bankers Association:

Angelina Mason, General Counsel and Vice President;

Marina Mandal, Assistant General Counsel.

Canadian Credit Union Association:

Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy;

Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations.

Digital Finance Institute:

Christine Duhaime, Founder and Lawyer, Duhaime Law.

Canadian Association of Mutual Insurance Companies:

Normand Lafrenière, President.

SkyBridge Strategies:

Steve Masnyk, Principal.

The chair made a statement.

Ms. Mason and Ms. Mentzelopoulos each made a statement and, together with Ms. Mandal and Mr. Pigeon, answered questions.

At 11:30 a.m., the committee suspended.

At 11:35 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 3 mai 2018
(99)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Day, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin et Wetston (11).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité entreprend son examen du la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Association des banquiers canadiens :

Angelina Mason, avocate générale et vice-présidente;

Marina Mandal, avocate générale adjointe.

Association canadienne des coopératives financières :

Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier;

Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales.

Digital Finance Institute :

Christine Duhaime, fondatrice et avocate au cabinet Duhaime.

Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles :

Normand Lafrenière, président.

SkyBridge Strategies :

Steve Masnyk, directeur.

Le président fait une déclaration.

Mme Mason et Mme Mentzelopoulos font chacun une déclaration et, avec Mme Mandal et M. Pigeon, répondent aux questions.

À 11 h 30, la séance est suspendue.

À 11 h 35, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Mr. Masnyk and Mr. Lafrenière each made a statement and, together with Ms. Duhaime, answered questions.

At 12:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

MM. Masnyk et Lafrenière font chacun des déclarations et, avec Mme Duhaime, répondent aux questions.

À 12 h 20, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2018
(100)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 3:33 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Moncion, Ringuette, Tannas, Unger, Wallin and Wetston (7).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Bank of Canada:

Toni Gravelle, Managing Director, Financial Markets Department;

Richard Wall, Managing Director, Currency Department;

Nikil Chande, Director, Financial Stability Department.

Canada Deposit Insurance Corporation:

John Rossi, Policy and Research Advisor.

Department of Finance Canada:

Yuki Bourdeau, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch;

Julien Brazeau, Senior Director, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch;

Justin Brown, Director, Financial Stability, Financial Sector Policy Branch;

Manuel Dussault, Senior Director, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch;

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch;

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2018
(100)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 15 h 33, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Moncion, Ringuette, Tannas, Unger, Wallin et Wetston (7).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Banque du Canada :

Toni Gravelle, directeur général, Département des Marchés financiers;

Richard Wall, directeur général, Département de la monnaie;

Nikil Chande, directeur, Département de la Stabilité financière.

Société d'assurance-dépôts du Canada :

John Rossi, conseiller en politiques et recherches.

Ministère des Finances Canada :

Yuki Bourdeau, conseillère principale, Direction de la politique du secteur financier;

Julien Brazeau, directeur principal, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier;

Justin Brown, directeur, Stabilité financière, Direction de la politique du secteur financier;

Manuel Dussault, directeur principal, Politique d'encadrement, Direction de la politique du secteur financier;

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier;

Nick Marion, Director, Reserves Management, Financial Sector Policy Branch;

Eleanor Ryan, Director General, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch;

Saskia Tolsma, Senior Economist, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance;

Jeremy Weil, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch.

The chair made a statement.

Mr. Brown made a statement and, together with Ms. Bourdeau and Mr. Rossi, answered questions.

Mr. Marion and Mr. Gravelle each made a statement and answered questions.

Ms. Lambert and Mr. Wall each made a statement and answered questions.

Mr. Brown made a statement and, together with Mr. Chande, answered questions.

At 4:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 10, 2018
(101)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Moncion, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Wallin and Wetston (9).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Manuel Dussault, Senior Director, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch;

Nick Marion, directeur, Gestion des réserves, Direction de la politique du secteur financier;

Eleanor Ryan, directrice générale, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier;

Saskia Tolsma, économiste principale, Analyse des politiques sectorielles, Développement économique et finances intégrées;

Jeremy Weil, chef principal des projets, Direction de la politique du secteur financier.

Le président fait une déclaration.

M. Brown fait une déclaration et, avec Mme Bourdeau et M. Rossi, répond aux questions.

MM. Marion et Gravelle font chacun une déclaration et répondent aux questions.

Mme Lambert et M. Wall font chacun une déclaration et répondent aux questions.

M. Brown fait une déclaration et, avec M. Chande, répond aux questions.

À 16 h 45, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 10 mai 2018
(101)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Moncion, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Wallin et Wetston (9).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Manuel Dussault, directeur principal, Politique d'encadrement, Direction de la politique du secteur financier;

Julien Brazeau, Senior Director, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch;

Jeremy Weil, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch;

Saskia Tolsma, Senior Economist, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance;

Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division.

Communications Security Establishment:

Scott Jones, Deputy Chief, IT Security.

Public Safety Canada:

Colleen Merchant, Director General, National Cyber Security Directorate.

Shared Services Canada:

Pankaj Sehgal, Assistant Deputy Minister, Cyber and IT Security.

Employment and Social Development Canada:

Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation.

Canada Revenue Agency:

Danielle Héroux, Director, CPP/EI Rulings Division.

The chair made a statement.

Mr. Dussault and Mr. Brazeau made a statement and, together with Ms. Tolsma, answered questions.

Mr. Jones made a statement and answered questions.

Ms. Giordano made a statement and, together with Mr. Countryman, answered questions.

At 12:04 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Julien Brazeau, directeur principal, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier;

Jeremy Weil, chef principal des projets, Direction de la politique du secteur financier;

Saskia Tolsma, économiste principale, Analyse des politiques sectorielles, Développement économique et finances intégrées;

Galen Countryman, directeur général, Division des relations fédérales-provinciales.

Centre de la sécurité des télécommunications :

Scott Jones, chef adjoint, Sécurité des TI.

Sécurité publique Canada :

Colleen Merchant, directrice générale, Direction de la cybersécurité nationale.

Services partagés Canada :

Pankaj Sehgal, sous-ministre adjoint, Cybersécurité et sécurité de la TI.

Emploi et Développement social Canada :

Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC.

Agence du revenu du Canada :

Danielle Héroux, directrice, Divisions des décisions RPC/AE.

Le président fait une déclaration.

MM. Dussault et Brazeau font une déclaration et, avec Mme Tolsma, répondent aux questions.

M. Jones fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Giordano fait une déclaration et, avec M. Countryman, répond aux questions.

À 12 h 4, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 3, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:32 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome colleagues and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web.

My name is Doug Black. I am a senator from Alberta and I chair this committee.

I will ask the other senators around the table to introduce themselves, please, starting with Senator Marwah.

Senator Marwah: Sabi Marwah, Ontario.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais, from Quebec.

[*English*]

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

Senator Day: Joseph Day. I am from the area being flooded right now.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

The Chair: Thank you very much. Of course, we are ably assisted by our clerk and our analysts from the Library of Parliament.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, pour étudier la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, et bienvenue aux collègues et aux membres du grand public qui écoutent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce dans la salle ou sur le Web.

Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je suis président du comité.

Je vais demander aux sénateurs à la table de se présenter, à commencer par le sénateur Marwah.

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

Le sénateur Day : Joseph Day. Je viens de la région qui est inondée en ce moment.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Merci beaucoup. Bien sûr, notre greffière et nos analystes de la Bibliothèque du Parlement nous aident habilement.

Today we begin our subject matter examination of eight divisions of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, otherwise known as the budget implementation act.

Honourable senators will know our committee must report our findings to the Senate by no later than May 31, 2018.

As senators also know, unfortunately, because of the untimely passing of our colleague, we elected to cancel the meeting last evening, so the clerk, of course, is in the process of rescheduling those witnesses.

Today we will focus on Division 16 of Part 6, which amends certain acts governing federal financial institutions and related acts.

I am pleased to welcome, in the first portion of our meeting, from the Canadian Bankers Association, Angelina Mason, General Counsel and Vice President and Marina Mandal, Assistant General Counsel. From the Canadian Credit Union Association, Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy and Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations.

Thank you for being with us today. If you would begin with opening remarks and then senators will have questions. Please proceed.

Angelina Mason, General Counsel and Vice President, Canadian Bankers Association: I would like to thank the committee for inviting us here today to discuss Part 6 of Bill C-74. The CBA always welcomes the opportunity to share our perspectives on new legislation before Parliament.

The CBA is the voice of more than 60 domestic and foreign banks that help drive Canada's economic growth and prosperity. The CBA advocates for public policies that contribute to a sound and thriving banking system to ensure Canadians can succeed in their financial goals.

This morning we focus the majority of our comments on Part 6, Division 16, which contains amendments to the Bank Act. Given the dynamic nature of today's financial services market, updates to the legislative framework are critical to ensure responsiveness to the evolving needs and expectations of consumers. The amendments in Part 6, Division 16 are a result of the consultation process which the government undertook as part of the regular review of the federal financial sector framework.

Aujourd'hui, nous entamons l'examen de la teneur des huit sections de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, qu'on appelle aussi la Loi d'exécution du budget.

Les honorables sénateurs ne sont pas sans savoir que notre comité doit faire rapport de ses conclusions au Sénat au plus tard le 31 mai 2018.

Comme les sénateurs le savent malheureusement aussi, en raison du décès prématuré de notre collègue, nous avons décidé d'annuler la réunion d'hier soir, de sorte que la greffière est bien sûr en train de convoquer à nouveau ces témoins.

Nous allons aujourd'hui nous concentrer sur la section 16 de la partie 6, qui modifie certaines lois régissant les institutions financières fédérales et les lois connexes.

Pour la première partie de notre réunion, je suis heureux d'accueillir les représentantes de l'Association des banquiers canadiens : Angelina Mason, avocate générale et vice-présidente, et Marina Mandal, avocate générale adjointe. Nous recevons également les représentants de l'Association canadienne des coopératives financières : Marc-André Pigeon, vice-président adjoint de la Politique du secteur financier, et Athana Mentzelopoulos, vice-présidente des Relations gouvernementales.

Merci d'être avec nous aujourd'hui. Vous pouvez commencer par vos remarques liminaires, après quoi les sénateurs auront des questions. Allez-y, s'il vous plaît.

Angelina Mason, avocate générale et vice-présidente, Association des banquiers canadiens : Je tiens à remercier le comité de son invitation pour discuter de la partie 6 du projet de loi C-74. Comme toujours, l'Association des banquiers canadiens, ou ABC, est heureuse de communiquer son point de vue sur toute nouvelle législation soumise au Parlement.

L'ABC est la voix de plus de 60 banques canadiennes et étrangères qui contribuent à l'essor et à la prospérité économique du pays. L'association préconise l'adoption de politiques publiques favorisant le maintien d'un système bancaire solide et dynamique, capable d'aider les Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers.

Ce matin, nos commentaires visent principalement la section 16 de la partie 6 du projet de loi, qui traite des modifications à la Loi sur les banques. Le caractère évolutif du marché actuel des services financiers exige des mises à jour au cadre législatif afin que ce dernier demeure adapté aux attentes et aux besoins changeants des consommateurs. Les changements à la section 16 de la partie 6 résultent du processus de consultation entrepris par le gouvernement dans son examen périodique du cadre fédéral régissant les services financiers.

I will also discuss towards the end of my remarks Part 6, Division 12, which takes steps to consolidate cybersecurity activities across the federal government under the Communications Security Establishment.

Vers la fin de mon allocution, j'aborderai également la section 12 de la partie 6, où sont décrites les mesures envisagées afin de regrouper, au sein du Centre de la sécurité des télécommunications, toutes les activités en matière de cybersécurité du gouvernement fédéral.

Over the last several years, consumer demand has produced a dramatic shift in the financial services landscape. Today consumers expect safe and convenient access to banking services 24 hours a day, in real time, from anywhere in the world. In response, banks in Canada continue to innovate and develop new technologies to provide better products and services to their customers.

Au cours des récentes années, les demandes des consommateurs ont produit un grand changement dans le paysage des services financiers. Maintenant, les consommateurs s'attendent à un accès sécuritaire et pratique aux services financiers, en temps réel, n'importe quand et de n'importe où dans le monde. Afin d'offrir à leurs clients de meilleurs produits et services, les banques au Canada continuent donc d'innover et de mettre au point de nouvelles technologies.

The Internet brought online banking into homes and offices and mobile is now eclipsing that technology. Everyone with a smartphone has a bank in their pocket. Banks have mobile apps which are constantly updated with new features. A thumb scan can now verify your identity, an e-transfer is a quick and simple way to send money to a friend and a cheque can be deposited by snapping a photo. Over a few short years, the number of Canadians using mobile banking has grown dramatically, with 44 per cent of Canadians using it in 2016, up from 5 per cent in 2010. In fact, more than two thirds, 68 per cent of Canadians, now do most of their banking digitally using online and mobile banking.

Grâce à Internet, les services bancaires sont devenus accessibles en ligne, à partir de la maison ou du bureau. Aujourd'hui, les appareils mobiles prennent le dessus. Toute personne munie d'un téléphone intelligent se déplace avec une banque entre les mains. Et chaque banque a son application mobile qu'elle met à jour systématiquement avec de nouvelles caractéristiques. Il est maintenant possible de confirmer son identité par simple balayage de son empreinte digitale, d'envoyer de l'argent à un ami par transfert de fonds électroniques et de déposer un chèque en en prenant une photo. Dans l'intervalle de quelques années, le nombre de Canadiens qui ont recours aux services bancaires mobiles a augmenté considérablement, passant de 5 p. 100 en 2010 à 44 p. 100 en 2016. En fait, de nos jours, plus des deux tiers, ou 68 p. 100 des Canadiens effectuent la plupart de leurs opérations bancaires sur une plateforme numérique, en utilisant soit les services bancaires en ligne, soit les services bancaires mobiles.

Clearly Canadians are embracing technology in banking and we believe the legislative framework that supports financial services must be modernized to reflect this reality.

Il est clair que les Canadiens ont adopté la technologie pour leurs activités bancaires. Nous sommes d'avis que le cadre législatif entourant les services financiers doit être modernisé afin de refléter cette réalité.

Banks are strong proponents of an open, competitive and innovative financial services sector. There is already an impressive number of fintech startups in Canada that have brought expanded competition and customer choice in areas such as payments, investments and budgeting.

Les banques sont en faveur d'un secteur des services financiers qui soit ouvert, concurrentiel et novateur. Un nombre impressionnant de nouvelles entreprises de technologie financière ont déjà augmenté la concurrence et le choix dont bénéficient les clients dans les domaines des paiements, des placements et de l'établissement de budget.

Currently there are barriers in the Bank Act that restrict certain types of relationships among banks and fintech companies. These include lengthy regulatory approval processes and restrictions on the type of investments that banks can make in fintech.

Actuellement, des entraves contenues dans la Loi sur les banques empêchent certains types de relations entre les banques et les entreprises de technologie financière. Parmi ces entraves, notons le long processus d'approbation réglementaire et les restrictions imposées sur les types d'investissements que les banques peuvent avoir dans les entreprises de technologie financière.

For example, if a fintech has a small line of business in something other than financial services — say a food delivery service — bank investment is restricted because that company offers a non-banking service.

Par exemple, l'investissement des banques dans une entreprise de technologie financière qui possède une petite gamme de produits dans un domaine autre que les services

financiers — comme un service de livraison de nourriture — sera limité, car cette entreprise offre un service non bancaire.

In terms of the regulatory approval process, it can take months; an eternity for fintechs. This can deny fintechs access to the brands, customer reach and partnerships banks can offer. It can also push innovative Canadian fintechs to other countries.

Aussi, le processus d'approbation réglementaire peut prendre des mois, soit une éternité dans le monde de la technologie financière. Cette contrainte peut priver ces entreprises de la reconnaissance de marque, de la large base de clients et du partenariat que les banques sont capables de leur offrir. Pire encore, elle pourra pousser des entreprises de technologie financière canadiennes et novatrices vers d'autres pays.

Many of these current barriers to collaboration between banks and fintechs were imposed at a time when fintechs were not even conceived of and when technology was not as fundamental to banking products and services as it is today. These barriers are outdated in a world where technology is integral to financial services and they inhibit innovation.

Un grand nombre des mesures qui font obstacle actuellement à la collaboration entre banques et entreprises de technologie financière ont été adoptées à un temps où la notion de ces entreprises n'existait même pas et où la technologie n'était pas aussi essentielle aux produits et aux services bancaires qu'elle ne l'est de nos jours. En plus de freiner l'innovation, ces obstacles n'ont pas leur raison d'être dans un monde où la technologie fait partie intégrante des services financiers.

If passed, Bill C-74 will ease many of these existing barriers in the Bank Act and will allow for greater collaboration between banks and fintech companies.

S'il est adopté, le projet de loi C-74 effacera de nombreux obstacles contenus dans la Loi sur les banques et permettra une plus grande collaboration entre les banques et les entreprises de technologie financière.

In addition, the Bank Act framework needs greater clarity regarding the nature of fintech activities in which banks may engage in-house. Even more fundamental is the need to update references to the types of relevant technologies in the Bank Act, such as sites, platforms and portals since the current language in the statute is quite outdated.

En outre, il faudra clarifier, dans la Loi sur les banques, la nature des activités de technologie financière que les banques peuvent entreprendre à l'interne. Plus essentiel encore serait le besoin de mettre à jour dans la Loi sur les banques les références aux types de technologies pertinentes — telles que « sites », « plateformes » et « portails » — vu que le langage contenu dans cette loi est assez obsolète.

Canadian consumers will benefit by having new channels of distribution as well as new applications, products and services. fintechs will have access to banks for capital, funding, distribution and advisory needs.

Les consommateurs canadiens profiteront de nouveaux canaux de distribution, ainsi que de nouveaux produits, services et applications. Les entreprises de technologie financière auront accès aux capitaux, au financement, aux points de distribution et aux conseils offerts par les banques.

These provisions will also bring Canada more in line with other jurisdictions around the world actively encouraging growth in their fintech sector.

Par ailleurs, ces dispositions rendront le Canada plus en phase avec d'autres pays qui encouragent activement la croissance de leur secteur de technologie financière.

I will move to cybersecurity now. The CBA has long advocated a collaborative approach between different levels of government across critical pillars of infrastructure. When we appeared before the committee on the topic of cybersecurity in October 2017, we argued the cybersecurity framework would benefit from having one lead agency to deal with cyber threats. In Budget 2018, the government announced the creation of the new Canadian Centre for Cybersecurity and the National Cybercrime Coordination Unit. Changes proposed in Bill C-74 will help consolidate cybersecurity expertise across the federal government under one central agency. As leaders in digital security, banks are eager to share their expertise and to participate in this new hub.

Je vais maintenant aborder la cybersécurité. Depuis fort longtemps, l'ABC prône une démarche concertée entre les différents paliers de gouvernement et à travers les piliers des infrastructures essentielles. Lorsque nous avons comparu devant le comité en octobre 2017 au sujet de la cybersécurité, nous avons soutenu que le cadre de la cybersécurité serait plus efficace si un seul organisme fédéral assumait la responsabilité des cybermenaces. Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé la création du Centre national sur la cybersécurité et de l'Unité nationale de coordination de la lutte contre la cybercriminalité. Les changements proposés dans le projet de loi C-74 contribueront à regrouper sous un même toit l'expertise en matière de cybersécurité du gouvernement fédéral. En tant que chefs de file de la sécurité numérique, les banques sont

impatientes de partager leur expertise et de participer à cette nouvelle plate-forme.

In conclusion, the proposed amendments in Division 16 will encourage greater collaboration between fintechs and banks. If passed, Bill C-74 will foster innovation and financial services, promote competition and ensure consumers have access to better products and services.

En conclusion, les modifications proposées à la section 16 favoriseront une plus grande collaboration entre les entreprises de technologie financière et les banques. S'il est adopté, le projet de loi C-74 encouragera l'innovation dans les services financiers, favorisera la concurrence et veillera à ce que les consommateurs aient accès à de meilleurs produits et services.

With respect to Division 12, we support the consolidation of cybersecurity activities across the federal government under the Communications Security Establishment. Cybersecurity is a top priority for the Canadian banking industry and these changes will help improve Canada's resiliency against cyber threats.

En ce qui a trait à la section 12, nous appuyons le regroupement de toutes les activités de cybersécurité du gouvernement fédéral au sein du Centre de la sécurité des télécommunications. La cybersécurité est en tête des priorités du secteur bancaire canadien : ces modifications contribueront à augmenter la résilience du Canada aux menaces cybernétiques.

We look forward to your questions.

Nous serons heureuses de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Mason.

Le président : Merci beaucoup, maître Mason.

Ms. Mentzelopoulos, please proceed.

Madame Mentzelopoulos, vous pouvez y aller.

Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations, Canadian Credit Union Association: Mr. Chair and committee members, thank you for the invitation to speak with you today. The Canadian Credit Union Association represents almost 260 on credit unions and caisse populaire outside of Quebec. Our members are full service cooperative financial institutions serving over 5.6 million Canadians.

Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales, Association canadienne des coopératives financières : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, merci de nous avoir invités à vous parler aujourd'hui. L'Association canadienne des coopératives financières représente près de 260 coopératives de crédit et caisses populaires à l'extérieur du Québec. Nos membres sont des institutions financières coopératives qui offrent des services complets à plus de 5,6 millions de Canadiens.

Credit unions contribute $6.5 billion to the country's GDP and we help create over 58,000 direct and indirect jobs. Credit unions are the only brick and mortar financial institutions in over 369 mostly rural communities across Canada. We provide an important alternative to the big banks for Canadians from coast to coast, but it can be difficult for us to compete fairly in a marketplace dominated by large banks which enjoy a competitive advantage due to their size. Among other things, this enables them to adapt more easily to compliance obligations.

Les coopératives de crédit apportent 6,5 milliards de dollars au PIB du pays, et nous contribuons à créer plus de 58 000 emplois directs et indirects. Les coopératives de crédit sont les seules institutions financières traditionnelles dans plus de 369 collectivités essentiellement rurales du Canada. Nous offrons aux Canadiens d'un océan à l'autre une importante solution de rechange aux grandes banques, mais il peut être difficile pour nous de soutenir la concurrence dans un marché dominé par de grandes banques, qui jouissent d'un avantage concurrentiel en raison de leur taille. Cela leur permet notamment de se conformer plus facilement aux obligations.

Our members were pleased with the commitment in Budget 2018 that changes would be made to allow credit unions and other entities to use generic banking terms, subject to disclosure. We owe a lot of thanks to many members around this committee for that change. The commitment is now reflected in the amendment to the Bank Act in Bill C-74.

Nos membres étaient satisfaits de l'engagement pris dans le budget de 2018, selon lequel des changements seraient apportés pour permettre aux coopératives de crédit et à d'autres entités d'employer des termes bancaires génériques, sous réserve de communication. Nous devons remercier chaudement plusieurs membres de votre comité pour ce changement. Cet engagement se retrouve maintenant dans la modification à la Loi sur les banques proposée dans le projet de loi C-74.

This change would allow our members to continue to speak to Canadians about the services they offer in language that Canadians understand. We are grateful to the Minister of

Ce changement permettra à nos membres de continuer à expliquer aux Canadiens les services qu'ils offrent dans des termes qu'ils comprennent. Nous sommes reconnaissants à

Finance, members of the all-party credit union caucus and this committee for helping to ensure credit unions can continue to use these terms.

l'égard du ministre des Finances, des membres du caucus multipartite sur les coopératives de crédit et de votre comité pour avoir aidé les coopératives de crédit à continuer d'utiliser ces termes.

The credit union system acknowledges that federal policymakers appear to have concerns with consumer awareness of the regulatory structures surrounding financial institutions, particularly due to the emergence and growth of unregulated financial institutions and the fintech sector in Canada. These concerns are at the root of the phrase "subject to disclosure" reflected in the budget documents. It is a phrase that means federal policymakers are looking for standardized practices about what information is shared with members and potential members about who regulates credit unions and provides deposit insurance.

Le système des coopératives de crédit reconnaît que les décideurs fédéraux semblent inquiets de la sensibilisation des consommateurs aux structures réglementaires entourant les institutions financières, en raison, surtout, de l'émergence et de la croissance d'institutions financières non réglementées et du secteur de la technologie financière au pays. Ces préoccupations sont à l'origine de l'expression « sous réserve d'exigences liées à leur communication » qui figure dans les documents budgétaires. Cette expression signifie que les décideurs fédéraux recherchent des pratiques normalisées à propos de l'information qui est partagée avec les membres et les membres potentiels quant à l'entité qui réglemente les coopératives de crédit et offre une assurance-dépôts.

Credit unions and caisse populaire are regulated, deposit-taking financial institutions with over 100 years of history as the only domestic competitors to the banks. Our members remain concerned about the impact of extensive regulation on their ability to compete, especially when such regulation does not contribute to the safety and soundness of the financial sector.

Les coopératives de crédit et les caisses populaires sont des institutions financières de dépôt réglementées qui sont les seules concurrentes des banques à l'échelle nationale depuis plus d'un siècle. Nos membres demeurent préoccupés des répercussions d'une réglementation poussée sur leur capacité à soutenir la concurrence, en particulier lorsqu'une telle réglementation ne contribue pas à la sécurité et à la solidité du secteur financier.

Provincial credit unions are incorporated, regulated and insured. Regulatory authorities at the provincial level set prudential standards and conduct reviews appropriate to cooperatively owned, deposit-taking institutions. Institutions with little exposure to international or foreign exchange markets.

Les coopératives de crédit provinciales sont constituées, réglementées et assurées. Les autorités réglementaires provinciales établissent des normes prudentielles et réalisent des examens qui conviennent aux institutions de dépôt à structure coopérative. Ce sont des institutions peu exposées aux marchés des changes internationaux ou étrangers.

Through good times and bad, credit unions out perform other institutions in making high quality loans. In fact, credit union losses have averaged less than half a per cent of total loans over the last two decades compared to over double that for our competitors, admittedly in both cases very low. For this we credit the knowledge of local credit unions about those who whom they lend.

Bon an mal an, les coopératives de crédit sont plus performantes que d'autres institutions en matière de prêts de haute qualité. En fait, les pertes subies par les coopératives de crédit ont représenté en moyenne moins de 0,5 p. 100 du total des prêts au cours des 20 dernières années, alors que c'est plus du double pour nos concurrents. J'admets que le taux est très faible dans les deux cas. Nous attribuons cette réussite au fait que les coopératives de crédit locales connaissent ceux à qui elles prêtent.

Provincial deposit insurance provides credit union members with protections equal to or greater than those available to bank depositors. In addition, credit unions take extra steps to ensure every dollar is protected. About 8 to 10 per cent of deposits are held by credit union centrals and for extra security many credit unions also hold lines of credit with other financial institutions.

L'assurance-dépôts provinciale offre aux membres des coopératives de crédit des protections équivalentes ou supérieures à celles qui sont offertes aux déposants bancaires. De plus, les coopératives de crédit prennent des mesures supplémentaires pour s'assurer que chaque dollar est protégé. Environ 8 à 10 p. 100 des dépôts sont détenus par les centrales de coopératives de crédit et, pour plus de sécurité, de nombreuses coopératives de crédit ont également des marges de crédit auprès d'autres institutions financières.

I share this information because we believe at the root of the desire for disclosure is likely a continuing misunderstanding amongst policymakers about provincial regulatory structures.

Je vous donne cette information parce que nous croyons que le désir de communication est probablement attribuable à une incompréhension qui subsiste parmi les décideurs à propos des

Provincial regulation is equally effective as the regulation of federal financial institutions.

structures de réglementation provinciales. La réglementation provinciale est tout aussi efficace que la réglementation des institutions financières fédérales.

The credit union system is committed to providing leadership in the area of consumer protection and to ensuring we continue to provide outstanding service. The system puts the interest of its members first and foremost and does so without the government requirement.

Le système des caisses de crédit est déterminé à prendre les rênes de la protection des consommateurs et à veiller à ce que nous continuions de fournir un service exceptionnel. Il met à l'avant-plan l'intérêt de ses membres, sans que le gouvernement ne l'exige.

To this end, we are developing a national market code that will support and help to advance best practices we have learned from providing award-winning customer service. Our voluntary market code will ensure Canadians understand the credit union difference and are reassured about our commitment to transparency, integrity and outstanding customer service.

C'est pourquoi nous développons un code de marché national qui préconisera les pratiques exemplaires que nous avons apprises grâce à la prestation d'un service à la clientèle primé, et qui contribuera à leur promotion. Notre code de marché volontaire aidera les Canadiens à comprendre ce qui différencie les coopératives de crédit et les rassurera sur notre engagement à faire preuve de transparence, d'intégrité et à offrir un service à la clientèle exceptionnel.

Among its many benefits, a voluntary code is the most effective way to ensure consumers understand the regulatory and deposit insurance framework of their credit union. In other words, we aim to meet the disclosure requirements through a voluntary code. The code can complement or expand traditional regulatory regimes while stimulating public participation in the development, implement and modernization of standards. It can also help ensure smaller credit unions, who do not have the scale to handle expansive new compliance obligations, can remain competitive.

Parmi les nombreux avantages d'un code volontaire, notons que c'est le moyen le plus efficace de s'assurer que les consommateurs comprennent le cadre de réglementation et d'assurance-dépôts de leur coopérative de crédit. En d'autres termes, nous tentons de satisfaire aux exigences de communication au moyen d'un code volontaire. Le code peut compléter ou élargir la portée des régimes réglementaires traditionnels tout en incitant la population à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la modernisation des normes. Il peut aussi aider les petites coopératives de crédit à demeurer compétitives, même si elles n'ont pas la taille nécessaire pour se conformer à de nouvelles obligations d'envergure.

In closing, I would like to underline I am here representing support from credit unions from coast to coast who are asking for flexible use of generic banking terminology and for a reasonable approach to disclosure requirements. Thank you.

Pour terminer, je tiens à souligner que je vous présente aujourd'hui l'appui des coopératives de crédit d'un océan à l'autre, qui demandent une utilisation souple de la terminologie bancaire générique et une approche raisonnable des exigences de communication. Je vous remercie.

The Chair: Thank you very much. Unless there are any other presentations, we will move to questions.

Le président : Merci beaucoup. À moins qu'il y ait d'autres exposés, nous allons passer aux questions.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your presentations. I will address my questions to Ms. Mason. They will deal mostly with security and protecting the security of your customers with the addition of the fintechs.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous remercie de vos exposés. Mes questions s'adressent à Me Mason. Elles portent principalement sur la sécurité et la protection de la sécurité de vos clients, compte tenu de l'arrivée de la technologie financière.

How are you going to protect customer information? Are you giving that information to the fintechs? Now you are introducing a third party. I am a bit worried about cybersecurity. I know we have a lot in here, a cybersecurity establishment that was said to have begun in the last budget. I don't think it is up and running. How on earth can you manage to protect and ensure customer and information security?

Comment allez-vous protéger les renseignements sur le client? Donnez-vous cette information aux entreprises de technologie financière? Vous introduisez maintenant une tierce partie. Je m'inquiète un peu de la cybersécurité. Je sais qu'il y a beaucoup de choses ici; il est question d'un établissement de cybersécurité qui aurait vu le jour dans le dernier budget. Je ne pense toutefois pas qu'il soit opérationnel. Comment diable pouvez-vous protéger les clients et veiller à la sécurité de l'information?

Ms. Mason: There are a number of ways we could collaborate with fintechs. One of them is in a networking arrangement where we refer our customers to fintechs. We would not directly provide the customer information; the customer would engage with the fintech directly. We enter into those types of relationships and do significant due diligence to ensure any parties we are referring our customers to have appropriate security standards.

In cases where we are collaborating with fintechs directly on a particular product and service, we are right at the table and ensuring appropriate security measures are in place. At all times customer security is a top priority for banks and we ensure any engagements with fintechs also take that very seriously.

Senator Stewart Olsen: In working with fintechs, banks are going to be picking and choosing to which fintech they will give customer information. I am quite nervous about this whole scenario. I wonder if you could you reassure me a bit?

Ms. Mason: Sorry. The banks aren't giving customer information to fintechs.

Senator Stewart Olsen: If you are referring customers, though.

Ms. Mason: If a customer is working directly with a fintech, that fintech would be expected to have the highest forms of security.

Senator Stewart Olsen: If I go back to your answer to my first question, you mentioned about referring bank clients to fintechs. Are you picking and choosing? I don't understand.

Ms. Mason: Sorry, yes. As I said, there are various ways we could engage with a fintech collaboratively. One would be a referral type of arrangement. When you say "pick and choose," we would look at relationships we felt were worthy of pursuing. When we do choose, we make sure we have done appropriate due diligence. There are a number of fintechs out there we could partner with.

What is most important is we want our customers to be secure. We want to protect our reputation.

If we are engaging in a relationship of that nature, we are making that choice with all of that in mind.

Mme Mason : Il y a plusieurs façons de collaborer avec les entreprises de technologie financière. Il pourrait notamment y avoir une entente de réseautage consistant à renvoyer nos clients à ces entreprises. Nous ne fournirions pas directement les renseignements sur le client; celui-ci échangerait plutôt directement avec les entreprises de technologie financière. Nous établissons des relations semblables et faisons preuve d'une diligence raisonnable importante pour garantir que les parties auxquelles nous renvoyons nos clients respectent des normes de sécurité convenables.

Dans les cas où nous collaborons directement avec des entreprises de technologie financière sur un produit et un service donné, nous sommes présents pour veiller à ce que des mesures de sécurité adéquates soient en place. La sécurité des clients demeure en tout temps une priorité absolue des banques, et nous veillons à ce que ce soit pris très au sérieux dans nos consultations auprès d'entreprises de technologie financière.

La sénatrice Stewart Olsen : Lorsqu'elles travailleront avec des entreprises de technologie financière, les banques choisiront celles auxquelles elles donneront des informations sur le client. Tout ce scénario me rend assez nerveuse. Pourriez-vous me rassurer un peu?

Mme Mason : Pardon. Les banques ne donnent pas les renseignements sur le client aux entreprises de technologie financière.

La sénatrice Stewart Olsen : Sauf si vous leur renvoyez des clients.

Mme Mason : Si un client travaille directement avec une entreprise de technologie financière, on s'attend à ce que celle-ci respecte des normes supérieures en matière de sécurité.

La sénatrice Stewart Olsen : Si je reviens à votre réponse à ma première question, vous avez parlé de renvoyer des clients aux entreprises de technologie financière. Les choisissez-vous? Je ne comprends pas.

Mme Mason : Veuillez m'excuser; la réponse est oui. Comme je l'ai dit, nous pourrions collaborer avec une entreprise de technologie financière de différentes façons, notamment au moyen d'une entente de référence. Lorsque vous dites que nous choisissions, nous envisageons les relations qui méritent selon nous d'être entretenues. Lorsque nous arrêtons notre choix, nous nous assurons d'avoir fait preuve de la diligence requise. Il y a un certain nombre d'entreprises de technologie financière auxquelles nous pourrions nous associer.

Le plus important, c'est que nous souhaitons protéger la sécurité de nos clients. Nous voulons préserver notre réputation.

Si nous nous lançons dans une telle relation, nous faisons ce choix avec tout cela à l'esprit.

Senator Stewart Olsen: I find that worrisome but thank you for your answers.

La sénatrice Stewart Olsen : Je trouve cela préoccupant, mais merci de vos réponses.

Senator Marwah: Again, this is addressed to both of you. I can see you are reasonably happy with the changes imposed in BIA1.I am glad we are modernizing the framework to deal with today's rapidly changing technological world. But there were previous constraints that when a bank made an investment in a fintech, if that fintech in turn made an investment in another company for services provided to a delivery company, that was not permitted. The other constraints were sometimes the banks had to get permission from OSFI or from the Minister of Finance which took months sometimes and in the world of a fintech is a lifetime.

Le sénateur Marwah : Encore une fois, la question s'adresse à vous deux. Je peux voir que vous êtes raisonnablement satisfaites des changements imposés dans la Loi n° 1 d'exécution du budget. Je suis ravi que nous modernisions le cadre afin de composer avec l'évolution rapide de l'univers technologique d'aujourd'hui. Il y avait toutefois déjà des contraintes voulant que lorsqu'une banque investit dans une entreprise de technologie financière, celle-ci ne soit pas autorisée à investir à son tour dans une autre entreprise qui fournit des services à une compagnie de livraison. Il y avait d'autres contraintes : il arrivait que des banques doivent obtenir la permission du Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, ou du ministre des Finances, ce qui prenait parfois des mois, soit une éternité dans le monde de la technologie financière.

Do you have enough flexibility? Do these rules provide you enough flexibility to cope with this new world or are there still restraints that puts you at a disadvantage?

Avez-vous assez de marge de manœuvre? Ces règles vous laissent-elles suffisamment de souplesse pour composer avec ce nouveau monde, ou reste-t-il des contraintes qui vous désavantagent?

Ms. Mason: We are pleased with these changes. They provide the clarity and flexibility we were looking for. They have done it in a measured approach. There are obviously regulations still to come, but we feel this will give us the flexibility we need to provide the products and services and to compete.

Mme Mason : Nous sommes ravies de ces changements. Ils fournissent la clarté et la flexibilité que nous recherchions. Ils ont été proposés avec modération. Il reste évidemment à voir les règlements, mais nous pensons que les changements nous donneront la souplesse dont nous avons besoin pour fournir nos produits et services, ainsi que pour soutenir la concurrence.

We have to continue to watch the space. Things are evolving at a rapid pace, but we are obviously very pleased with this direction.

Nous devons continuer à surveiller le milieu. Les choses évoluent rapidement, mais nous sommes évidemment très satisfaites de cette orientation.

Senator Marwah: Let me ask a question in reverse, then. If you are really happy with it, are there enough adequate constraints on what you can do? Previously there were constraints that you cannot invest heavily in commercial organizations. Are they still there?

Le sénateur Marwah : Permettez-moi de poser la question inverse, dans ce cas. Si vous êtes vraiment satisfaites, y a-t-il suffisamment de contraintes adéquates sur ce que vous pouvez faire? Il y en avait auparavant qui empêchaient d'investir massivement dans les organisations commerciales. Existent-elles toujours?

Ms. Mason: That is why I say finance has taken a thoughtful and measured approach. There are still constraints. When you talk about investing in a fintech that may have a food delivery service, there is still a requirement that a majority must be in financial services.

Mme Mason : C'est pourquoi je dis que le ministère des Finances a adopté une démarche réfléchie et modérée. Il y a encore des contraintes. Lorsqu'il est question d'investir dans une entreprise de technologie financière qui a un service de livraison d'aliments, il faut encore que la majorité des activités soit des services financiers.

Also, if you look at how we are participating in other types of technology, again, it is in support of financial services. We are still doing banking, but we are adapting so we can offer the user experience expected from our consumers. The reality is consumers aren't expecting just to do their banking.

De plus, si vous recherchez un accès à d'autres types de technologie, c'est encore une fois pour soutenir les services financiers. Nous faisons toujours des activités bancaires, mais nous nous adaptons pour offrir l'expérience à laquelle nos clients s'attendent. En réalité, les consommateurs ne s'attendent pas seulement à faire des opérations bancaires.

I will give you an example. You have a wristlet that can pay all your purchases at a hotel, but it may also open the door to your suite or measure how much walking you did on your vacation. It is the ability to do those additional activities and give that experience to our consumers in the context of providing a financial service. At the core, we are still providing a financial service and dealing with fintechs involved in financial services.

Senator Marwah: Payment modernization is also a critical part of this. I am pleased that we are launching a review of the Canadian Payments Act. It helps modernize the payment system to deal with the efficiency, safety and soundness of the system. As part of that modernization there are two plans. One is to modernize the Automated Clearing Settlement System, the ACSS and the SOE system. There is another one for a real-time rail. Are we capable of doing both in the timeframes that we need or should we be attaching priority to one versus the other? What is industry's view?

Marina Mandal, Assistant General Counsel, Canadian Bankers Association: They are happening in parallel. As part of payments modernization, finance has undertaken work for a couple of years on the national retail payments oversight — that is a mouthful. They are happening on parallel tracks within government and within the industry.

I take the point about resources. It does put a strain but the time is now. You need to modernize the legislative framework for banks and federal credit unions and at the same time you can't ignore or defer payment modernization to a future date. I take the point it is difficult but all the players are at the table and I think it has to happen in the next few years.

The Chair: A supplemental, if I may. Ms. Mason, would you have gone further with the changes?

Ms. Mason: There were probably other things we would have asked for, but I am very pleased with what we have before us. I think this is enough to allow us to compete and to do the types of innovation we are looking to do.

Senator Marwah: Do the credit unions have any comments on either of those two in terms of investment? I am sure you are making investments in fintechs to meet the needs of your customers. Were there any constraints you feel you are disadvantaged?

Je vais vous donner un exemple. Un bracelet peut payer tous vos achats dans un hôtel, mais il peut aussi ouvrir la porte de votre chambre ou mesurer la distance que vous avez parcourue à la marche pendant vos vacances. Il faut donc pouvoir offrir ces activités supplémentaires et cette expérience à nos clients dans le contexte de la prestation d'un service financier. À la base, nous fournissons toujours un service financier et traitons avec des entreprises de technologie financière qui évoluent dans les services financiers.

Le sénateur Marwah : La modernisation des paiements est également un élément essentiel de la question. Je suis heureux que nous lancions un examen de la Loi canadienne sur les paiements. Il contribue à moderniser le système de paiement pour s'attaquer à l'efficacité, la sécurité et l'intégrité du système. Il y a deux plans dans le cadre de cette modernisation. Le premier consiste à moderniser le Système automatisé de compensation et de règlement, ou SACR, et l'environnement fonctionnel standard. Un autre plan se rapporte à la capacité en temps réel. Sommes-nous capables de faire les deux dans les délais dont nous avons besoin, ou devons-nous accorder la priorité à l'un par rapport à l'autre? Qu'est-ce que l'industrie en pense?

Marina Mandal, avocate générale adjointe, Association des banquiers canadiens : Les deux plans sont parallèles. Dans le cadre de la modernisation des paiements, le ministère des Finances a entrepris de travailler pendant quelques années à la surveillance des paiements de détail à l'échelle nationale — ce n'est pas peu dire. Ces activités se déroulent parallèlement au sein du gouvernement et de l'industrie.

Pour ce qui est des ressources, il y a beaucoup de pression, mais le moment est venu. Vous devez moderniser le cadre législatif des banques et les coopératives de crédit fédérales et, en même temps, vous ne pouvez pas ignorer ou reporter la modernisation des paiements à une date ultérieure. Je comprends que c'est difficile, mais tous les joueurs sont à la table, et je pense que les choses doivent bouger dans les prochaines années.

Le président : J'aimerais si possible poser une question complémentaire. Maître Mason, seriez-vous allée plus loin avec les changements?

Mme Mason : Nous aurions probablement demandé d'autres choses, mais je suis très satisfaite de ce que nous avons devant nous. Je pense que c'est assez pour soutenir la concurrence et instaurer les innovations qui nous intéressent.

Le sénateur Marwah : Est-ce que les représentants des coopératives de crédit ont des commentaires sur l'un des deux types d'investissement? Je suis certain que vous investissez dans les entreprises de technologie financière pour répondre aux besoins de vos clients. Vous sentez-vous désavantagés en raison de certaines contraintes?

Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy, Canadian Credit Union Association: Like the CBA, we were pleased with the proposed changes, keeping in mind we have only one federal credit union but we have several that are in training and hope to be across the line in due time. In that respect, we are supportive.

Apart from expressing support for the general approach, we have commented to be mindful of the competitive balance implications. We have a market characterized as an oligopoly dominated by five or six large banks. In the back of my mind, there is always a concern about those large banks taking up space in fintech space and taking over whatever is out there.

We have been speaking with the Department of Finance to look for ways of levelling the playing field so that smaller entities, banks and federal credit unions aren't disadvantaged in whatever comes out of this.

Senator Marwah: Do you feel that is being adequately addressed?

Mr. Pigeon: This is framework legislative changes. This is not getting into that level of detail. In the regulations, we could advocate for something in that space.

Ms. Mason: On that point, when you are talking about fintech, you are talking about participating in the space not owning the space. It is about a collaborative approach and who is our competition. It is not simply banks, it is alternative types of companies. What we are talking about is participating in the space and ensuring we are not restricted in a fashion that our customers are having to go somewhere else to get the consumer experience that they are looking for and demanding in today's technology.

Senator Wetston: I would like to continue to pursue this issue to understand what the market structure will look like.

As I understand, you are fairly supportive of what we are seeing in the pre-study of this bill. I think there was an extensive review by finance to get to this point.

How do you see the ongoing development of fintech, which would include AI, machine learning, block chain technology and digital issues within that whole environment? How do you see that evolving when it comes to fairly significant organizations like Apple, Google, Amazon, e-wallets, payments systems and financial services? That is a broad question, but I wouldn't mind your take on how you see that market structure evolving?

Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier, Association canadienne des coopératives financières : À l'instar de l'ABC, nous étions satisfaits des changements proposés, en tenant compte du fait que nous n'avons qu'une coopérative de crédit fédérale, mais que plusieurs sont en formation et seront prêtes en temps voulu, nous l'espérons. En ce sens, nous sommes favorables aux changements.

En plus de manifester notre appui à l'approche générale, nous avons dit tenir compte des répercussions sur l'équilibre de la concurrence. Le marché est un oligopole dominé par cinq ou six grandes banques. Dans mon for intérieur, je crains toujours que ces grandes banques s'approprient l'espace des entreprises de technologie financière et prennent le contrôle de tout ce qui existe.

Nous avons discuté avec le ministère des Finances afin de trouver des moyens d'uniformiser les règles du jeu pour que les petites entités, les banques et les coopératives de crédit fédérales ne soient pas désavantagées par ce qui en découlera.

Le sénateur Marwah : Trouvez-vous que ce sujet est abordé adéquatement?

M. Pigeon : Il s'agit de modifications législatives du cadre. Elles ne sont pas aussi détaillées. Dans la réglementation, nous pourrions préconiser quelque chose à ce chapitre.

Mme Mason : À ce sujet, lorsque vous parlez d'entreprises de technologie financière, vous parlez de vous intégrer au milieu, et non pas de le posséder. Il faut préconiser une approche collaborative et déterminer qui est la compétition. Ce ne sont pas seulement des banques, mais aussi d'autres types d'entreprises. Nous parlons ici de nous intégrer à l'industrie sans être limités de telle sorte que nos clients devraient aller ailleurs pour obtenir l'expérience qu'ils recherchent et exigent avec la technologie d'aujourd'hui.

Le sénateur Wetston : Je voudrais continuer sur cette voie pour comprendre à quoi ressemblera la structure du marché.

Si je comprends bien, vous appuyez relativement ce que nous voyons dans l'étude préalable du projet de loi. Je pense que le ministère des Finances a réalisé un examen approfondi pour en arriver là.

Comment envisagez-vous l'évolution de la technologie financière, qui comprend l'intelligence artificielle, l'apprentissage artificiel, la technologie de la chaîne de blocs et les enjeux numériques dans cet environnement? Comment les choses vont-elles évoluer pour des organisations assez importantes comme Apple, Google, Amazon, les portefeuilles électroniques, les systèmes de paiement et les services financiers? C'est une question générale, mais j'aimerais savoir comment cette structure de marché va évoluer, selon vous.

As Mr. Pigeon as indicated, the notion of the market power of the banks is considerable. I know they are investing directly in fintech and working on a collaborative basis with fintech companies. Can you give me a sense of that?

Ms. Mason: Well it is a multifaceted answer because there is a lot at play and there are different ways we can engage with fintechs. Within that spectrum, things are moving so quickly and evolving that there are a variety of ways we would play in that space.

For example, take digital ID. We see that evolving under a federated model. It will be a collaboration amongst multiple players within the marketplace, a combination of government and various players in the private sector. You have banks being a stakeholder that brings a lot to the table given the efforts we make to identify our customers because of AML and various other customer requirements. We see participating with a collaborative approach in the market.

In other situations where we are dealing with types of collaborations, sometimes through investments; sometimes through joint development.

What we bring to the table in the context of fintechs is brand scale distribution channels and a strong customer base. We also bring regulatory oversight. We operate under a comprehensive regulatory framework. Our consumers trust us. That is what we also bring to the table.

Mr. Pigeon: From our perspective, when we think of the non-banking space, the Googles and the Apples, we always keep in mind are you deposit taking or not? If you are going to get into that business, we want you to be subject to the full suite of regulatory oversight we are currently subject to.

That is one point. There is a concern in the industry. We had colleagues from the European Association of Co-operative Banks speak the other day, and they're preoccupied with Google and Apple potentially being able to use their vast knowledge of my transactions, your emails, and whatever else to get into this space. That is something that does concern us. We need to think hard.

I just want to go back to the comment about the banks and the sector. There are proposed changes around permitted investments here. There are restrictions, currently in sections 477 and 478, that make it more challenging for small entities to do some kinds of investments. We have seen the past trajectory of the trust and insurance businesses being opened up and large

Comme M. Pigeon l'a indiqué, le pouvoir de marché des banques est considérable. Je sais qu'elles investissent directement dans la technologie financière et travaillent en collaboration avec des entreprises de ce milieu. Pouvez-vous m'en donner une idée?

Mme Mason : Eh bien, la réponse comporte de nombreux volets, car il y a beaucoup de choses en jeu et différentes façons d'interagir avec les entreprises de technologie financière. À l'intérieur de ce spectre, les choses bougent et évoluent si rapidement qu'il y a diverses façons d'intervenir.

Prenons l'exemple de l'identification numérique. Cette technologie évolue dans le cadre d'un modèle fédéré. Ce sera le fruit d'une collaboration entre de nombreux intervenants du marché, tant du secteur public que du secteur privé. À ce titre, les banques ont beaucoup à apporter grâce aux efforts qu'elles déploient pour identifier leurs clients en raison du cadre législatif de lutte contre le blanchiment d'argent et de diverses autres exigences. Ainsi, notre participation au marché repose sur une approche concertée.

Dans d'autres situations, nous misons sur divers types de collaboration — parfois au moyen d'investissements et d'autres fois, sous forme de projets communs de développement.

Pour ce qui est de notre contribution dans le contexte des entreprises de technologie financière, nous mettons à profit des réseaux de distribution de marque à grande échelle et une clientèle solide. Nous assurons également la surveillance réglementaire puisque nous menons nos activités dans un cadre réglementaire rigoureux. Nos clients nous font confiance. Voilà un aspect auquel nous contribuons également.

M. Pigeon : De notre point de vue, lorsque nous pensons au secteur non bancaire, c'est-à-dire à des entités comme Google et Apple, nous gardons toujours à l'esprit la question suivante : l'organisme reçoit-il, oui ou non, des dépôts? Si une entité se lance dans ce domaine, nous voulons qu'elle soit assujettie au régime de surveillance réglementaire auquel nous sommes actuellement soumis.

Voilà pour le premier point. Il existe une préoccupation au sein de l'industrie. L'autre jour, nous nous sommes entretenus avec nos collègues de l'European Association of Co-operative Banks, et ils craignent que Google et Apple puissent se servir de leurs vastes connaissances au sujet de mes transactions, de vos courriels, et j'en passe, pour s'immiscer dans ce domaine. C'est quelque chose qui nous préoccupe. Nous devons y réfléchir sérieusement.

Permettez-moi de revenir sur l'observation à propos des banques et du secteur. On propose ici des modifications aux investissements autorisés. Les restrictions actuellement en vigueur aux termes des articles 477 et 478 font en sorte qu'il est plus difficile pour de petites entités d'effectuer certains types d'investissements. Nous avons vu ce qui s'est passé par le passé

banks taking up a big part of that space. Even the mortgage business, when they were excluded, they quickly assumed a dominant position. As we know from the Google and Apple examples, there are tremendous networking effects, it's like a language. When you have a dominant position, it tends to lock in and make it difficult for new players to come in or existing smaller players to compete.

Senator Wetston: Absolutely.

Mr. Pigeon: These are legitimate concerns based on what we know about economic theory and past trajectories. It's something we will continue to discuss.

Senator Wetston: As you know, the three or four entities I mentioned have considerable global market power and they continue to acquire and acquire, and Canadian banks have considerable market power — perhaps you don't agree with that — and they can acquire and acquire as well. You want to ensure you have a market working effectively for small and minimum sized business and consumers. That's just a comment. Here is my question.

I know you probably understand this better than I, but in subdivision B, Part 6, Division 7, dealing with payments — I'm trying to understand this oversight information and how the bill is addressing it. Do you have any comments on how the bill is addressing this information, and how it's being used? If it's too technical I wouldn't be concerned about the response, I'm just trying to understand how they're dealing with it.

Ms. Mandal: Was this the Payments Clearing and Settlement Act changes?

Senator Wetston: It's dealing with oversight information not being used as evidence in civil proceedings, for example. It may be too technical but I couldn't understand why it is that only the Minister of Finance, the Governor of the Bank of Canada, the bank or the Attorney General — subject to regulations, we'll see what's going to happen — can use this information as evidence in any proceedings but no-one else can.

Ms. Mandal: Senator, can we come back to you on that?

lorsque, dans la foulée de l'ouverture du secteur des fiducies et des assurances, les grandes banques se sont mises à occuper une place importante dans cette sphère d'activité. Même dans le secteur des hypothèques, dont les banques étaient jadis exclues, elles ont rapidement assumé une position dominante. Comme nous le savons à partir des exemples de Google et d'Apple, les effets de réseautage sont énormes; c'est comme un langage. Quand vous occupez une position dominante, cela tend à créer des obstacles qui empêchent les nouveaux joueurs d'entrer dans le secteur ou les petites entités existantes de soutenir la concurrence.

Le sénateur Wetston : Absolument.

M. Pigeon : Ce sont des préoccupations légitimes fondées sur ce que nous savons de la théorie économique et des trajectoires antérieures. C'est un sujet dont nous continuerons de discuter.

Le sénateur Wetston : Comme vous le savez, les trois ou quatre entités que j'ai mentionnées exercent un pouvoir considérable sur le marché mondial et elles continuent de faire des acquisitions à n'en plus finir. Les banques canadiennes ont également une grande emprise sur le marché — vous n'êtes peut-être pas d'accord là-dessus —, et elles peuvent faire beaucoup d'acquisitions, elles aussi. Il faut donc s'assurer d'avoir un marché qui fonctionne efficacement pour les petites entreprises et les consommateurs. C'est là une simple observation. J'en viens maintenant à ma question.

Je sais que vous comprenez cela sans doute mieux que moi, mais dans la sous-section B de la section 7 de la partie 6, qui porte sur les paiements... J'essaie de comprendre en quoi consistent les renseignements relatifs à la surveillance et ce que le projet de loi prévoit à cet égard. Pouvez-vous nous dire comment ces renseignements sont visés par le projet de loi et à quoi ils servent? Si la réponse est trop technique, je ne m'en ferais pas outre mesure. J'essaie simplement de comprendre comment les dispositions législatives traitent de cet aspect.

Mme Mandal : Parlez-vous des modifications à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements?

Le sénateur Wetston : Ces dispositions portent sur les renseignements relatifs à la surveillance qui ne peuvent pas servir de preuve dans les procédures civiles, par exemple. C'est peut-être trop technique, mais j'avais du mal à comprendre pourquoi seuls le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada, la banque ou le procureur général peuvent — sous réserve des règlements, nous verrons ce qui arrivera — utiliser ces renseignements comme preuve dans le cadre de procédures, alors que personne d'autre ne le peut.

Mme Mandal : Sénateur, pouvons-nous vous transmettre l'information?

Senator Wetston: Absolutely. It may be more appropriate for officials than yourselves. I was just wondering about that.

Ms. Mandal: We're happy to look at it and come back to you.

The Chair: Come back with a response, yes.

Ms. Mason: Can I chime in on buying up everything? I want to make it clear there are different ways we can collaborate with fintechs. There are fintechs who don't want to be bought, who want to have a place in the space and would rather collaborate with multiple financial institutions. I don't think it's a question of buy them all up. Some will want to be bought, others will want to have their own place in the space and to collaborate. That's why I want to emphasize that the ability to collaborate is also very important.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I'd like to thank all our witnesses for being here today. Ms. Mason, I listened to your presentation and I think you're completely right. Soon, we will no longer have to go to the bank thanks to all of the apps that are available. I use these apps myself, and I find them practical, particularly when one travels a lot.

My question is for all four witnesses. You represent very large associations, namely the Canadian Bankers Association and the Canadian Credit Union Association. When a government plans new measures in its budget that can affect your activities, do they consult you? Do they ask your opinion? This can of course have an impact on your operations.

When you change activities as a result of new measures in the budget, do you know whether this will increase fees for your members or not?

[*English*]

Ms. Mason: I'll start with the consultation process. As mentioned at the start of my introduction, this was part of the federal financial framework review. There were two consultation processes. We made two public responses. What we see in this bill is the response from the government to our request. As I mentioned, it is not exactly what we asked for but it is a balanced approach where the government feels they have oversight as we move into this era of change. There are some regulations also in play that will influence the clarity and the specific powers they have provided us. In that context, yes, we were consulted but

Le sénateur Wetston : Absolument. Les fonctionnaires seraient peut-être mieux placés pour répondre à cette question. Je voulais simplement comprendre ce libellé.

Mme Mandal : Nous serons heureux de l'examiner et de vous revenir là-dessus.

Le président : Oui, faites-nous parvenir la réponse.

Mme Mason : Puis-je ajouter un mot sur l'affirmation selon laquelle les banques sont en train de tout acheter? Je veux que ce soit clair : nous pouvons collaborer avec les entreprises de technologie financière de plusieurs façons. Il y en a certaines qui ne veulent pas être achetées, qui souhaitent plutôt avoir une place dans le secteur et qui préfèrent collaborer avec de multiples institutions financières. Je ne pense pas que l'objectif soit d'acheter toutes ces entreprises. Certaines n'auront pas d'objection à se faire acheter, alors que d'autres voudront avoir leur propre place dans le secteur et miser sur la collaboration. C'est pourquoi je tiens à souligner que la capacité de collaborer est également très importante.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos témoins de leur présence. Madame Mason, j'ai écouté votre présentation et je crois que vous avez entièrement raison. Bientôt, on n'aura plus besoin de se présenter à la banque grâce à toutes les applications disponibles. Je suis moi-même un utilisateur de ces applications, que je trouve pratiques, surtout lorsqu'on voyage beaucoup.

Ma question s'adresse aux quatre témoins. Vous représentez de très grandes associations, l'Association des banquiers canadiens et l'Association canadienne des coopératives financières. Lorsque le gouvernement prévoit de nouvelles mesures dans son budget dont certaines peuvent toucher vos activités, est-ce qu'on vous consulte? Est-ce qu'on vous demande votre opinion? Parce que cela peut influencer vos opérations.

Lorsque vos activités sont modifiées à la suite de nouvelles mesures dans le budget, savez-vous si cela entraînera ou non une augmentation des taux de cotisation pour vos membres?

[*Traduction*]

Mme Mason : Je vais commencer par le processus de consultation. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, cela faisait partie de l'examen du cadre fédéral régissant le secteur financier. Il y a eu deux processus de consultation. Nous avons donné deux réponses publiques. Ce que nous voyons dans le projet de loi, c'est la réponse du gouvernement à notre demande. Comme je l'ai mentionné, ce n'est pas exactement ce que nous avions demandé, mais il s'agit d'une approche équilibrée qui permet au gouvernement d'exercer une surveillance alors que nous entrons dans cette ère de changement. Certains règlements pertinents influeront également sur la clarté et les pouvoirs précis

now as we look through the bill we have commented based on what was put before us.

qui nous ont été confiés. Donc, dans ce contexte, oui, nous avons été consultés, mais maintenant que nous en sommes à l'étude du projet de loi, les observations que nous avons formulées reposent sur ce qui nous avait été présenté.

On fees, often financial technology has a benefit for consumers in reducing fees. As we see with online and mobile banking, it allows consumers to access banking that is less expensive and often results in a reduction of fees. With this technology there is also a greater awareness of clients managing their finances, including knowledge of fees. There are apps to let them know where they are in their banking and how to be more efficient in transferring money. In that way it can be beneficial.

Parlons maintenant des frais. Il arrive souvent que les entreprises de technologie financière permettent de réduire les frais, ce qui est avantageux pour les consommateurs. Comme on peut le voir dans le cas des services bancaires mobiles et en ligne, les consommateurs ont ainsi le moyen d'accéder à des services bancaires qui coûtent moins cher et qui entraînent souvent une réduction des frais. Grâce à ces technologies, les clients sont également plus sensibilisés à la gestion de leurs finances, en plus d'être plus à l'affût des frais. Il existe des applications pour leur donner l'heure juste sur leurs états de compte et pour leur montrer comment transférer plus efficacement leur argent. De ce point de vue-là, ces technologies peuvent s'avérer avantageuses.

[*Translation*]

Senator Dagenais: If I've understood your answer correctly, the more technology evolves, the more costs go down for your clients, right? If this is the case, this is very good news.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Si j'interprète bien votre réponse, plus la technologie progresse, plus les frais baissent pour la clientèle, c'est bien ça? Si c'est le cas, c'est donc une très bonne nouvelle.

[*English*]

Ms. Mason: I'm saying it can be a good news story.

[*Traduction*]

Mme Mason : Ce que je dis, c'est que cela peut être une bonne nouvelle.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you, madam.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, madame.

[*English*]

Senator Ringuette: I have two questions. The first is in regard to the cybersecurity aspect of this bill. I would like to have your perspective in regard to the recent events with Equifax and the data that was supplied by the different financial institutions in Canada. How will this legislation remove that risk from private information transmitted by your organizations?

[*Traduction*]

La sénatrice Ringuette : J'ai deux questions à vous poser. La première concerne le volet cybersécurité aux termes du projet de loi. J'aimerais connaître votre avis sur les récents événements mettant en cause Equifax et les données qui ont été relayées par les diverses institutions financières au Canada. Comment cette mesure législative permettra-t-elle d'éliminer le risque que vos organisations transmettent des renseignements personnels?

Ms. Mason: The point of having a centralized hub for sharing information and best practices on cybersecurity would apply to all important financial sectors. It would include the credit reporting entities. They should also take care in securing their customer information.

Mme Mason : La centralisation de l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires sur la cybersécurité s'appliquerait à tous les secteurs financiers importants, ce qui comprend les entités de vérification de crédit. Ces entités devraient, elles aussi, veiller à la protection des renseignements de leurs clients.

Senator Ringuette: That applies for entities in Canada.

La sénatrice Ringuette : Cela s'applique aux entités au Canada.

Ms. Mason: Yes.

Mme Mason : Oui.

Senator Ringuette: What about the information you supply to entities that are not in Canada?

Ms. Mason: When we're dealing with entities outside of Canada, are you talking about service providers?

Senator Ringuette: I'm talking about an entity such as Equifax.

Ms. Mason: In the case of Equifax, their security standards should be consistent with what they're doing in the Canadian market. Also, in the case of cybersecurity, there are international components. It's not just sharing within Canada but also sharing what's happening in other countries. That's why a centralized hub for sharing and dealing with international players will help increase our awareness and our fight for cybersecurity.

Senator Ringuette: Chair, moving on, because I know other colleagues wish to ask questions.

The Chair: It's a very good question. May I ask a supplemental to yours?

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: Is it your view that the changes provided here will prevent, or help to prevent, a future Equifax breach?

Ms. Mason: First of all, there are robust privacy laws in play here on Equifax and they have to meet those requirements. When you're talking about cybersecurity in the context of sector players, any enhancements to cybersecurity would have the potential to help prevent any sort of cybersecurity attacks.

Senator Ringuette: We still have to acknowledge this is applicable on the Canadian landscape and not elsewhere. We can't apply Canadian laws to a foreign resident entity.

That being said, I want to go to my other line of questioning. I'm looking at clause 312(2.2)(b), which reads that ". . . a company may acquire control of" — and when we're talking about "company," we're talking about a financial entity here — "or acquire or increase a substantial investment in [an entity] under subsection(2.1)."

Now, that brings me to the question, and I hope you will understand. A major financial service entity is not necessarily an entity under the Bank Act of Canada. It could include efinance, payday loans, all kinds of other financial service entities.

La sénatrice Ringuette : Qu'en est-il des renseignements que vous communiquez à des entités qui ne se trouvent pas au Canada?

Mme Mason : Pour ce qui est de nos activités avec des entités à l'étranger, parlez-vous des fournisseurs de services?

La sénatrice Ringuette : Je parle d'une entité comme Equifax.

Mme Mason : Dans le cas d'Equifax, ses normes de sécurité devraient être conformes à celles en vigueur sur le marché canadien. La cybersécurité comporte également une dimension internationale. Il ne s'agit pas seulement d'échanger des renseignements au Canada, mais aussi d'expliquer ce qui se passe dans d'autres pays. Voilà pourquoi un réseau centralisé pour mettre en commun les renseignements et collaborer avec des joueurs internationaux permettra d'accroître notre sensibilisation et de renforcer notre lutte pour la cybersécurité.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, passons à un autre point, parce que je sais que d'autres collègues souhaitent intervenir.

Le président : C'est une très bonne question. Puis-je en poser une qui est complémentaire à la vôtre?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Le président : Êtes-vous d'avis que les modifications prévues empêcheront, ou aideront à empêcher, un futur incident d'atteinte à la sécurité des données chez Equifax?

Mme Mason : Tout d'abord, il existe ici des lois rigoureuses sur la protection de la vie privée qui s'appliquent à Equifax, et celle-ci doit se plier à ces exigences. Lorsqu'on parle de cybersécurité dans le contexte des intervenants du secteur, toute amélioration de la cybersécurité pourrait aider à prévenir n'importe quelle forme de cyberattaque.

La sénatrice Ringuette : Il faut tout de même reconnaître que ces exigences s'appliquent au contexte canadien et nulle part ailleurs. Nous ne pouvons pas appliquer des lois canadiennes à une entité étrangère.

Cela dit, j'aimerais passer maintenant à mon autre question. Je regarde l'alinéa 312(2.2)b), qui se lit comme suit : « [...] la société peut, en vertu du paragraphe (2.1), acquérir le contrôle d'une entité — et par « société », on entend ici une entité financière — « [...] ou acquérir ou augmenter un intérêt de groupe financier dans une telle entité. »

J'en viens donc à ma question, et j'espère que vous la comprendrez. Une grande entité de services financiers n'est pas nécessairement une entité au sens de la Loi sur les banques du Canada. Il pourrait s'agir de services financiers électroniques, de prêts sur salaire et de toutes sortes d'autres services financiers.

You said you wanted to participate in this space of finance, technology, service providers and so forth. How do you define "majority financial services entity" so when I read your presentation — this is principally to Ms. Mason — I have a safe feeling our banking institutions won't be moving into the kind of payday loan, ecommerce, efinancial entities we see in the public space right now?

Vous avez dit que vous vouliez participer à ce secteur des finances, des technologies, des fournisseurs de services, et cetera. Comment définissez-vous une « entité dont la majorité de l'activité commerciale est constituée de services financiers »? Quand je lis votre mémoire — et je m'adresse surtout à Me Mason —, j'ai le sentiment que nos institutions bancaires ne se mettront pas à offrir des prêts sur salaire, des services de commerce électronique, des services financiers électroniques comme ceux offerts par les entités que nous voyons dans l'espace public en ce moment.

Ms. Mason: That is not the intent of this particular investment power. The intent is if a majority of financial services are being conducted, even though they're doing some non-financial services of a nature that we would not be prohibited. To the extent we would be able to invest in a company because they provide financial services, we wouldn't be precluded because a small proportion was not in financial services.

Mme Mason : Ce n'est pas là le but de ce pouvoir d'investissement. Le but est de viser les entités dont la majorité de l'activité est constituée de services financiers, même si elles offrent certains services non financiers d'une nature qui nous serait interdite. Dans la mesure où il nous serait possible d'investir dans une société qui offre des services financiers, rien ne nous empêcherait de le faire si une petite proportion des services ne sont pas d'ordre financier.

Senator Ringuette: Who would establish what is the reasonable financial content of this entity?

La sénatrice Ringuette : Qui établirait en quoi consiste un contenu financier raisonnable pour une telle entité?

Ms. Mason: The government will. The majority will be prescribed by regulation.

Mme Mason : Ce sera le gouvernement. La plupart des services seront prévus par règlement.

Senator Tannas: Thank you for being here. At the risk of being pedantic, let me talk about insurance, for a minute. I know we have insurance folks coming up.

Le sénateur Tannas : Merci d'être des nôtres. Au risque d'être pédant, j'aimerais parler un peu des assurances. Je sais que nous allons entendre tout à l'heure des représentants de ce secteur.

Could you just be clear, is there anything in here that would allow banks to further the sale of insurance through a relationship with a financial intermediary or a fintech company, either through the payment of a referral fee or a reduction in an outsourcing cost?

Pourriez-vous nous indiquer clairement s'il y a quoi que ce soit ici qui permettrait aux banques de promouvoir la vente d'assurances en établissant une relation avec un intermédiaire financier ou une société de technologies financières, grâce au paiement de commissions d'aiguillage ou à la réduction des coûts d'impartition?

Let me give you an example. There's an interesting company I came across that does an enormous amount of mortgage fulfillment on behalf of banks, presumably because the costs are attractive. Lo and behold, they also own a title insurance company, and they sell an awful lot of title insurance. I'm sure they don't pay a commission to the banks. In fact, I'm sure they get paid by the banks for their fulfillment duties. Maybe they don't pay as much as they would if there was no title insurance.

Permettez-moi de vous donner un exemple. J'ai pris connaissance d'une entreprise intéressante qui fait beaucoup de travail dans le domaine de la réalisation d'hypothèques pour le compte des banques, probablement parce les coûts sont attrayants. Cependant, ô surprise, cette entreprise possède également une société d'assurance de titres, et elle vend beaucoup d'assurances de titres. Je suis sûr qu'elle ne paie pas une commission aux banques. En fait, je suis sûr qu'elle est payée par les banques pour son travail de réalisation. Elle ne paie peut-être pas autant qu'elle le ferait s'il n'y avait pas d'assurances de titres.

I'm wondering if this is a potential example of where we go with all of this. If you can give me the assurance that in terms of the pillars we have stuck to, does this provide any opening beyond what I've just described — or maybe including what I have just described — that weakens that?

Je me demande si c'est un exemple potentiel de l'orientation que nous prenons. Si vous pouvez me donner l'assurance relativement à nos piliers, est-ce que cela ouvre la voie à des activités qui vont au-delà de ce que je viens de décrire — ou qui correspondent peut-être à ce que je viens de décrire — et qui affaiblissent le tout?

Ms. Mason: To my knowledge, no. That is not the intent, for sure. If you look at the specific networking provision, it makes it subject to section 416. There should be no legislative reason why that would be possible, and there's no intent, from my understanding, that would be the case.

Senator Unger: Thank you for your presentations. I have a follow-up on changes to the Bank Act. I would like to ask Ms. Mentzelopoulos and Mr. Pigeon. Does the bill capture all of the changes you feel are necessary to the Bank Act? Are there any proposed amendments you don't agree with?

Ms. Mentzelopoulos: In terms of banking terminology, what's laid out in the legislation does capture our desires. The concern is the extent to which a regulatory process contracts that. We will be on alert.

Senator Unger: Going back to cybersecurity, there are a lot of changes being made, and you're addressing those concerns. I'm wondering if some things have the potential to be missed that might allow a breach of sorts. The other is the new Canadian Centre for Cyber Security. Everything will be under one roof, per se. I don't know what that looks like, but if someone really wanted to harm our country, now that everything is under one roof, is it easier to attack?

Ms. Mason: Just to clarify, what's under one roof is the sharing of information to protect us against cybersecurity. The actual data itself still remains within the specific sector participants.

What it's really doing is facilitating a streamlined approach for the sharing of information on potential risks. The CBA has already been involved in efforts across multiple sectors through our own members and committees of sharing information to help reduce cybersecurity risk. What this will do is take it to the national level. By having the government involved at a national level, there will be far more players in a streamlined approach. It will open up the opportunity for international learning and relations.

Senator Unger: That won't allow for the possibility?

Ms. Mason: It reduces the possibility. There's always that risk. Banks are leaders in cybersecurity and have invested significantly in protecting against cybersecurity. It is an ongoing threat, and takes a village. What this is about is getting all the sectors together so we can look out for each other and not have the infiltration of one section impact another.

Mme Mason : À ma connaissance, non. Ce n'est pas le but, à coup sûr. Si vous regardez la disposition sur la prestation de service, elle précise que c'est sous réserve de l'article 416. Il ne devrait y avoir aucune raison législative pour laquelle ce serait possible, et il n'y a aucune intention, à ma connaissance, pour que ce soit le cas.

La sénatrice Unger : Merci de vos exposés. J'ai une question qui fait suite à celle sur les modifications à la Loi sur les banques. Elle s'adresse à Mme Mentzelopoulos et à M. Pigeon. Le projet de loi prévoit-il toutes les modifications que vous jugez nécessaires à la Loi sur les banques? Y a-t-il des propositions de modifications auxquelles vous ne souscrivez pas?

Mme Mentzelopoulos : En ce qui concerne la terminologie bancaire, ce qui est énoncé dans le projet de loi tient compte de nos demandes. Par contre, ce qui nous inquiète, c'est la mesure dans laquelle un processus réglementaire vient restreindre cet aspect. Nous serons donc sur nos gardes.

La sénatrice Unger : Pour en revenir à la cybersécurité, beaucoup de changements sont prévus, et vous avez parlé de ces préoccupations. Je me demande si certaines choses risquent de nous échapper et de causer peut-être une fuite quelconque. Par ailleurs, il y a le nouveau Centre canadien pour la cybersécurité. Tout sera regroupé sous un même toit, pour ainsi dire. Je ne sais pas à quoi cela ressemble, mais si quelqu'un voulait vraiment nuire à notre pays, maintenant que tout est sous un même toit, cela ne facilite-t-il pas les attaques?

Mme Mason : À titre de précision, ce qui se trouve sous un même toit, c'est l'échange de renseignements pour nous protéger contre des cyberattaques. Les données en tant que telles continuent à relever des participants du secteur.

En réalité, le projet de loi permet de faciliter une approche rationalisée pour l'échange de renseignements sur les risques potentiels. L'ABC a déjà participé aux efforts multisectoriels d'échange de renseignements par l'entremise de ses membres et de ses comités pour aider à réduire les risques en matière de cybersécurité. Le projet de loi permettra de déployer des efforts au niveau national. Grâce à l'intervention du gouvernement à l'échelle nationale, il y aura beaucoup plus de joueurs dans le cadre d'une approche rationalisée. Cela ouvrira la porte à l'apprentissage et à l'établissement de relations à l'échelle internationale.

La sénatrice Unger : Cela ne permettra pas une telle éventualité?

Mme Mason : Au contraire, cela en réduit la probabilité. Ce risque est toujours présent. Les banques sont des chefs de file en matière de cybersécurité et elles ont investi des sommes considérables dans la protection contre les cyberattaques. C'est une menace permanente, et il faut tout un village pour y arriver. Il s'agit de rassembler tous les secteurs pour pouvoir nous

entraider et pour éviter que l'infiltration d'une section se répercute sur une autre.

Senator Unger: Thank you.

La sénatrice Unger : Merci.

The Chair: I would like to follow up on that excellent question, if I may. We are currently at this committee studying cybersecurity. I would be very interested in your comments. Do you feel this bill goes far enough to meet the threats we are facing?

Le président : J'aimerais donner suite à cette excellente question, si je peux me le permettre. Notre comité étudie actuellement la cybersécurité. J'aimerais bien connaître votre avis. Estimez-vous que le projet de loi va suffisamment loin pour contrer les menaces auxquelles nous faisons face?

Ms. Mandal: I don't want to say it's early days, because it really isn't early days on cybersecurity. It's been at the forefront for the banks and financial institutions. We see and read the news. It's definitely been at the forefront of our minds. That said, this budget and the budget bill sets up the centre. It's early days in that sense.

Mme Mandal : Je ne veux pas dire que nous n'en sommes qu'au début, parce que la cybersécurité n'en est pas à ses balbutiements. C'est au premier plan des préoccupations des banques et des institutions financières. Nous voyons et lisons les nouvelles. Cet enjeu a certainement été à l'avant-plan de nos pensées. Cela dit, le budget et le projet de loi d'exécution du budget prévoient l'établissement du centre. De ce point de vue-là, nous n'en sommes qu'au début.

Does it go far enough? It's hard to tell. It's something we have been advocating for. We think it's amazing.

Est-ce que cela va suffisamment loin? C'est difficile à dire. C'est une mesure que nous préconisons. Nous trouvons que c'est formidable.

To Angelina's point about streamlining and having an effective process, to have all the necessary regulators, from the Privacy Commissioner to FINTRAC to Finance and Public Safety at the same table and have those representatives able to talk to their international counterparts, we think is a great knowledge and information-sharing hub. Down the line, depending on how we're able to keep the momentum going — and I think we will, because it's one of the top three considerations for any players dealing with sensitive client information — is very good news ahead. We'll see how it plays out.

Pour en revenir à l'argument d'Angelina sur la rationalisation et l'instauration d'un processus efficace, l'idée de réunir autour d'une même table tous les organismes de réglementation nécessaires — du Commissariat à la protection de la vie privée au CANAFE, en passant par les ministères des Finances et de la Sécurité publique — et de permettre à ces représentants de parler à leurs homologues internationaux constitue, à notre avis, un excellent centre d'échange de connaissances et de renseignements. Au bout du compte, selon la façon dont nous serons en mesure de poursuivre sur notre lancée — et je pense que nous y arriverons, parce que c'est l'un des trois facteurs les plus déterminants pour n'importe quel intervenant qui s'occupe de renseignements de nature délicate sur les clients —, voilà qui est de très bon augure. Nous verrons comment les choses évolueront.

The Chair: Had you made any recommendations to government respecting cybersecurity that were not accepted during their consultations?

Le président : Parmi les recommandations que vous avez faites au gouvernement en ce qui a trait à la cybersécurité, y en a-t-il certaines qui n'ont pas été retenues durant les consultations?

Ms. Mandal: We provided remarks to Public Safety Canada on their consultation a while ago, about a couple of years now. Our consultations reflected in the budget bill, it's exactly what we asked for. We asked for that hub.

Mme Mandal : Nous avons fourni des observations à Sécurité publique Canada dans le cadre de sa consultation tenue il y a quelque temps — il y a environ un an. Nos recommandations figurent dans le projet de loi d'exécution du budget; c'est exactement ce que nous avions demandé. Nous avions réclamé la création de ce centre.

The Chair: Thank you very much. Any comments from the credit unions?

Le président : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations de la part des représentants de coopératives de crédit?

Ms. Mentzelopoulos: No, thank you.

Mme Mentzelopoulos : Non, merci.

The Chair: Thank you very much. Let's move to second round, starting with Senator Stewart Olsen, please.

Senator Stewart Olsen: Actually, Mr. Chair, I'm going to let this go for officials. It's more a question for them. Thank you very much.

Senator Wetston: Just a follow-up on innovation. We hear about, and you're familiar with this on the banking side, open banking. A number of countries have established open banking review committees to look at it perhaps more holistically. I don't think we have done that in Canada, have we?

Ms. Mason: It was actually mentioned in the consultation and the government is currently studying it.

Senator Wetston: For the benefit of the committee and perhaps myself, can you describe what that would mean in terms of the existing banking system?

We've talked a lot about fintechs this morning. How do you view open banking and how do you view its legitimacy and potentially its progress?

Ms. Mason: I'll start with what open banking is, which is the movement towards an increased level of competition by granting greater control over data to consumers. It's the ability of a consumer to port their data to another participant in order to have a different consumer experience.

We commented in our submission of basically identifying some markets that had moved there quite quickly because there was a specific need. There was a lack of competition. In Canada we are a highly competitive market. As we look at whether open banking is appropriate for our market, our submission really focused on the key considerations of open banking. Obviously privacy and consumer consent and knowledge in how their data is being used, security of information, that's top of mind.

You have to make sure if this is something to be considered that you have an appropriate framework, but it is early days. We know the government is studying it and we have indicated we are open to participating in those discussions and bringing our breadth of knowledge to the table.

Le président : Merci bien. Passons maintenant à la deuxième série de questions, en commençant par la sénatrice Stewart Olsen.

La sénatrice Stewart Olsen : En fait, monsieur le président, je vais réserver ma question pour les fonctionnaires. Elle s'adresse davantage à eux. Merci beaucoup.

Le sénateur Wetston : Permettez-moi de faire un petit suivi sur l'innovation. Nous entendons parler de ce concept de système bancaire ouvert, concept que vous connaissez assurément puisque vous êtes dans ce milieu. Un certain nombre de pays ont créé des comités pour étudier ce concept de système ouvert dans une perspective, disons, un peu plus holistique. Je ne crois pas que cela s'est fait au Canada, est-ce que je me trompe?

Mme Mason : C'est quelque chose qui a été évoqué lors de la consultation, et le gouvernement est présentement en train d'étudier la question.

Le sénateur Wetston : Pour la gouverne du comité — et probablement pour ma propre gouverne —, pouvez-vous décrire l'incidence que ce type de système pourrait avoir sur le système bancaire actuel?

Ce matin, nous avons beaucoup parlé des technologies financières. Que pensez-vous de ce système bancaire ouvert? Comment en percevez-vous la légitimité et le potentiel de croissance?

Mme Mason : Je vais d'abord décrire en quoi consiste un système bancaire ouvert. Ce type de système rend compte d'une tendance favorable à une concurrence accrue associée au fait de permettre aux clients d'avoir un meilleur contrôle sur les données qui les concernent. C'est la possibilité pour le client de transférer ses données à un autre participant de manière à pouvoir diversifier ses choix.

Dans notre présentation, nous avons mentionné que certains marchés avaient rapidement adopté ces façons de faire parce qu'il y avait un besoin particulier à cet égard, nommément l'absence de concurrence. Il y a beaucoup de compétition dans le marché canadien. Nous nous sommes demandé si un système bancaire ouvert était approprié pour notre marché, et notre mémoire met vraiment l'accent sur les éléments clés de ce type de système. On pense au premier chef à la question de la confidentialité et du consentement client — les clients doivent savoir comment leurs données sont utilisées —, ainsi qu'à la sécurité de l'information.

Cependant, avant d'envisager une telle chose, il faut s'assurer d'avoir un cadre adéquat. Il reste que c'est une question toute neuve. Nous savons que le gouvernement est en train de l'étudier, et nous avons fait savoir que nous sommes disposés à participer à cette discussion et à y apporter nos connaissances.

Senator Wetston: Thank you. Any other comments?

Mr. Pigeon: I think we have engaged in a very similar way, actually, on this issue. I mentioned earlier we had someone from the European Association of Cooperative Banks speaking to us. It was precisely on open banking and their experience. They highlighted some of things our friends at the CBA mentioned, like reviewing the consent terms. For example, if I click okay on cookies, does that mean I'm okay with information sharing?

There's a lot of work that needs to be done, even in Europe where they're moving full steam ahead.

The data issue. How much do the lending institutions, deposit-taking institutions, have responsibility for breaches at the third-party fintech companies leveraging this framework?

I think it's important to understand it's a legislative framework that sets a standard, at least in one conceptualization of open banking, an API standard that banks and credit unions have to provide information in a form designated by that standard. That's the key. There's almost a third language being created that everyone has to communicate in. That's how the data is shared.

Real implications for how the sector evolves — I would love to come and talk to you about it another time. It's a big issue and very interesting as well.

Ms. Mason: Different entities have taken different approaches. Some have gone for a more regulated approach and some more organic, so there's a fair bit of study there as to what's appropriate.

Senator Wetston: It's always good to know we have more work to do.

The Chair: I have one last question. Ms. Mentzelopoulos, I listened carefully to your presentation, but I'm uncertain, at the end of the day, what you want us to take from what you've told us. Are you concerned that you're being overregulated? And/or are you concerned on issues of disclosure, you're being overregulated?

I would like a summary as to what you want us to take away from your excellent presentation.

Ms. Mentzelopoulos: Thank you. Our concern is we will end up with an extremely onerous regulation that has a prescriptive approach in terms of what credit unions are required to do to

Le sénateur Wetston : Merci. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Pigeon : Je crois que nous avons fait une démarche semblable à cet égard. J'ai mentionné tout à l'heure qu'un représentant de l'European Association of Cooperative Banks était venu nous parler. Ses propos portaient précisément là-dessus — le système bancaire ouvert — et sur leur expérience en la matière. Il a repris certaines des choses que nos collègues de l'Association des banquiers canadiens ont mentionnées, comme le besoin de revoir les conditions en matière de consentement. Par exemple, si je clique pour accepter les témoins de connexion — les cookies —, cela signifie-t-il que j'accepte aussi que l'on communique mes renseignements à d'autres?

Il y a beaucoup de travail à faire, et ce, même en Europe, où l'on a décidé d'y aller à fond de train.

La question des données est très importante. Dans quelle mesure les établissements de crédit et les institutions de dépôt sont-ils responsables des fuites d'information qui profitent aux sociétés tierces de technologies financières qui utilisent ce cadre?

Je crois qu'il est important de comprendre qu'il s'agit d'un cadre législatif qui fixe une norme, du moins, dans une des conjugaisons de ce système, une norme API qui établit la forme dans laquelle les banques et les coopératives de crédit sont tenues de fournir l'information. C'est une notion fondamentale. C'est un peu comme s'il y avait une troisième langue que tout le monde devait utiliser pour communiquer. Voilà comment les données sont partagées.

Cela a des conséquences bien réelles sur la façon dont le secteur évolue — j'aimerais revenir vous en parler un de ces jours. C'est un enjeu de taille, et qui ne manque pas d'intérêt.

Mme Mason : Différentes entités ont pris différentes approches. Certaines ont misé sur quelque chose de plus réglementé et d'un peu plus organique, alors il faudra encore beaucoup d'étude avant de trouver la formule qui convient.

Le sénateur Wetston : C'est toujours une bonne nouvelle de savoir qu'il nous reste encore du travail à faire.

Le président : J'ai une dernière question. Madame Mentzelopoulos, j'ai écouté attentivement votre exposé, mais je ne suis pas certain, en fin de compte, de bien comprendre ce que vous voulez que nous retenions de vos propos. Êtes-vous irrités par le fait d'être réglementés à outrance? Est-ce que ce sont plutôt — ou aussi — les questions de divulgation qui vous préoccupent?

J'aimerais que vous nous fassiez le résumé de ce que vous voulez que nous retenions de votre excellent exposé.

Mme Mentzelopoulos : Merci. Nous craignons de nous retrouver avec un règlement extrêmement onéreux et qui sera très prescriptif au sujet de ce que les coopératives de crédit

disclose how they're regulated and who provides deposit insurance.

We already have proactive practices across the sector in terms of communicating with members and potential members. We would like to avoid regulation on disclosure altogether and include it in a voluntary code we're working on.

The Chair: I see. You have expressed this point of view to Finance?

Ms. Mentzelopoulos: Yes.

The Chair: Am I able to ask you what kind of a reaction you get to that point of view?

Ms. Mentzelopoulos: They appeared thoughtful.

The Chair: Thank you very much. That was very helpful for me.

Senator Ringuette: But you're provincially regulated.

Ms. Mentzelopoulos: Yes, we are.

Senator Ringuette: The provinces have deposit insurance schemes of their own. I'm trying to put together what your comments and us dealing with this review of the Bank Act, which is a federal regulation.

Ms. Mentzelopoulos: The Bank Act is a federal statute and it was that statute that had the prohibition on using the terms bank, banker, banking. It's through the federal statute they're now allowing the use of generic banking terms and it's the implementation of the disclosure that we are preoccupied with.

The Chair: The question is: Is that a provincial issue or a federal issue?

Ms. Mentzelopoulos: It's a federal issue as a result of the provision in the Bank Act.

Senator Tannas: So that I'm clear, because remember that we had a hearing or two on credit unions wanting to use the words bank, banking, banker, or whatever. What you got as a compromise, I gather, is yes, you can do that but you must disclose who you really are. Right?

Ms. Mentzelopoulos: Yes.

Senator Tannas: That's it. Thank you.

seront tenues de faire pour divulguer l'information concernant la façon dont elles sont réglementées et la provenance de l'assurance-dépôts.

Le secteur a déjà des pratiques proactives pour communiquer avec les membres et avec des membres potentiels. Nous aimerions éviter toute forme de règle en matière de divulgation et inclure cette notion dans un code à adhésion volontaire, code sur lequel nous sommes en train de travailler.

Le président : Je vois. En avez-vous parlé au ministère des Finances?

Mme Mentzelopoulos : Oui.

Le président : Puis-je vous demander quelle sorte de réaction ce point de vue suscite?

Mme Mentzelopoulos : Ils avaient l'air pensifs.

Le président : Merci beaucoup. Vos réponses m'ont beaucoup aidé.

La sénatrice Ringuette : Sauf que, vous êtes réglementés par les gouvernements provinciaux.

Mme Mentzelopoulos : Oui, nous le sommes.

La sénatrice Ringuette : Les provinces ont leurs propres arrangements en matière d'assurance-dépôts. J'essaie de faire le lien entre ce que vous disiez et le fait que nous examinions la Loi sur les banques, qui est une compétence fédérale.

Mme Mentzelopoulos : La Loi sur les banques est une loi fédérale, et c'est cette loi qui prohibait l'utilisation des termes banque, banquier et opérations bancaires. C'est toujours par l'intermédiaire de cette loi fédérale que l'on permet désormais d'utiliser les termes génériques associés à ce secteur, mais c'est la mise en œuvre de la divulgation qui nous préoccupe.

Le président : La question qu'il faut poser, c'est celle-ci : s'agit-il d'une question provinciale ou fédérale?

Mme Mentzelopoulos : C'est une question fédérale, et ce, à cause des dispositions de la Loi sur les banques.

Le sénateur Tannas : Je veux m'assurer de bien comprendre, car rappelez-vous que nous avons eu une ou deux audiences au sujet des coopératives de crédit qui voulaient utiliser les mots banque, opération bancaire, banquier, et cetera. Si je comprends bien, le compromis qui vous a été offert c'est que, oui, vous pouvez utiliser un certain vocabulaire, mais à condition que vous divulguiez qui vous êtes vraiment. Est-ce exact?

Mme Mentzelopoulos : Oui, c'est exact.

Le sénateur Tannas : C'est tout pour moi. Merci.

Senator Wetston: Thank you for the opportunity, chair, just to put on the record you're all well aware of the fact there are 13 securities regulators in this country also engaged in fintechs, engaged in it to a very extensive level depending on whether or not they're dealing with securities. Some of these fintech companies are in that space, both from the point of view of clearing payment as well as trading in securities using whatever facilities they have.

I realize we're dealing with federal legislation here, but Canada can't forget the fact there's a fragmented regime dealing with financial services in this country. What are you doing about the provincial securities aspect of this?

Ms. Mandal: Great point. I think initiatives by the OSC and AMF have been a role model for us at the federal level to say, wow, the OSC is doing great things, entering into agreements with Australia and countries in Europe. So I take that point 100 per cent.

We have explicitly asked in our submission on the Bank Act review that the federal government, federal Finance primarily, create innovation hubs that will bring different federal policymakers together and then reach out to the provinces and highlight the OSC and AMF and their work, enter into cooperation collaboration protocols to learn from each other and think about things like passporting. If a fintech, under provincial regulation, if there's a way to passport that into the federal system so the bank can engage with that fintech, we're extremely supportive of that. We're watching that. I think we kind of need the first step of the banks being able to get into that space in the first instance.

Senator Wetston: Thank you very much.

Senator Wallin: Just a follow-up to Senator Black and Senator Tannas, as well. Our friends from the credit union, we have gone over this many times. My sense is what we're hearing is you're concerned that the double standard you feel has been in play between banks and credit unions will not only continue but be exacerbated?

Ms. Mentzelopoulos: As a result of regulation, yes. That is our concern.

The Chair: Thank you very much. That was very helpful.

Le sénateur Wetston : Merci de me donner l'occasion, monsieur le président, de préciser pour les besoins du compte rendu que le Canada compte 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières, organismes qui transigent eux aussi à divers degrés avec des entreprises de technologie financière, selon qu'elles touchent, oui ou non, aux valeurs mobilières. Certaines de ces sociétés sont dans cette sphère, qu'il s'agisse d'autoriser un paiement ou de négocier l'échange de valeurs mobilières avec les moyens dont elles disposent.

Je me rends compte que nous avons affaire à une loi fédérale, sauf que nous ne devons pas oublier que le régime canadien de services financiers est un régime fragmenté. Que faites-vous de la dimension provinciale des valeurs mobilières dans ce contexte?

Mme Mandal : Excellente observation. Je crois que les initiatives telles que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario — la CVMO — et l'EMF ont été des modèles pour nous dans un contexte fédéral. Nous avons été épatés de voir les choses formidables que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario réussit, ces accords avec l'Australie et avec certains pays d'Europe. Donc, je comprends très bien ce que vous me dites.

Dans notre mémoire sur l'examen de la Loi sur les banques, nous avons explicitement demandé que le gouvernement fédéral — les finances fédérales, au premier chef — crée des centres d'innovation qui permettront de rassembler divers décideurs du gouvernement, puis de jeter des ponts vers les provinces et de mettre en évidence la CVMO, l'EMF et leur travail. Nous avons recommandé que des protocoles de coopération et de coordination soient mis en place pour nous permettre d'apprendre les uns des autres et d'envisager des choses comme la transposition de règles. Par exemple, nous voyons d'un très bon œil la possibilité de transposer au niveau fédéral les règles provinciales relatives aux entreprises de technologie financière, afin de permettre aux banques de faire affaire avec ces entreprises. Nous sommes à l'affût de cela. Je crois que nous avons besoin de ce premier pas à l'endroit des banques pour nous engager dans cette voie.

Le sénateur Wetston : Merci beaucoup.

La sénatrice Wallin : Ma question va également dans le même sens que celles du sénateur Black et du sénateur Tannas. Nous avons abordé ce sujet à maintes reprises avec nos amis des coopératives de crédit. Si je comprends bien ce que vous nous dites, c'est que vous pensez que le double standard qui, selon vous, s'applique aux banques et aux coopératives de crédit ne va pas seulement continuer à s'appliquer, mais bien prendre de plus en plus de place. C'est bien cela?

Mme Mentzelopoulos : En raison de la réglementation, oui. C'est ce que nous craignons.

Le président : Merci beaucoup. Cela nous a été très utile.

Panelists, thank you very much. As you can see it's always a pleasure to appear before Senate committees. We're glad you're here and you can take the rest of the day off. Thank you very much.

We are continuing our subject-matter study of Bill C-74, the budget implementation act, 2018, No. 1.

I am pleased to welcome the witnesses on the second panel. From the Digital Finance Institute, Christine Duhaime, Founder and Lawyer, Duhaime Law; from the Canadian Association of Mutual Insurance Companies, Normand Lafrenière, President; and, accompanying Mr. Lafrenière, from SkyBridge Strategies, Steve Masnyk, Principal.

Welcome. Thank you very much for being here. I understand that we are going to have an initial presentation from Mr. Lafrenière. Is that correct?

Normand Lafrenière, President, Canadian Association of Mutual Insurance Companies: In fact, it's one that we would like to share.

The Chair: Very well. Please proceed.

Steve Masnyk, Principal, SkyBridge Strategies: Good morning, senators. I will be sharing my time, as Mr. Lafrenière just mentioned, with him, the president of CAMIC.

The Canadian Association of Mutual Insurance Companies represents about 76 mutual insurers across the country, generally insuring people's homes, autos and commercial property.

We are here today to raise some concerns about two sections contained in Bill C-74. These sections will have a dramatic impact on the current regime governing chartered banks in the insurance sphere, as well as on all Canadians who bank with these institutions.

As you well know, successive governments have, for good reason, prohibited banks from dealing in insurance. The reason is a simple one: Consumers are extremely vulnerable at the point where credit is granted. This prohibition also applies to banks sharing, using or referring their customers' banking data for any insurance purposes.

Clauses 316 and 317 of Bill C-74 would allow banks to share, refer, sell or transmit their banking customers information to so-called fintech entities, which you were in conversation about with the panel before us.

Je remercie chaleureusement nos experts. Comme vous pouvez le constater, c'est toujours un plaisir de comparaître devant les comités du Sénat. Nous sommes bien heureux que vous soyez là, et vous pouvez prendre congé pour le reste de la journée. Merci beaucoup.

Nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-74, Loi n^{o} 1 d'exécution du budget de 2018.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux témoins de notre deuxième groupe d'experts. Du Digital Finance Institute, Mme Christine Duhaime, fondatrice et avocate au cabinet Duhaime, et, de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, M. Normand Lafrenière, président. M. Lafrenière est accompagné de Steve Masnyk, qui est directeur de SkyBridge Strategies.

Soyez les bienvenus. Merci beaucoup de vous être déplacés. Je crois que nous allons commencer par un exposé de M. Lafrenière, est-ce exact?

Normand Lafrenière, président, Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles : En fait, nous allons nous séparer l'exposé.

Le président : Très bien. Vous avez la parole.

Steve Masnyk, directeur, SkyBridge Strategies : Mesdames, messieurs, bonjour. Je vais partager ce temps de parole avec le président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, M. Lafrenière.

L'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles représente environ 76 compagnies d'assurance mutuelles canadiennes, des compagnies qui, de façon générale, assurent les résidences, les voitures et les propriétés commerciales des particuliers.

Nous sommes ici aujourd'hui pour faire part des réserves que nous avons à propos de deux articles du projet de loi C-74. Ces articles auront une incidence notable sur le régime qui gouverne actuellement les banques à charte qui évoluent dans le milieu de l'assurance ainsi que sur tous les Canadiens qui font affaire avec ces institutions.

Comme vous le savez, les gouvernements successifs ont interdit aux banques d'intervenir dans le domaine de l'assurance. La raison en est simple : lorsqu'il est question d'obtenir du crédit, les consommateurs sont extrêmement vulnérables. Il est également interdit aux banques de partager, de relayer ou d'utiliser les données bancaires de leurs clients à des fins d'assurance, et ce, de quelque façon que ce soit.

Les articles 316 et 317 du projet de loi C-74 permettraient aux banques de partager, de relayer, de vendre ou de transmettre les renseignements des clients de leurs services bancaires à de soi-disant entités de technologies financières, ces entreprises qui ont

This is a really big step. By banking data, we mean not only name and address of the customer but every transaction that customer has incurred. This includes their chequing accounts, credit cards, debit cards, investment, et cetera. This fintech entity would then be able to use this data to underwrite and tailor products for any purpose, including, in our sector, to underwrite insurance products.

As you all know, unlike banks and insurance companies, fintech entities are unregulated companies. We feel this could have major implications for the insurance sector as this is not only irresponsible, from the insurance sector's perspective, but will have major implications for most other sectors of society.

Our concern is the wealth of banking data banks possess will be used for purposes we cannot predict. We have seen data misuse and abuse recently.

[*Translation*]

Mr. Lafrenière: Just to give you an example, we believe that banks will be able to sell data to financial technology companies, which will allow them to find out what you pay for your insurance policy and whether you represent a good insurance risk. They will be able to make you an offer to compete with your current insurance company.

This bill will allow banks to achieve in two stages what they cannot currently do in one stage.

The clauses of the bill under study, namely clauses 416 and 417, are subject to regulations that have not yet been put into place. We understand this concept very well. However, since this is an exceptional measure, the new clauses and their potential impact should be studied in depth. We feel it would be both premature and insufficient, given the need to protect personal information, to announce a regulatory framework that would make it possible to protect personal information of banking customers and at the same time comply with the two clauses of the bill. We believe it would be wise to remove these two clauses from Bill C-74 and to ask Parliament to conduct an in-depth study on them in the interest of all Canadians. This in-depth study could be done under the open banking approach, already announced by the Department of Finance.

mobilisé une partie de votre conversation avec les experts du groupe précédent.

Il s'agit d'un changement d'une grande portée. Lorsqu'il est question de données bancaires, cela ne se limite pas au nom et à l'adresse du client. Cela renvoie aussi à toutes les opérations bancaires que ce client a pu faire : les comptes de chèques, les cartes de crédit, les cartes de débit, les placements, et cetera. L'entité de technologies financières récipiendaire sera d'ores et déjà en mesure de mettre au point et de financer des produits adaptés à tous les besoins, y compris, dans notre secteur, des produits d'assurance.

Comme vous le savez tous, contrairement aux banques et aux compagnies d'assurances, les entités de technologies financières ne sont pas réglementées. Nous pensons que cette mesure irresponsable risque d'avoir des conséquences majeures pour le secteur de l'assurance, certes, mais aussi pour la plupart des autres secteurs de la société.

Nous craignons que les masses de données bancaires dont disposent les banques soient utilisées à des fins qu'il nous est impossible de prévoir. Nous avons récemment vu à quoi pouvaient ressembler l'utilisation abusive et à mauvais escient des données.

[*Français*]

M. Lafrenière : Pour vous donner un exemple, nous sommes d'avis que les banques seront en mesure de vendre à des entreprises de technologie financière des données qui leur permettront de savoir combien vous payez vos polices d'assurance, de déterminer si vous représentez un bon risque d'assurance grâce à ces données et de vous formuler une offre de concurrence avec votre compagnie d'assurance actuelle.

Ce projet de loi permettrait de réaliser en deux étapes ce qu'une banque ne peut actuellement réaliser en une étape.

Les articles de la loi dont il est question, soit les articles 416 et 417, sont assujettis aux règlements à venir. Nous comprenons très bien ce concept. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle, ces articles de loi et leur impact potentiel devraient faire l'objet d'un examen approfondi. L'annonce d'un régime réglementaire à venir qui permettrait de maintenir la protection des renseignements personnels des clients bancaires tout en atteignant les objectifs énoncés dans ces deux articles du projet de loi est, à notre avis, prématurée et insuffisante à la lumière de la nécessité de protéger les renseignements personnels. Nous croyons qu'il serait prudent de retirer ces deux articles du projet de loi C-74 et de demander au Parlement d'en faire une étude exhaustive dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous proposons qu'une étude approfondie soit effectuée sous la rubrique « système bancaire ouvert », une initiative déjà annoncée par le ministère des Finances.

All parliamentarians and Canadians should have an opportunity to speak on the powers banks have to collect and sell their personal data. Even Facebook believes that legislators should regulate them, so why should we rush to adopt the section of Bill C-74 that would make it possible for banks to share Canadians' banking data? Thank you for your attention.

[*English*]

The Chair: Very interesting.

Ms. Duhaime, have you anything to add to that?

Christine Duhaime, Founder and Lawyer, Duhaime Law, Digital Finance Institute: Yes. With respect to financial technology, there will always be a bit of a nexus between whether we want to support innovation and allow something like open banking and allow more information held in large part by big banks and cooperate with little fintechs or we don't. We at the Digital Finance Institute support the sharing of more information and are more supportive of digital technology to remain competitive.

The Chair: Do you have a presentation as well?

Ms. Duhaime: I do not; no.

The Chair: As Senator Tannas has to leave us earlier today, we will start with him.

Senator Tannas: It is your position that this really does open the door for the use of bank customer data to further the sale of insurance. You are pretty clear on that.

You heard what the Canadian Bankers Association folks said. They said the opposite, that was not the intention. It is sufficiently unclear, I would suggest.

What is it about this wording in particular? Is there an amendment that we need to bring? We will hear from the officials as to whether or not they intended this and if there is a need for clarification in the wording such that if they want an ice cream shop, that's fine. However, if this is all part of a plan to do one way what can't be done another way and receive a benefit, either by virtue of reduced cost in a service or a referral fee, or through the ownership of it, or whatever; if that is truly not the intention, perhaps we need some kind of amendment. What are your thoughts?

Tous les parlementaires et tous les Canadiens devraient pouvoir se prononcer sur les pouvoirs qu'ont les banques de collecter et de vendre les données personnelles des Canadiens. Alors que même Facebook est d'avis que le législateur devrait réglementer son entreprise, pourquoi devrions-nous nous hâter d'adopter la portion du projet de loi C-74 qui permettrait aux banques de partager les données bancaires des Canadiens? Merci de votre attention.

[*Traduction*]

Le président : Voilà qui est très intéressant.

Maître Duhaime, avez-vous quelque chose à ajouter à cela?

Christine Duhaime, fondatrice et avocate au cabinet Duhaime, Digital Finance Institute : Oui. En ce qui concerne les technologies financières, il y aura toujours une sorte de carrefour des intentions : voulons-nous oui ou non soutenir l'innovation et édifier quelque chose comme un système bancaire ouvert en permettant la circulation d'une quantité accrue de renseignements détenus de façon générale par les grandes banques et en coopérant de façon plus soutenue avec les petites entreprises de technologie bancaire? Digital Finance Institute est d'avis que, pour préserver la compétitivité, il y aurait lieu de miser sur un partage accru de l'information et d'appuyer avec plus de conviction le recours aux technologies numériques.

Le président : Avez-vous aussi un exposé à nous faire?

Mme Duhaime : Non, je n'en ai pas.

Le président : Étant donné que le sénateur Tannas doit partir tôt, nous allons commencer par lui.

Le sénateur Tannas : Vous soutenez que ceci ouvre vraiment la porte au risque que les banques se servent des données bancaires de leurs clients pour pousser la vente d'assurance. Vous avez été très clair à cet égard.

Vous avez entendu ce qu'ont dit les gens de l'Association des banquiers canadiens. Ils ont dit le contraire. Ils ont dit que ce n'était pas l'intention. Je suis d'avis que ce n'est pas suffisamment clair.

Qu'est-ce qui cloche avec ce libellé particulier? Y aurait-il lieu d'apporter un amendement? Nous allons avoir l'heure juste de la part des fonctionnaires : est-ce que c'était vraiment leur intention ou non? S'il y a lieu de clarifier le libellé de manière à ce qu'ils aient droit à tout ce qui leur plaît, soit. Cependant, si cela fait partie d'un stratagème pour faire en sorte que l'on puisse faire d'une certaine façon ce que l'on ne peut pas faire d'une autre façon tout en en tirant un avantage — que ce soit par une réduction des coûts d'un service ou des frais de recommandation, ou par l'acquisition de droits de propriété, ou par quoi que ce soit d'autre —, bref, si ce n'est vraiment pas l'intention, il nous faudra peut-être une sorte d'amendement. Qu'en pensez-vous?

Mr. Masnyk: That is a great question, senator. If you read the wording of those proposed sections, 316 and 317, it is such that subject to the current section 416 of the Bank Act, which is the prohibition, the current law, in both legislation and regulation, governs the relationship between the bank and an insurer, two regulated entities. This creates a new avenue between the bank and a fintech. It doesn't change the current law on the books as it is today, which is the wall. That is still on the books. The relationship between a bank and an insurer will be the same and that wall will still be up. However, if you can jump over that wall and jump on top of the fence and deal with that fintech, that fintech, which is more or less unregulated, will be able to use that bank data to underwrite to you, in our case, an insurance product, or any other type of business they are in.

The current wall of the relationship between the bank and the insurer will remain. However, this goes above and beyond the wall. Basically, it does in two steps what is forbidden in one step.

The Chair: What if you were to provide something like a clause for greater certainty, such as, "the insurance industry is exempt from this contemplation." I am not advocating that; I am asking you that.

Mr. Masnyk: That's a tough question because fintechs aren't regulated. You can regulate the bank and how the bank behaves but not the fintech who has sold your banking data. What that fintech does with that data, who knows?

Mr. Lafrenière: That is what was mentioned. Some of those fintechs are provincially incorporated; some are federally incorporated. That makes it more difficult to regulate.

Senator Stewart Olsen: I share your concerns, actually, on this particular clause. You have suggested a good thing, namely, removing the clauses and studying them separately, because there is probably more regulation.

I will go to a question on infrastructure investment by health and life insurers, which is noted in the budget. Division 16, Part 6 amends the Insurance Companies Act, "to permit life and health insurers, including fraternal benefit societies and insurance holding companies, to make long-term investment in infrastructure that generates predictable return subject to," and so on.

M. Masnyk : C'est une excellente question. Le libellé des articles 316 et 317 qui sont proposés est fait de telle façon qu'il assujettit ces derniers à l'article 416 actuel de la Loi sur les banques, où il est question de l'interdiction. Tant sur le plan législatif que réglementaire, la loi actuelle régit la relation qui existe entre la banque et l'assureur, deux entités réglementées. Cependant, ces dispositions créent une nouvelle avenue entre les banques et les entreprises de technologie financière. Cela ne modifie pas la loi actuelle telle qu'on la connaît, cette loi qui est le mur. C'est ce qui continue d'être écrit. La relation entre une banque et un assureur restera inchangée, et ce mur restera debout. Cependant, si vous êtes en mesure de sauter par-dessus ce mur et de grimper au sommet de la clôture pour arriver face à face avec une entreprise de technologie financière, cette société, qui n'est à peu près pas réglementée, sera en mesure d'utiliser ces données bancaires pour vous proposer — comme c'est votre cas — un produit d'assurance, ou tout autre produit conforme à son secteur de prédilection.

Le mur actuel concernant la relation entre la banque et l'assureur continuera d'exister. Toutefois, ce dont il est question va au-delà du mur. En gros, disons que ces dispositions permettent de faire en deux étapes ce qu'il est interdit de faire en une étape.

Le président : Qu'arriverait-il si l'on ajoutait quelque chose comme une condition pour assurer une plus grande certitude, comme « cette disposition ne s'applique pas au secteur de l'assurance » ? Ce n'est pas quelque chose que je défends; je vous demande simplement votre avis.

M. Masnyk : C'est une question difficile, étant donné que les entreprises de technologie financière ne sont pas réglementées. Vous pouvez réglementer la banque et la façon dont la banque se comporte, mais pas l'entreprise de technologie financière qui a vendu vos données bancaires. Qui peut savoir ce que cette entreprise fera avec ces données?

M. Lafrenière : C'est ce qui a été dit. Certaines de ces entreprises de technologie financière sont constituées en vertu d'une loi provinciale; d'autres le sont en vertu d'une loi fédérale, ce qui complique la réglementation.

La sénatrice Stewart Olsen : Je partage vos craintes à l'égard de cet article particulier. Vous avez proposé quelque chose de sage, c'est-à-dire d'extraire ces articles et de les étudier séparément, car il y a probablement lieu de mieux les encadrer par la réglementation.

Je vais vous poser une question concernant les investissements liés à l'infrastructure par les sociétés d'assurances de personnes, investissements dont il est question dans le budget. La section 16 de la partie 6 modifie la Loi sur les sociétés d'assurances afin « de permettre aux sociétés d'assurance vie, sociétés de secours mutuel et sociétés de portefeuille d'assurance d'investir à long terme dans des entités d'infrastructure admissibles pour obtenir un rendement prévisible », et cetera.

Was that something that you asked for, to your knowledge?

Mr. Lafrenière: We are on the property and casualty side of things. These are life insurance companies. I can only suggest that it makes sense for them to be able to make investments that will generate the revenue that will allow them to —

Senator Stewart Olsen: Perhaps the officials can answer but would investment be through the brand new infrastructure bank the government has put together?

Mr. Masnyk: Senator Stewart Olsen, I would suggest you speak with the Canadian Life and Health Insurance Association. CAMIC members don't represent life companies. That would be a matter more directed toward them.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much.

Senator Marwah: To go back to the issue of insurance, the fact is the banks do sell insurance today. They have separate insurance subsidiaries through which they can sell insurance. They are in the insurance business today whether or not we like it. Every one of the banks has a separately regulated insurance subsidiary.

The activity of the banks are always governed by section 416. Even if you go to a fintech, they are still governed by section 416 that prohibits them selling insurance. I don't see why the concern is in studying this for two years. The Bank Act is already two years late; it is seven instead of five years. You're just talking about delaying for the sake of delaying here. Where is the problem?

Mr. Masnyk: Senator Marwah, I have two thoughts for you on your question.

First, there is that wall between the bank and the bank-owned insurer. The bank cannot share any kind of banking data for the insurance company to underwrite you a policy. The insurance company owned by the bank starts from zero. They have no bank data to underwrite an insurance policy. It is as if it doesn't really matter who owns the insurer, there is no data transfer from the bank to their sub. That is point one.

Second, the bank in this case would share all their banking customer data, such as your chequing accounts, or 10,000 points of data, let us assume, to a fintech. There is no wall as there is between the bank and the sub insurance company. That sharing of information happens even though it is currently not allowed

Est-ce que c'est quelque chose que vous avez demandé?

M. Lafrenière : Nous sommes dans l'assurance des biens et l'assurance contre divers risques. Il est ici question de compagnies d'assurance vie. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il est tout à fait logique pour elles de pouvoir faire des investissements qui généreront des revenus et leur permettront de…

La sénatrice Stewart Olsen : Les fonctionnaires pourront peut-être répondre à cela, mais je me demande s'il s'agit d'investissements qui seraient faits par l'intermédiaire de la toute nouvelle banque de l'infrastructure que le gouvernement a mise sur pied.

M. Masnyk : Madame la sénatrice, je vous enjoins de parler à l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes. Notre organisme ne représente pas les compagnies qui sont dans l'assurance vie. C'est à eux qu'il faudrait poser la question.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

Le sénateur Marwah : Pour revenir à la question des assurances, le fait est que les banques vendent de l'assurance aujourd'hui. Elles ont des filiales distinctes par l'entremise desquelles elles peuvent vendre de l'assurance. Que cela nous plaise ou non, elles sont dans le monde de l'assurance aujourd'hui. Toutes les banques ont une filiale d'assurances réglementée séparément.

Les activités des banques sont toujours réglementées par l'article 416. Même si vous allez dans une entreprise de technologie financière, elle est aussi régie par l'article 416 qui lui interdit de vendre de l'assurance. Je ne vois pas pourquoi il faut étudier cela pendant deux ans. La Loi sur les banques est déjà en retard de deux ans; c'est sept ans au lieu de cinq. Vous parlez de retarder cela pour le plaisir de le faire. Où est le problème?

M. Masnyk : Sénateur Marwah, j'ai deux points à faire valoir concernant votre question.

Premièrement, il y a un mur entre la banque et l'assureur qui lui appartient. La banque ne peut fournir aucune donnée bancaire à la compagnie d'assurances pour assurer quelqu'un. La compagnie d'assurances qui appartient à une banque part de zéro. Elle n'a pas de données bancaires pour assurer quelqu'un. Cela n'a donc pas vraiment d'importance à qui appartient la compagnie d'assurances, car il n'y a pas de transfert de données de la banque vers sa filiale. C'est mon premier point.

Deuxièmement, dans ce cas, la banque transférerait toutes les données bancaires d'un client, comme ses comptes chèques, ou 10 000 points de données, disons, à une entreprise de technologie financière. Il n'y a pas de mur comme celui qui existe entre la banque et sa filiale d'assurances. La communication de

between the bank and the insurer. It is a very different scenario because the fintech, acting as an insurance provider, will not have a clean slate to start underwriting you on but 10,000 points of data given to them by the bank.

Senator Marwah: I don't see why that matters. Let's say a bank provides information to a fintech and that fintech starts selling insurance. To me, that is good for customers because you are offering more insurance products. That is good competition. As long as the profits don't go back to the bank, that is good competition. Why would you object to that?

Mr. Masnyk: I don't know if many Canadians would agree for a bank to sell all their banking data to a fintech.

Senator Marwah: That's between the bank and the consumer to decide.

Mr. Masnyk: Well, when you sign those 120-page document agreements at the end, the last page, there is a section on page 75 that —

Senator Marwah: But they are still governed by section 416 which says they can't sell insurance, so they can't sell insurance.

Mr. Masnyk: Section 416 doesn't cover fintechs. It only covers the bank and insurer. Both the insurer and the bank are regulated by 416. If we introduce a new avenue, a fintech, that is not regulated by any law. In fact, this bill would allow that avenue to open up. The prohibition between the bank and the insurer will still be there, but a new avenue opens up.

Mr. Lafrenière: It will allow them to do in two steps what they can't do in one step.

Senator Marwah: They're not getting the profits, so what difference does that make? It's good competition because humans have more choice.

Mr. Masnyk: Would you agree for your bank data to be sold to a fintech and then who knows what they do with it?

Senator Marwah: That's up to me to decide.

The Chair: Ms. Duhaime, do you have a comment on that matter?

Ms. Duhaime: Yes. Thank you for asking.

l'information se produira, même si cela n'est pas autorisé actuellement entre la banque et l'assureur. Le scénario est très différent, parce que l'entreprise de technologie financière, qui agit comme fournisseur d'assurances, ne partira pas de zéro pour vous émettre une assurance, mais aura 10 000 points de données que lui aura fournis la banque.

Le sénateur Marwah : Je ne vois pas en quoi cela est important. Disons qu'une banque fournit de l'information à une entreprise de technologie financière et que cette entreprise de technologie financière commence à vendre de l'assurance. À mon avis, c'est une bonne chose pour le consommateur, car il a alors plus de choix. C'est une saine concurrence. Tant et aussi longtemps que les profits ne retournent pas à la banque, c'est une saine concurrence. Pourquoi êtes-vous contre cela?

M. Masnyk : Je ne sais pas si beaucoup de Canadiens approuveraient l'idée que leur banque vende toutes leurs données bancaires à une entreprise de technologie financière.

Le sénateur Marwah : C'est à la banque et au consommateur d'en décider.

M. Masnyk : Eh bien, lorsque vous signez les ententes de 120 pages, à la fin, il y a une section à la page 75 qui…

Le sénateur Marwah : Mais elles sont toutes régies par l'article 416 qui dit qu'elles ne peuvent pas vendre d'assurances, alors elles ne peuvent pas le faire.

M. Masnyk : L'article 416 ne s'applique pas aux entreprises de technologie financière. Il ne s'applique qu'à la banque et à l'assureur. Tant la banque que l'assureur sont régis par l'article 416. Si on introduit un nouveau joueur, une entreprise de technologie financière, il n'est régi par aucune loi. En fait, le projet de loi ouvre la porte à un nouveau joueur. L'interdiction qui s'applique à la banque et à l'assureur demeure, mais on introduit un nouveau joueur.

M. Lafrenière : On leur permettra de faire en deux étapes ce qu'elles ne peuvent pas faire en une.

Le sénateur Marwah : Elles ne récoltent pas les profits, alors où est le problème? C'est de la saine concurrence parce que les gens ont plus de choix.

M. Masnyk : Seriez-vous d'accord pour qu'une banque vende vos données bancaires à une entreprise de technologie financière sans savoir ce qu'elle en fera?

Le sénateur Marwah : C'est à moi de décider.

Le président : Maître Duhaime, aimeriez-vous dire quelque chose?

Mme Duhaime : Oui. Merci de me l'offrir.

I think what is not being said, which is probably in the minds even of the Canadian Bankers Association, is when you onboard a customer, whether you are a bank, a digital currency exchange or an insurance company, it is very expensive under our AML laws to onboard a customer. You are looking at hundreds of dollars per customer to onboard them, create an account, create that data, protect it and have a privacy policy. That is one of the expensive parts of providing financial services.

With the open banking concept in Europe, one of the big issues when they were deciding it is: We have spent all this money investing and building a bank or a financial services industry, and we have created the data, although, sure, it is owned by the customer in part, but it is also owned by us as a financial institution. Then, if I am a bank, you are turning around and saying, "Please share it freely with a fintech." There is the investment cost you have lost. Now, by legislation you have to share it. For anyone in financial services, that is the competitive issue. You have invested and now are sharing it for free. No one seems to be addressing that issue, which is a big issue in Canada.

On the point of a fintech, it is true that you may be potentially handing it over to a company that is not as regulated as a bank. Not the same people can hold officerships or directorships in a bank, as opposed to a fintech. They don't have the same type of training, maybe not the same education, and you are handing over sensitive customer data. We are saying treat it as you would a bank, but they are not a bank.

I think the regulations will have to say that for the sharing of that type of sensitive Canadian data, because we all take our data seriously, especially in financial services, we will want to make sure that if we are going to hand it off to a fintech, which I think is a great idea to support innovation, there needs to be some guidance for them on how to treat that data and how to protect it for Canadians.

The Chair: That is a very interesting intervention.

Mr. Masnyk: If I can follow up on Ms. Duhaime's comments, we are not against fintechs. In fact, we are for them. What we are against is—and this might come as a shock, or hopefully, not—banks have more data than the Government of Canada on Canadians. Let us think about that for a second. Banks have more data, know more about Canadians than the Government of Canada. It is that data that we are afraid, if it goes into the hands of "unregulated entities," should be checked.

Je pense que ce qu'on ne dit pas, et que tout le monde a à l'esprit, même l'Association des banquiers canadiens, c'est le coût élevé de recruter un nouveau client, que ce soit pour une banque, une bourse de monnaies numériques ou une compagnie d'assurances, en raison des lois contre le blanchiment d'argent. On parle de centaines de dollars par client pour le recruter, lui ouvrir un compte, recueillir ses données, les protéger et avoir une politique sur la confidentialité. C'est un des aspects de la prestation de services financiers qui coûte cher.

Un des enjeux importants en Europe au sujet du concept de système bancaire ouvert a été le suivant : nous avons investi beaucoup d'argent pour bâtir une industrie bancaire ou de services financiers et nous avons créé des données qui, même si elles appartiennent aux consommateurs, sont aussi notre propriété en tant qu'institution financière. Et maintenant, si je suis une banque, on me demande de communiquer gratuitement ces données à une entreprise de technologie financière. Vous venez donc de perdre votre investissement, car on vous oblige maintenant par une loi à communiquer les données. Pour toutes les entreprises de services financiers, c'est là où se situe la question de la concurrence. Vous avez investi et on vous demande maintenant de communiquer l'information gratuitement. Personne ne semble examiner cet enjeu, et c'est un enjeu important au Canada.

Au sujet des entreprises de technologie financière, il est vrai de dire qu'on pourrait remettre l'information à une entreprise qui n'est pas aussi bien réglementée qu'une banque. Dans une banque, contrairement à une entreprise de technologie financière, les postes d'administrateurs ou de dirigeants ne peuvent être occupés par les mêmes personnes. Ils n'ont pas le même type de formation, sans doute pas la même instruction, et on leur transfère des renseignements de nature délicate sur les clients. On leur demande de traiter l'information comme les banques, mais elles n'en sont pas.

Je pense que la réglementation devra préciser que pour la communication de données très sensibles sur les Canadiens — car nous nous préoccupons tous de nos données, en particulier dans les services financiers —, il faudra s'assurer que si on transfère l'information à des entreprises de technologie financière, ce qui est une excellente idée à mon avis pour appuyer l'innovation, elles ont des directives sur la façon de manipuler les données et de les protéger.

Le président : C'est une intervention très intéressante.

M. Masnyk : Si je peux ajouter quelque chose au sujet de ce que vient de dire Me Duhaime, nous ne sommes pas contre les entreprises de technologie financière, au contraire. Ce à quoi nous nous opposons… et il se pourrait que ce soit un choc pour vous, mais j'espère que non, car il faut savoir que les banques détiennent plus de renseignements sur les Canadiens que le gouvernement du Canada. Réfléchissons-y un instant. Les banques détiennent plus de données, en savent plus, sur les

Canadiens que le gouvernement du Canada. Nous disons donc que si ces données se retrouvent entre les mains d' « entités non réglementées », cela devrait être surveillé.

Senator Ringuette: An earlier panellist said: "We want to occupy the competitive space." Those words are very telling with respect to the intent of the law and intent of these financial institutions.

When I look again at subclause 316(5), it relates to financial services and information processing and technology activity, including the circumstances in which banks may collect, manipulate and transmit the information referred to in section 410. Of course, there is the regulation mechanism. But nowhere in there, as a customer of a bank, does it say that my authority to provide my information will be the first necessary step. It's not here in the law. A leap of faith that it will be in regulation? I'm not sure that I am ready and willing to go there. What is your take on this?

Mr. Lafrenière: May I bring your attention to page 2 of the same document, where they say that a bank "will be able to refer any person to any other person."

Senator Ringuette: That is true also. That is in there.

Mr. Lafrenière: It opens the door to sharing information that banks have with fintech companies. We are saying that should be looked at by Parliament — not through regulations, but through the study that is now taking place that is called "open banking." Spend more time taking a look at this and make sure that we are doing it right.

Mr. Masnyk: Basically, what we would suggest is for these two sections to be taken out of Bill C-74 and kicked over to the open banking study, which the department has already begun. We are not opposed to the sections, except it should be looked at thoroughly by Parliament and by the legislator as opposed to regulations in six, nine or 12 months.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I understand Mr. Masnyk's fears concerning the transfer of data between financial institutions. However, people have to be able to shop around for insurance when they have to renew their policies. And this way of doing things would stop them from doing this, because they would receive offers. I don't know anyone who likes to spend a day or two shopping around for insurance.

La sénatrice Ringuette : Un précédent témoin nous a dit qu'ils voulaient occuper l'espace concurrentiel. Ces mots en disent long sur l'intention de la loi et sur l'intention de ces institutions financières.

Quand je regarde le paragraphe 316(5), je constate qu'il porte sur les services financiers, le traitement de l'information et l'activité technologique, y compris les circonstances dans lesquelles les banques peuvent recueillir, manipuler et transmettre l'information dont il est question à l'article 410. Il y a, bien sûr, le mécanisme de réglementation. Toutefois, on ne dit nulle part qu'en tant que cliente d'une banque, la première étape consistera à me demander mon autorisation. Ce n'est pas dans la loi. Peut-on se fier aveuglément que ce sera dans la réglementation? Je ne suis pas certaine d'être prête à aller jusque-là. Qu'en pensez-vous?

M. Lafrenière : J'attire votre attention également à la page 2 du même document, où on dit qu'une banque pourra renvoyer toute personne à une autre personne.

La sénatrice Ringuette : C'est également vrai. C'est ce qu'on dit.

M. Lafrenière : Cela ouvre la porte à la communication de l'information que possèdent les banques aux entreprises de technologie financière. Nous disons que le Parlement devrait se pencher sur la question — et que cela ne devrait pas être laissé à la réglementation, mais faire l'objet de l'étude actuelle sur le « système bancaire ouvert ». Prenez plus de temps pour examiner la question et vous assurer de bien faire les choses.

M. Masnyk : Nous suggérons essentiellement de retirer ces deux sections du projet de loi C-74 et de les intégrer à l'étude sur le système bancaire ouvert, que le ministère a déjà entreprise. Nous ne sommes pas contre ces deux sections, mais nous pensons qu'elles devraient faire l'objet d'un examen approfondi par le Parlement et les législateurs, et non pas être laissées à la réglementation dans 6, 9 ou 12 mois.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je comprends très bien les craintes de M. Masnyk concernant le transfert de données entre institutions financières. Cependant, la population en général doit pouvoir magasiner ses assurances quand vient le temps des renouvellements, et cette façon de faire l'en empêcherait, parce que des offres lui seraient communiquées. Je ne connais personne qui aime prendre une journée ou deux pour magasiner ses assurances.

I understand the downside of data transfer, but there is an upside. People will receive offers and they will still be free to refuse them. Nothing will force them to accept them. On the one hand, this can be worrying, but for the consumer, unless they refuse to adopt this new technology, I understand that we have to amend Bill C-74. I would like to hear what you have to say on the topic. This could be good for consumers, right?

Mr. Lafrenière: As it now stands, there is a separation between insurance companies and banks. Banks are not allowed to direct their clients to an insurance company. A bank which is in negotiations with clients buying a car or who are shopping for a mortgage would clearly like to share their information with an insurance company. But that is prohibited under current rules. It would, however, be possible for this to happen with a financial technology company, which could benefit one company as opposed to other insurance companies. The financial technology company could give a loan to a client and encourage that client to take out an insurance policy. So that creates a link between the two parties which should actually not happen.

Mr. Masnyk: It doesn't just apply to banks, but also to financial technology companies, and at the same time, you can also push clients to purchase insurance.

Senator Dagenais: What you're saying, Mr. Lafrenière, is that if you are a credit union, like the Mouvement Desjardins, which also sells insurance, then you can offer up insurance to your clients, and you already have access to your clients' banking information. Is that right?

Mr. Lafrenière: That's allowed.

Senator Dagenais: It's already being done.

Mr. Lafrenière: Yes. In Quebec, it's allowed between credit unions. The Caisse Desjardins can have an insurance company on site. But that is prohibited in the banking sector at the federal level. There is a wall that separates insurance companies and financial institutions.

Senator Dagenais: What applies at the provincial level could also apply at the federal level. Thank you, Mr. Lafrenière.

[*English*]

Senator Wetston: I certainly understand your position regarding open banking and fintechs, but the fintechs' base is not entirely unregulated. It is regulated to some extent. It will be by provincial securities regulators when fintechs engage in that space. They might engage in other products as well, and they might also become IIROC members, in which there are considerable requirements around privacy and personal information. I realize you're talking about the federal space. You heard from the credit unions the extent of regulation which also affects them.

Je saisis le côté négatif en ce qui a trait au transfert des données, mais le côté positif, c'est que les gens recevront des offres. Ils pourront toujours refuser ces offres. Rien ne les obligera à les accepter. Cela peut être inquiétant d'un côté, mais, pour le consommateur, à moins de ne pas accepter la nouvelle technologie, je comprends qu'il faudrait modifier le projet de loi C-74. J'aimerais vous entendre à ce sujet. Cela ne pourrait-il pas être avantageux pour le consommateur?

M. Lafrenière : Actuellement, un mur sépare les compagnies d'assurances et les banques. Les banques n'ont pas le droit de diriger leurs clients vers une compagnie d'assurances. La banque qui négocie avec des clients qui s'achètent une voiture ou qui magasinent une hypothèque aimerait bien transmettre cette information à la compagnie d'assurances. Selon les règles actuelles, c'est interdit. Cela serait possible avec des entreprises de technologie financière, ce qui avantagerait une compagnie par rapport à d'autres compagnies d'assurances. Elle pourrait offrir un prêt et inciter le client à souscrire à une police d'assurance. Cela lui permettrait de faire un lien entre ces deux éléments lorsqu'il ne devrait pas y en avoir.

M. Masnyk : Cela ne s'applique pas seulement aux banques, mais aussi aux entreprises de technologie financière, et, en même temps, vous poussez de l'assurance.

Le sénateur Dagenais : Ce que vous dites, monsieur Lafrenière, c'est que si vous faites partie d'une coopérative, comme le Mouvement Desjardins, qui vend aussi de l'assurance, cela lui permettrait de proposer de l'assurance à ses clients alors qu'elle a déjà ses données bancaires. Ai-je bien compris?

M. Lafrenière : C'est permis.

Le sénateur Dagenais : Cela se fait déjà.

M. Lafrenière : Oui. Au Québec, c'est permis entre les caisses. La Caisse Desjardins peut avoir une compagnie d'assurances sur place. Cela n'est pas permis dans le domaine bancaire à l'échelle fédérale. Un mur sépare les compagnies d'assurances et les institutions financières.

Le sénateur Dagenais : Ce qui est provincial pourrait devenir fédéral. Je vous remercie, monsieur Lafrenière.

[*Traduction*]

Le sénateur Wetston : Je comprends très bien votre position au sujet du système bancaire ouvert et des entreprises de technologie financière, mais les entreprises de technologie financière ne sont pas totalement non réglementées. Elles le sont dans une certaine mesure. Elles le seront par les organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières lorsqu'elles occuperont cet espace. Elles pourraient aussi s'occuper d'autres produits et elles pourraient devenir membres de l'OCRCVM, au sein duquel les exigences sur la protection des renseignements personnels sont considérables. Je comprends

I think data is top of mind for everyone these days, whether it's privacy issues or whether or not the data can be used for commercial purposes. We all understand that, I am sure.

One of the concerns I have about data and sharing data is not just about privacy. It is important, and I understand your concerns about regulations to come: What will they be and how will they frame the space? I think Ms. Duhaime mentioned that as well.

The issue I would be concerned about is innovation. Because, yes, you are correct; the banks have a significant amount of information in data, obviously, which would be of considerable use to fintechs. We are not going to get the innovation and the opportunity for additional consumer services without that information. It is critical information.

I take it you are not objecting to fintechs having that information because it is the only way we will be able to spur innovation. The data is clearly necessary, particularly for consumer services, et cetera. Would you not agree with that?

Mr. Masnyk: I would agree for consumers to be cognizant and to make informed decisions in terms of how their data is being used or sold by banks.

I would agree if a consumer says, "You know what? My bank — you can sell to whomever you want, my data." That's fine. What I'm worried about is that even Facebook currently says they should be regulated, and properly regulated, in spite of the 87 million people they've sold their data to.

To your comment about banks selling data, banks will now get into the data business. This will open up a new line of business for banks. Outside of the traditional mortgages, credit cards, and so on, they will be in the data business. They'll be selling data. The question is: How will the owners of that data — i.e., the consumers — interact in that? For example, a bank may refer a person to another person. I don't understand what that means. Perhaps the committee might have some ideas. Basically, to me, that reads — and I'm not a lawyer — like it's the Wild West.

que vous parlez de l'espace fédéral. Vous avez entendu les coopératives financières parler de toute la réglementation à laquelle elles sont, elles aussi, assujetties.

Je pense que les données sont une question prioritaire pour tout le monde de nos jours, qu'il soit question de protection des renseignements personnels ou de leur utilisation à des fins commerciales. Nous le comprenons tous, j'en suis certain.

Ce qui me préoccupe au sujet des données et de la communication des données n'est pas seulement lié à la protection de la vie privée. C'est important, et je comprends que vous vous inquiétiez des règlements à venir : quels seront-ils et comment l'espace sera-t-il encadré? Je pense que Me Duhaime en a parlé également.

La question qui me préoccupe est l'innovation. Oui, vous avez raison de dire que les banques possèdent beaucoup de données, qui seraient fort utiles aux entreprises de technologie financière. Il ne sera pas possible d'innover et de diversifier l'offre de services aux consommateurs sans cette information, qui est cruciale.

Je crois comprendre que vous n'êtes pas opposés à ce que les entreprises de technologie financière obtiennent cette information, car c'est la seule façon de stimuler l'innovation. Les données sont un outil indispensable, en particulier pour ce qui est des services aux consommateurs, et cetera. Êtes-vous d'accord avec moi sur ce point?

M. Masnyk : Je suis d'accord avec l'idée que les consommateurs soient informés de la façon dont leurs données sont utilisées ou vendues par les banques pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

Je serais d'accord si le consommateur disait : « Vous savez quoi? Vous, ma banque, pouvez vendre mes données à qui vous voulez. » C'est bien. Ce qui m'inquiète, c'est de voir que même Facebook est d'avis qu'elle devrait être réglementée, et bien réglementée, malgré le fait qu'elle a vendu les données de 87 millions de personnes.

Au sujet de ce que vous avez dit à propos de la vente de données par les banques, c'est une activité à laquelle elles vont maintenant s'adonner. On ouvre ainsi un nouveau secteur d'activité pour les banques. À leurs secteurs d'activité traditionnels, comme les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, et cetera, elles vont maintenant ajouter celui des données. Elles vont vendre des données. La question est de savoir quel sera le rôle du propriétaire de ces données — le consommateur — dans tout cela? Par exemple, une banque peut renvoyer une personne à une autre personne. Je ne comprends pas ce que cela veut dire. Les membres du comité ont sans doute des idées à ce sujet. Pour moi, cela veut dire essentiellement — et je ne suis pas avocat — que c'est le Far West.

Senator Wetston: Ms. Duhaime, do you have any comments? You're in this space.

Ms. Duhaime: I would say, first of all, that we support responsible innovation. Canada, at times, is not leading in innovation, despite what we may hear. As the world of machine learning comes along, and as AI takes over financial services, if you look at what they're doing in China, it's pretty phenomenal, and the United States as well.

I can give you the example of the Swedbank, which, I think a year ago now, got rid of 30,000 employees that were answering customer service calls and replaced them with one computer that's a chatbot.

Every company in financial services is going to be doing the same. But in order for us to be leaders in AI, in financial services and technology, we're going to need that big data. The banks are not exactly centres of innovation — or historically, in any event. They look to the fintechs — because they're more innovative, they're entrepreneurs, they're start-ups, and because they think differently — to lead the charge on innovation. That's one of the reasons why sharing of data and creating big data and being able to share it is necessary. If we delay we will just get further behind in innovation. We really believe in the sharing of the data, but responsibly. We think there's room in Canada to have responsible innovation so we stay ahead and are leaders in fintech, but do that it in a way that protects Canadians.

The Chair: I would like you to elaborate on what you said. There's the balance of "no" versus "but, yes, we need the data for innovation." Senator Wetston has very articulately brought this to the fore. How do we achieve that balance, in your view?

Ms. Duhaime: I think by not over-regulating, first of all. I know you did a great study on digital currencies, which is one of my favourite areas. You'll probably remember from that study that Ethereum, which was a Canadian invention, left Canada and went to Switzerland. All the initial offerings — of which many are not good, but some are good — result from that. The securities issue you brought up.

All of that is Canadian brains that left us. They left us because we started to overregulate that space when we were the world leaders. There has to be a way where we don't lose our talent, we continue to be the leaders in innovation and talent, and our great minds stay here, but that we do it responsibly. When Canadians ask us, "Are you protecting our data? What are you doing for our

Le sénateur Wetston : Maître Duhaime, auriez-vous des commentaires à faire? Vous êtes dans le domaine.

Mme Duhaime : Je dirais tout d'abord que nous sommes en faveur de l'innovation responsable. Le Canada n'est pas toujours un chef de file en innovation, malgré ce qu'on peut entendre. Au fur et à mesure que l'apprentissage machine fait son chemin, et que l'IA prend en charge les services financiers... quand on regarde ce qui se passe en Chine, c'est assez phénoménal, et c'est le cas aux États-Unis également.

Je peux vous donner l'exemple de la Swedbank qui, il y a un an je crois, a mis à la porte 30 000 employés qui répondaient aux appels des clients et les a remplacés par un ordinateur, un robot conversationnel.

Toutes les entreprises de services financiers vont en faire autant, mais, pour être un chef de file en IA, en services financiers et en technologie, nous aurons besoin de ces mégadonnées. Les banques ne sont pas exactement des centres d'innovation, ou ne l'étaient pas traditionnellement, en tout cas. Elles se tournent vers les entreprises de technologie financière pour mener la charge du côté de l'innovation — parce qu'elles sont innovantes, parce que ce sont des entrepreneurs, des entreprises en démarrage, et qu'elles pensent différemment. C'est une des raisons pourquoi l'échange de données, la création de mégadonnées et le fait de pouvoir les échanger sont nécessaires. Si nous tardons, nous allons simplement tirer encore plus de l'arrière en innovation. Nous croyons énormément à l'échange des données, mais de façon responsable. Nous pensons qu'il est possible d'innover de manière responsable au Canada et de demeurer en tête et d'être des chefs de file dans les entreprises de technologie financière, mais de le faire tout en protégeant les Canadiens.

Le président : J'aimerais que vous précisiez ce que vous venez de dire. Il faut trouver un équilibre entre « non » et « oui, nous avons besoin des données pour innover ». Le sénateur Wetston a soulevé cet enjeu de façon très claire. Comment peut-on parvenir à cet équilibre, selon vous?

Mme Duhaime : Il faut tout d'abord éviter la surréglementation. Je sais que vous avez fait une excellente étude sur les monnaies numériques, un de mes domaines préférés. Vous vous souviendrez sans doute avoir appris alors qu'Ethereum, une invention canadienne, a quitté le Canada pour la Suisse. Toutes les offres initiales — beaucoup ne sont pas bonnes, mais certaines le sont — en sont le résultat. C'est le problème lié à la réglementation des valeurs mobilières dont vous avez parlé.

Ce sont des cerveaux canadiens qui nous ont quittés. Ils sont partis parce que nous avons commencé à surréglementer l'espace quand nous étions les chefs de file mondiaux. Il faut qu'il y ait une façon de ne pas perdre nos talents, de demeurer des chefs de file de l'innovation, et que nos génies restent ici, mais de le faire de façon responsable. Quand les Canadiens nous demandent si

privacy?" we have a response and we're doing it all together. It's not one reaction and then another; it's that we will become an innovation centre, as we already are. We'll support that. We have to protect consumer data. We have to have some sort of policies around it to make sure we are responsible about it.

nous protégeons leurs données, ce que nous faisons pour protéger leur vie privée, nous avons une réponse et nous le faisons tous ensemble. On ne réagit pas d'une façon, puis d'une autre; nous allons être un centre d'innovation, comme c'est le cas actuellement. Nous allons appuyer cette idée. Nous devons protéger les données des consommateurs. Nous devons avoir une politique pour nous assurer de le faire de façon responsable.

In terms of how we do that, I think we don't study it anymore. I think we just start to do it; and as things evolve, we put procedures and policies in place that people are bound by, including fintechs.

Pour ce qui est de la façon de procéder, je pense qu'il faut cesser d'examiner la question. Il faut agir, et au fur et à mesure que les choses évoluent, mettre en place des procédures et des politiques que tout le monde doit respecter, y compris les entreprises de technologie financière.

Senator Wetston: On the data issue and the importance of it for innovation — because we are not going to get it without the information that we need to do the predictive analysis, analytics and AI. We will always be behind other countries. There's no question; you need the data. I think we could agree on that, potentially, unless we just want to say "same old" and carry on the way that we are. I don't think you're opposing that. I'm not hearing that whatsoever.

Le sénateur Wetston : Au sujet des données et de leur importance pour l'innovation — car nous n'y arriverons pas sans l'information dont nous avons besoin pour procéder aux analyses prévisionnelles et à l'IA. Nous serons toujours derrière les autres pays. Il n'y a pas de doute; nous avons besoin des données. Je pense que nous pourrions être d'accord sur ce point, probablement, à moins qu'on se dise « les bonnes vieilles méthodes » et qu'on continue sans rien changer. Je ne pense pas que vous êtes contre l'idée. Ce n'est pas ce que j'entends.

If we look at the framework, we know the Privacy Commissioner is looking for additional powers and authority. It's important, obviously. Given the circumstances of what we've seen recently, there will be developments.

Si on examine le cadre, nous savons que le commissaire à la protection de la vie privée demande qu'on lui accorde des pouvoirs additionnels. C'est important, de toute évidence. Étant donné ce qui s'est passé dernièrement, les choses vont bouger.

Specifically with respect to consumer transaction data, that's really important. They are clearly matters that need to be maintained from the perspective of privacy. I think we all understand that. I think the question is how do we go about doing that? Well, we must do it. We have no choice but to find a framework in which we do that. Without it we will not progress and provide the kind of consumer benefits we're all attempting to achieve.

C'est très important, surtout pour ce qui est des données transactionnelles des consommateurs. Il faut vraiment qu'elles continuent d'être protégées. Je pense que nous comprenons tous cela. La question est de savoir comment procéder. Eh bien, il faut le faire. Nous n'avons pas d'autre choix que de trouver un cadre pour le faire. Autrement, nous allons stagner et nous ne serons pas en mesure de fournir aux consommateurs les avantages que nous voulons leur offrir.

My only thought about this would be: Do you have a specific recommendation as opposed to we must achieve the balance? We know we must achieve it, but do you have any thoughts about how we can? Because we're not going to stop innovation; and if we stop it, we're going to be behind other countries. What would be your view, if you took another approach?

Ma seule question serait la suivante : avez-vous une recommandation précise à nous faire, autre que l'équilibre? Nous savons qu'il faut y parvenir, mais avez-vous des idées sur la façon de faire? Nous n'allons pas mettre un frein à l'innovation, mais si nous le faisons, nous allons nous retrouver derrière les autres pays. Si vous adoptiez une autre approche, quelle serait-elle?

Ms. Duhaime: I think what Canada needs is a bit of leadership in the innovation sense. I don't mean that as an anti-political statement, but I just mean a person whose job it is to be in charge of innovation, including, importantly, AI, machine learning — all the interesting things that affect financial services, because it is one of our major areas that we excel at in this country. If I were Justin Trudeau, I would appoint a chief innovation officer federally to talk to the provinces, to get everybody onside and help build an innovation culture from sea to sea to sea, as corny as it sounds. To help develop policies and procedures so it is a responsible approach and not necessarily an

Mme Duhaime : Je pense que le Canada a besoin d'un peu de leadership en matière d'innovation. Je ne dis pas cela dans un sens antipolitique, mais dans le sens où on a besoin d'une personne qui est responsable de l'innovation, y compris surtout dans le dossier de l'IA, de l'apprentissage machine — tous ces éléments intéressants qui touchent les services financiers, car c'est un des domaines importants où nous excellons au pays. Si j'étais Justin Trudeau, je nommerais un administrateur en chef de l'innovation pour discuter avec les provinces, obtenir l'appui de tous les intervenants et favoriser l'implantation d'une culture de l'innovation d'un océan à l'autre, aussi banal que cela puisse

economic or political one — or whatever happens to be driven by the banks — where everybody is in the same room talking about how to do it together. I'm not a politician.

paraître. La personne serait chargée d'élaborer des politiques et des procédures pour avoir une approche responsable qui n'en serait pas nécessairement économique ou politique — ou quoi que ce soit de mener par les banques — dans le cadre de laquelle tous sont assis autour de la table pour discuter et travailler ensemble. Je ne suis pas politicienne.

The Chair: Are there countries you can draw our attention to that have wrestled with this problem?

Ms. Duhaime: I think in the fintech space, everyone looks to the U.K. because early on they adopted a fintech officer, someone who spoke for the country on innovation and science. They continue to lead in fintech because they brought all the really important regulators to the table with the Central Bank and with fintechs. They started an innovation hub and they made partnership deals with other countries so the fintechs could do a sharing of partnerships, data and commercial enterprises. People looked to them as a good example; and they continue to lead, because I think they stepped in early and they brought people together in a really inclusive way. They continue to lead the charge. I think that's a great model for us to look at.

Le président : Pouvez-vous nous donner des exemples de pays qui ont dû composer avec ce problème?

Mme Duhaime : Je pense que dans la sphère des technologies financières, tout le monde se tourne vers le Royaume-Uni, car il a nommé dès le départ un agent chargé de cette question, un porte-parole national sur l'innovation et les sciences. Les Britanniques restent des chefs de file en la matière, car ils ont réuni tous les organismes de réglementation vraiment importants avec la Banque centrale et les technologues financiers. Ils ont créé un carrefour de l'innovation et des partenariats avec d'autres pays pour que les technologues financiers puissent partager les partenariats, les données et les entreprises commerciales. Ils sont vus comme de bons exemples et, selon moi, s'ils restent des chefs de file, c'est parce qu'ils ont pris les devants dès le départ et rallié les gens de façon très inclusive. Ils continuent de mener le bal. Je pense que c'est un excellent modèle à étudier.

[*Translation*]

Senator Dagenais: At issue is the sharing of data between banks and insurance companies. Should banks not be required to communicate in writing with their clients? When they actually have time to write, they send us a lot of stuff. Every time banks share personal information and this information is transferred, should they not be required to communicate with their clients to advise them of what the bank intends to do? I understand that banks might not be thrilled at the idea, but that's probably where we're at right now.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : On parle du transfert de données entre les banques et les compagnies d'assurances. Est-ce qu'on ne devrait pas obliger les banques à communiquer par écrit avec leurs clients? Quand elles ont le temps de nous écrire, elles nous envoient beaucoup de choses. Chaque fois qu'elles partagent des données personnelles et qu'il y a un transfert d'information, de données, est-ce qu'elles n'auraient pas l'obligation de communiquer avec leurs clients pour les aviser qu'elles s'apprêtent à transférer leurs données personnelles? Je comprends qu'elles ne seraient peut-être pas d'accord, mais on est peut-être rendu là.

[*English*]

Ms. Duhaime: Right now, you pre-consent when you open a bank account. Pursuant to the privacy legislation, of course, they have to tell you why they're collecting your data, and then you pre-consent when you open a bank account. Unfortunately, in Canada, if you don't consent to the providing of your information, they just won't open a bank account for you. It really isn't consent at all; it's more like extortion. Sorry. It's true, though; you cannot open a bank account unless — you're forced to agree.

[*Traduction*]

Mme Duhaime : En ce moment, vous donnez votre consentement préalable lorsque vous ouvrez un compte en banque. Conformément aux mesures législatives relatives à la protection de la vie privée, les banques doivent, bien sûr, vous dire pourquoi elles recueillent vos données; ensuite, vous leur donnez votre consentement préalable lorsque vous ouvrez un compte en banque. Malheureusement, au Canada, si vous ne consentez pas à fournir vos renseignements, les banques ne vous ouvriront pas de compte. Ce n'est vraiment pas du consentement, mais plutôt de l'extorsion. Désolée. C'est vrai, cependant; vous ne pouvez pas ouvrir de compte à moins de... Vous êtes contraint d'y consentir.

With open data, the customer is the one saying, "Royal Bank, give my data to X fintech; and BMO, give my data." It is customer-generated. It's not the bank who goes to the customer and says it. That's why in Europe the banks are saying, "This costs me a lot of money. I really don't want to be sharing all this data." But it is already customer-generated.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Would you go so far as to say that Bill C-74 gives banks the subtle right to do something which appears to be morally unacceptable and unfettered, namely the ability to potentially share personal data? You don't have to answer that. You can just nod and I'll understand.

Mr. Masnyk: Absolutely. One hundred per cent. Mr. Lafrenière can speak more to the relationship between a bank and financial technology companies.

Mr. Lafrenière: In *The Globe and Mail* today, there is an example of a financial technology company in British Columbia which does not produce reports and which, in fact, is an unregulated bank. This is the kind of situation we want to avoid.

What we are concerned about is insurance. In the insurance business, you can do in two steps what you're not allowed to do in one step, namely to share with a financial technology company the information it needs to recruit clients. This is not allowed, it's true, and the law is very good about making that clear. You can't talk directly to an insurance company. However, in future, banks will be able to do so through their financial technology companies. And the same thing will happen in other areas.

Senator Dagenais: Are there any other amendments we should make to Bill C-74? Have you identified any other risks?

Mr. Lafrenière: We are concerned about several other risks. One of those is sharing client data with another person. We should take a closer look at that. We're not saying we're necessarily against the idea, but we're asking you, as parliamentarians, to seriously think about it before allowing such a thing, and to not pass the bill as it stands. You will see in the regulation what works and what doesn't. When information is shared with another party, it's too late to ever take it back.

Senator Dagenais: It's the same with several other bills. You want to prevent risk and take the time to properly assess them to avoid any repercussions.

Mr. Lafrenière: That's what we are inviting you to do.

Le partage des données permet au client de dire : « Banque Royale, transmettez mes données à X technologue financier, et BMO, transmettez mes données. » Le partage est généré par les clients. Ce n'est pas la banque qui décide pour eux. Voilà pourquoi en Europe, les banques se disent que c'est très coûteux et qu'elles ne veulent pas partager toutes ces données. Cependant, le partage se fait à l'initiative des clients.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Iriez-vous jusqu'à dire que le projet de loi C-74 accorde aux banques le droit de faire subtilement ce qui apparaît moralement inacceptable et sans contrôle sur le plan du partage possible de l'information personnelle? Vous n'êtes pas obligée de me répondre. Vous pouvez simplement me faire un signe de la tête et je vais comprendre.

M. Masnyk : Absolument. À 100 p. 100. M. Lafrenière pourra donner des précisions sur la relation entre la banque et les entreprises de technologie financière.

M. Lafrenière : Vous avez un exemple aujourd'hui, dans le *Globe and Mail*, d'une entreprise de technologie financière, en Colombie-Britannique, qui ne fait pas de rapport, qui est, en fait, une banque non réglementée. C'est le genre de situations qu'on veut éviter.

Ce qui nous touche, c'est l'assurance. En assurance, il est possible de faire en deux mouvements ce qu'il est impossible de faire en un seul mouvement, soit de partager avec une entreprise de technologie financière l'information dont elle a besoin pour recruter un client. On dit que ce n'est pas permis actuellement et c'est vrai, la loi est très bien conçue. On ne peut pas parler directement à une compagnie d'assurances. Par contre, à l'avenir, les banques pourront le faire par le biais de leur entreprise de technologie financière. Et cela se passera dans d'autres secteurs d'activités.

Le sénateur Dagenais : Y a-t-il d'autres modifications qu'on pourrait apporter au projet de loi C-74? Y a-t-il d'autres risques que vous avez constatés?

M. Lafrenière : Il y a plusieurs risques qui nous concernent. Un des risques est le partage des informations d'un client à toute autre personne. Il faut approfondir cette question. On ne dit pas qu'on est nécessairement contre, mais on vous demande, à vous les parlementaires, d'y réfléchir sérieusement avant de l'approuver, et de ne pas approuver la loi telle quelle. Vous verrez par règlement ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Lorsque de l'information est acheminée à une autre partie, il est trop tard pour la rattraper.

Le sénateur Dagenais : C'est le cas pour plusieurs projets de loi. Il faut toujours prévenir les risques et prendre le temps de les examiner comme il faut pour ne pas en subir les conséquences.

M. Lafrenière : C'est ce qu'on vous invite à faire.

[*English*]

Mr. Masnyk: Norman mentioned a story in *The Globe and Mail* today about Mogo, which is a fintech in Vancouver, and it's entitled, "Is it a bank or not?" They do deposits and lending, so it's a fintech, and is it a regulated bank or is it unregulated?

The Chair: That would be today, May 2?

Mr. Masnyk: May 3.

The Chair: Time flies. Thank you very much.

Senator Unger: In listening to all this conversation, I don't think I've ever been as concerned as I feel right now about my personal data. Yes, I have different accounts, but it seems to me it's just getting easier for clients' data to be shared among many different groups.

Ms. Duhaime, you mentioned the provinces need to sit down with the Prime Minister and work out the regulations at the provincial level. How likely do you think that's going to happen?

Ms. Duhaime: I hope it will happen. I'm optimistic because I'm sure the Prime Minister's office and his advisers look to other countries and see what's happening in China on innovation. Big data is a big part of it. They collect data that would be offensive for us to collect and share but they're way ahead of us. In Korea and Japan it's the same thing. Robots are running banks. We're way behind. When you look to what other countries are doing and when we open up trade and allow them to provide financial services for us, we're going to be eaten for lunch.

How do we make sure Canada is an innovative place and that we can export our financial services, let alone continue to provide financial services competitively here?

Those are issues, but one big on the table is the protection of data. In my opinion, we unfortunately can't hoard our data and protect it so much so that we stifle innovation. That's why I would say we have to take a leap of faith and make sure we have policies and procedures in place so that we can be innovative and collect, use and share the data we need or we won't be an innovative country for long when other countries have lesser standards than us. I'm not saying we should reduce our standards, but they have lesser data collection and preservation standards than we do — not to scare you any more.

[*Traduction*]

M. Masnyk : Norman a mentionné un article intitulé *Is it a bank or not?*, qui a été publié dans le *Globe and Mail* aujourd'hui concernant Mogo, une entreprise de technologie financière à Vancouver. Elle fait des dépôts et accorde des prêts, alors il s'agit d'une entreprise de technologie financière, mais s'agit-il d'une banque réglementée ou pas?

Le président : Cet article aurait été publié aujourd'hui, le 2 mai?

M. Masnyk : Le 3 mai.

Le président : Le temps file. Merci beaucoup.

La sénatrice Unger : Après avoir écouté cette conversation, je ne pense pas avoir déjà été aussi préoccupée de mes données personnelles que je le suis en ce moment. Oui, j'ai différents comptes en banque, mais il me semble qu'il est de plus en plus facile pour nombre de groupes différents de partager les données des clients entre eux.

Maître Duhaime, vous avez mentionné que les provinces doivent discuter avec le premier ministre pour définir la réglementation à l'échelon provincial. Selon vous, quelle est la probabilité que cela se produise?

Mme Duhaime : J'espère que cela se produira. Je suis optimiste parce que je suis sûre que le personnel du Cabinet du premier ministre et ses conseillers se tournent vers les autres pays et voient ce qui se passe en Chine sur le plan de l'innovation. L'analyse d'importantes données en constitue un aspect primordial. Ils recueillent des données qu'il serait offensant pour nous de recueillir et de partager, mais ils sont très en avance sur nous. En Corée et au Japon, c'est la même chose. Des robots gèrent des banques. Nous sommes très en retard sur eux. Compte tenu de ce que les autres pays font, quand nous ouvrirons le commerce et leur permettrons de nous offrir des services financiers, nous nous ferons manger tout cru.

Comment nous assurer que le Canada est un endroit innovateur et que nous pouvons exporter nos services financiers, en plus d'offrir des services financiers de façon compétitive ici?

Ces questions sont problématiques, mais une qui ressort est celle de la protection des données. J'estime que nous ne pouvons malheureusement pas amasser nos données et les protéger au point d'étouffer l'innovation. C'est pourquoi je dirais qu'il nous faut faire un acte de foi et nous assurer de disposer de politiques et de procédures pour pouvoir innover ainsi que recueillir, utiliser et partager les données dont nous avons besoin sinon nous ne resterons pas longtemps innovateurs alors que les autres pays ont des normes moins élevées que les nôtres. Je ne dis pas que nous devrions abaisser nos normes, mais ils ont des normes moins strictes que les nôtres en matière de collecte et de

Senator Unger: How will you help to educate, or who will educate ordinary Canadians who wouldn't really understand these concepts? How do they get taught that sharing their data is a good thing, needed and necessary?

Ms. Duhaime: I think that's why we should have a chief person in our country who is responsible for that under his or her mandate. One was that there's an AI world coming and a lot of us will be shifting in terms of our jobs and expectations and a lot of financial services will be done by machines. I think part of that is the education process needed for us to stay competitive.

I think there are other things we can do, such as requiring customers consent to a number of things to have a banking relationship where they don't understand what the repercussions are and it's in 8-point font and granny can't read it or even understand it, or you say, "Granny, go to the Internet and consent;" Well, she doesn't have the Internet and she can't read what's on it.

As we move toward this technology world we're imposing things, especially on our senior citizens, that they don't understand and we're not taking the time to stop and say we're going to be closing 52 bank branches in these small towns and you won't be able to bank any more. You'll have to take a bus to the next big city because AI is coming and financial services are changing.

We don't need more laws. I just think we need some policy and sit down and say, "Let's actually be innovative but in a way that includes everyone and provides some education and enlightenment," and get the consent of Canadians for the new Canada that is coming.

Senator Unger: Thank you.

Ms. Duhaime: You're welcome.

Senator Marwah: What would be your view on the insurance industry investing in fintechs and the sharing of information with fintechs? I know Manulife and Sun Life and many others have invested in fintechs and have taken the position of sharing of data. What about that industry? Do you think that should be stopped, too? They have vast amounts of information. Maybe not as much as the banks but they are on the fintech journey as well and share that information with fintechs or potentially will. Should that be stopped as well?

conservation des données — sans vouloir vous effrayer encore plus.

La sénatrice Unger : Comment contribuerez-vous à sensibiliser les Canadiens ordinaires qui ne comprendraient pas vraiment ces concepts ou qui le fera à votre place? Comment leur apprend-on que le partage de leurs données est une bonne chose et qu'il est nécessaire?

Mme Duhaime : Je pense que c'est la raison pour laquelle nous devrions avoir au Canada un agent en chef qui aurait pour mandat de gérer cette question. On a mentionné qu'il y avait un monde d'intelligence artificielle qui s'offrait à nous et que nombre d'entre nous vivrons des changements au travail et en ce qui concerne nos attentes, et que bien des services financiers seront offerts par des machines. Je pense que nous aurons besoin de ce processus de sensibilisation pour rester concurrentiels.

Je pense qu'il y a d'autres choses que nous pouvons faire, comme exiger le consentement des clients pour un certain nombre de choses relatives aux banques dont ils ne comprennent pas les répercussions, qui sont écrites en petits caractères que les personnes âgées n'arrivent pas à lire ou même à comprendre ou pour lesquelles on leur dit d'aller sur Internet et de donner leur consentement. Or, elles n'ont pas accès à Internet et n'arrivent pas à lire les renseignements qui s'y trouvent.

Au fur et à mesure que nous prenons le virage vers ce monde technologique, nous imposons aux gens, surtout à nos aînés, des choses qu'ils ne comprennent pas, et nous ne prenons pas le temps de nous arrêter et de leur dire que nous fermerons 52 succursales bancaires dans des petites villes, si bien qu'il leur sera impossible de faire leurs transactions en personne. Il leur faudra prendre un bus pour se rendre dans la grande ville la plus proche, car l'intelligence artificielle s'en vient et les services financiers sont en train de changer.

Nous n'avons pas besoin de plus de lois. Je pense simplement que nous avons besoin d'instaurer des politiques et de nous dire qu'il nous faut innover, mais de façon à inclure tout le monde et à offrir de la formation et de la sensibilisation, et obtenir le consentement des Canadiens pour le nouveau Canada qui s'en vient.

La sénatrice Unger : Merci.

Mme Duhaime : Je vous en prie.

Le sénateur Marwah : Que pensez-vous de l'industrie de l'assurance qui investit dans les entreprises de technologie financière et qui partage des renseignements avec elles? Je sais que Manulife et Sun Life et bien d'autres ont investi dans des entreprises de technologie financière et ont choisi de partager les données. Qu'en est-il de cette industrie? Estimez-vous qu'on doive aussi y mettre un frein? Les sociétés d'assurances détiennent de vastes quantités de renseignements. Peut-être pas autant que les banques, mais elles ont aussi pris le virage de la

technologie financière et elles partagent ces renseignements avec des entreprises de technologie financière ou elles pourraient le faire. Devrait-on y mettre aussi un terme?

Mr. Masnyk: The difference between insurance companies and banks is that insurance companies don't provide credit.

Senator Marwah: They have health information that banks don't.

Mr. Masnyk: Correct. But they have one hundred times more information than insurance companies do.

Senator Marwah: That's a matter of degree. Now you're mincing words in terms of getting to the degree. You're saying what's good for the goose is good for the gander. You're saying that should be prohibited as well?

Mr. Masnyk: No, I think the question is credit. Credit is the key thing. It's very influential. It forces people to buy additional products, which is unfair to the consumer. If the fintech does mortgages, lending and credit at the same point they're pushing an insurance product — insurance companies don't provide credit, banks do. There's a privacy issue.

Senator Marwah: fintechs are not providing credit.

Mr. Masnyk: They could. Senator Tannas' example in the previous panel of the mortgage provider discussed a fintech with title insurance at the same time. That's credit and insurance in the same shot.

Senator Marwah: If fintechs didn't provide credit you would be okay?

Mr. Masnyk: I would have an issue with the consent given by a consumer to their bank, whether their bank passes on information, sells it, shares it, transfers it or refers it; whatever you want to call it.

Senator Marwah: The same constraints should apply to the insurance industry?

Mr. Masnyk: Absolutely, yes.

The Chair: Senators, we've reached the end of the panel. Panellists thank you very much. You've identified a very interesting issue. We will look forward to hearing from officials from Finance on this matter.

M. Masnyk : La différence entre les sociétés d'assurances et les banques est que les sociétés d'assurances n'offrent pas de crédit.

Le sénateur Marwah : Elles détiennent des renseignements sur la santé que les banques n'ont pas.

M. Masnyk : C'est exact. Cependant, elles ont cent fois plus de renseignements que les sociétés d'assurances.

Le sénateur Marwah : C'est une question de degré. Vous n'y allez pas par quatre chemins : vous dites que ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre. Vous dites qu'on devrait aussi l'interdire?

M. Masnyk : Non, je pense que c'est une question de crédit. C'est le crédit qui fait toute la différence. Il a beaucoup d'influence. Il force les gens à acheter des produits supplémentaires, ce qui n'est pas juste pour les consommateurs. Si les entreprises de technologie financière offrent des hypothèques, des prêts et des crédits dans la même mesure qu'ils vendent des polices d'assurance — les sociétés d'assurances n'offrent pas de crédit, ce sont les banques qui le font. C'est une question de protection des renseignements personnels.

Le sénateur Marwah : Les entreprises de technologie financière n'offrent pas de crédit.

M. Masnyk : Elles pourraient le faire. Dans l'exemple qu'a donné le sénateur Tannas tout à l'heure du fournisseur d'hypothèques, il était question à la fois de technologie financière et d'assurances de titres. Il s'agit de crédit et d'assurance combinés.

Le sénateur Marwah : Si les entreprises de technologie financière n'offraient pas de crédit, est-ce que cela vous conviendrait?

M. Masnyk : La question du consentement que donnerait un client à sa banque me poserait problème, que la banque transmette l'information, qu'elle la vende, qu'elle la transfère ou qu'elle la soumette; appelez cela comme vous voudrez.

Le sénateur Marwah : Les mêmes contraintes devraient s'appliquer à l'industrie de l'assurance?

M. Masnyk : Absolument, oui.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous sommes arrivés à la fin de notre discussion. Merci beaucoup aux témoins. Vous avez soulevé une question très intéressante. Nous nous réjouissons à la perspective d'entendre les témoignages des responsables du ministère des Finances à cet égard.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 3:33 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, and welcome colleagues and members of the general public who are following today's hearing either here in the room or via the Web.

My name is Doug Black. I'm a senator from Alberta and I chair this committee. We have a small number of senators because, as you understand, there's a lot of activity in the chamber this afternoon, but the good news is we have quorum. So we're starting. We want to get underway. So we're going to introduce the senators who are here to you, starting with Senator Wallin.

Senator Wallin: Pamela Wallin from Saskatchewan.

Senator Moncion: Lucie Moncion, Ontario.

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

The Chair: Of course, we have the clerk, and we have our analysts, who do fabulous work for this committee.

Today, we continue our subject-matter examination of various divisions of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018, and other measures, otherwise known as the budget implementation act 2018, No. 1.

Honourable senators, you will know that our committee must report our findings to the Senate no later than May 31, 2018.

Today, senators, in part one of our meeting, which I hope to complete before the bells for the deferred vote, scheduled for 5:30 p.m. today, we will hear from officials from the various departments responsible for the following divisions of the bill, all coordinated by the Department of Finance Canada: Division 2, Canada Deposit Insurance Corporation Act; Division 4, Securities Issued or Guaranteed by Foreign Governments; Division 5, Exchange Fund Account; Division 6, Banknotes; Division 7, Payment Clearing and Settlement; and Division 16, Financial Sector Legislative Renewal.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 15 h 33, pour étudier la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, chers collègues et membres du public qui suivent la séance d'aujourd'hui, sur place ou sur le Web.

Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside ce comité. Nous avons un petit nombre de sénateurs présents, car, comme vous le comprendrez, il y a beaucoup d'activité au Sénat cet après-midi. La bonne nouvelle, c'est que nous avons le quorum, alors nous allons commencer. Les sénateurs qui sont présents vont se présenter, à commencer par la sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

Le président : Bien entendu, nous avons la greffière du comité et nos analystes, qui font un travail formidable pour le comité.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur des éléments de diverses sections de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, aussi appelée Loi nº 1 d'exécution du budget de 2018.

Honorables sénateurs, comme vous le savez, notre comité doit faire rapport de ses conclusions au Sénat au plus tard le 31 mai 2018.

Aujourd'hui, mesdames et messieurs, pendant la première partie de notre réunion qui se terminera, nous l'espérons, avant la sonnerie qui signalera le moment du vote différé prévu pour 17 h 30, nous entendrons des fonctionnaires des divers ministères responsables des dispositions suivantes du projet de loi, le tout sous la coordination du ministère des Finances Canada : la section 2, Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada; la section 4, Valeurs ou titres émis ou garantis par des gouvernements étrangers; la section 5, Compte du fonds des changes; la section 6, Billets de banque; la section 7,

Compensation et règlement des paiements; et la section 16, Examen des lois régissant le secteur financier.

I should note that we are hearing from more officials tomorrow morning, regarding Division 12, Communications Security Establishment; and Division 19, Canada Pension Plan. So I would ask that any questions related to those divisions wait until tomorrow.

Je vous signale que nous entendrons d'autres fonctionnaires demain matin au sujet de la section 12, Centre de la sécurité des télécommunications, et de la section 19, Régime de pensions du Canada. Je vous prie donc de garder vos questions sur ces sections pour demain.

For today, we will have a busy and informative session and one that I hope, with some organization, will be as seamless as possible. I would remind you that we have a lot of ground to cover, so questions, of course, will be crisp.

Notre séance d'aujourd'hui sera très occupée et informative, et j'espère qu'avec un peu d'organisation, elle sera aussi fluide que possible. Je vous rappelle que nous avons beaucoup de matière à couvrir et que vous devez par conséquent poser des questions précises.

We will start with Division 2 and, once completed, welcome the witnesses for the next division at the table in the order that I mentioned.

Nous commençons par la section 2. Quand nous aurons terminé, nous inviterons les témoins responsables de la section suivante à venir à la table, dans l'ordre que j'ai donné.

So, again, for Division 2, Canada Deposit Insurance Corporation Act, I am pleased to welcome, from Department of Finance Canada, Financial Sector Policy Branch, Yuki Bourdeau, Senior Advisor; and Justin Brown, Director, Financial Stability. John Rossi is the Policy and Research Advisor from Canada Deposit Insurance Corporation.

Donc, pour la section 2, Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, je suis ravi d'accueillir les gens de la Direction de la politique du secteur financier du ministère des Finances Canada, soit Yuki Bourdeau, conseillère principale, et Justin Brown, directeur, Stabilité financière, ainsi que John Rossi, qui est conseiller en politiques et recherches de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

So please proceed with your opening remarks, and then we will move to questions.

Je vous invite à prononcer vos déclarations liminaires, après quoi nous passerons aux questions.

Justin Brown, Director, Financial Stability, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Good afternoon.

Justin Brown, directeur, Stabilité financière, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Bonjour.

Part 6 of Division 2 proposes amendments to the Canada Deposit Insurance Corporation Act to modernize and enhance the Canadian deposit insurance framework.

La section 2 de la partie 6 propose des modifications à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada afin de moderniser et d'améliorer le cadre d'assurance-dépôts du Canada.

Deposit insurance is an important element of the financial safety net. It contributes to maintaining public confidence in the financial system by protecting depositors' savings in the unlikely event that a deposit-taking institution fails. The proposed amendments modernize the scope of deposit insurance coverage to better reflect products currently offered in the market. For example, these amendments would remove travellers cheques as an eligible deposit as they are no longer issued by member institutions. They would eliminate the five-year term limit on GICs as longer-term products are now available, and they would extend coverage to foreign currency deposits, which are widely used by Canadians. These amendments would also improve the rules for trust deposit accounts by clarifying record-keeping requirements, which would facilitate more timely payouts in the event a bank fails.

L'assurance-dépôts est un élément important du filet de sécurité financière. Elle contribue au maintien de la confiance du public envers le système financier en protégeant les épargnes des déposants dans l'éventualité peu probable de la faillite d'une institution de dépôt. Les modifications proposées moderniseraient la portée de la couverture d'assurance-dépôts de manière à mieux tenir compte des produits actuellement sur le marché. Par exemple, les chèques de voyage ne feraient plus partie des dépôts admissibles, étant donné qu'ils ne sont plus émis par les institutions membres. La limite de cinq ans qui s'applique aux CPG serait éliminée, étant donné que des produits de plus longue durée sont maintenant offerts, et la protection s'appliquerait maintenant aux dépôts en devises étrangères, très utilisés par les Canadiens. Ces modifications amélioreraient aussi les règles relatives aux dépôts en fiducie en précisant les exigences relatives à la tenue des dossiers, ce qui faciliterait les remboursements plus rapides en cas de faillite d'une banque.

This suite of amendments seeks to modernize and clarify the deposit insurance framework so that it can continue to meet its objectives of protecting depositors, promoting competition and supporting financial stability.

The Chair: Any other comments? Any questions?

Senator Wetston: This is not directly related to the amendment, but it might be related to your work, which is inflation and the CDIC insured limit, 125K.

Mr. Brown: It's $100,000 per category.

Senator Wetston: Right, but it should be 125K with inflation. So why isn't it 125K? Any thoughts?

Mr. Brown: The deposit insurance limit is something that was looked at as part of the deposit insurance review. When we looked at the data, an estimated 98 per cent of personal deposits and 92 per cent of corporate deposits are insured under the current limit. So any increase to the limit would disproportionally benefit corporate depositors and large, sophisticated personal investors. So it was considered to be not necessarily advancing the objectives of the deposit insurance review.

Senator Wetston: I have no idea why that makes sense to me. If they don't have deposits up to that, it's fine. I understand. It doesn't affect them adversely because you're insuring up to that amount. So, if somebody had $75,000 and lost 75, they still get the insurance. So I still don't understand why you're suggesting that this group should not get the benefit of a higher level of protection.

Mr. Brown: I could add, as a counter-example, that the CDIC could insure deposits to an unlimited amount, but what we have seen in international best practices and from our own analysis is that striking a balance between an adequate amount of coverage, that covers the large majority of individual depositors, while still leaving large, sophisticated investors open to potential losses, reduces the moral hazard in the financial system. So, if you have large amounts of money invested in a specific financial institution, you have an incentive to look at the practices of that financial institution to ensure that they're sound. Otherwise, it's simply a case of the government taking all of that responsibility, all of that risk, onto itself.

Senator Wetston: My note here is around foreign currency deposits. They're not insured, I take it.

Mr. Brown: They are not currently, no.

Cette série de modifications vise à moderniser et à clarifier le cadre d'assurance-dépôts pour qu'il puisse continuer à atteindre ses objectifs de protéger les déposants, de favoriser la concurrence et de soutenir la stabilité financière.

Le président : Est-ce qu'il y a d'autres observations? Des questions?

Le sénateur Wetston : Ce n'est pas directement lié à la modification, mais cela pourrait être lié à votre travail, soit l'inflation et le montant maximum assuré par la SADC, qui est de 125 000 $.

M. Brown : C'est 100 000 $ par catégorie.

Le sénateur Wetston : Oui, mais ce devrait être 125 000 $ avec l'inflation. Pourquoi n'est-ce pas 125 000 $? Des idées là-dessus?

M. Brown : On s'est penché sur le montant maximal de l'assurance-dépôts dans le cadre de l'examen de l'assurance-dépôts. Quand nous avons examiné les données, nous avons constaté qu'un pourcentage estimatif de 98 p. 100 des dépôts personnels et 92 p. 100 des dépôts d'entreprises sont assurés, compte tenu du plafond actuel. Augmenter le plafond aurait pour effet d'avantager de façon disproportionnée les sociétés et les gros investisseurs individuels avertis. On a donc estimé que cela ne contribuerait pas nécessairement à l'atteinte des objectifs de l'examen de l'assurance-dépôts.

Le sénateur Wetston : Je ne sais pas du tout pourquoi cela me paraît sensé. S'ils n'ont pas de dépôts à ce niveau, c'est bon. Je comprends. Cela n'a pas d'effet négatif sur eux, parce que la protection couvre ce montant. Donc, si quelqu'un a 75 000 $ et perd ce montant, il sera couvert par l'assurance quand même. Je ne comprends donc pas pourquoi vous dites que ce groupe ne devrait pas pouvoir profiter d'un plus haut niveau de protection.

M. Brown : Je pourrais ajouter, comme contre-exemple, que la SADC pourrait assurer les dépôts sans imposer de plafond, mais après avoir examiné les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale et mené notre propre analyse, nous avons conclu que trouver un juste montant de protection qui couvre la grande majorité des déposants particuliers tout en laissant les gros investisseurs avertis risquer des pertes a pour effet de réduire les risques moraux du système financier. Donc, si vous avez de forts montants d'argent investis dans une institution financière en particulier, vous êtes motivé à scruter les pratiques de cette institution financière afin de veiller à ce que ce soit de saines pratiques. Autrement, c'est le gouvernement qui assume à lui seul la totalité de cette responsabilité et la totalité des risques.

Le sénateur Wetston : Je note que les dépôts en devises étrangères ne sont pas assurés, d'après ce que je comprends.

M. Brown : Pas en ce moment, en effet.

Senator Wetston: Does that mean they might be insured?

Mr. Brown: The proposed amendments would include foreign currency deposits as eligible deposits, so, yes, they would be.

The Chair: A follow up to the questioning of Senator Wetston. The cap of $100,000 has been in place for how long?

John Rossi, Policy and Research Advisor, Canada Deposit Insurance Corporation: That has been in place since 2005. That was the last time that that was reviewed, and it was increased from $60,000 to $100,000.

The Chair: You don't believe that it's appropriate to lift that at this point? I've heard what you've said in testimony, but this puzzles me.

Mr. Brown: All I can do is repeat what we've seen in terms of looking at the data of current deposits, which is that the vast majority of deposits are currently insured.

I believe for the average individual or corporation almost $12,000 is the average amount that is insured, that is deposited. So most Canadians are well under that $100,000 limit.

Senator Wallin: So foreign currency deposits are not insured. Are deposits in foreign instruments insured?

Mr. Brown: Insurance only applies to deposits. So, very roughly speaking, cash or cash equivalents. Currently, foreign currency is not considered an eligible deposit. The proposed amendments would include foreign currency deposits for coverage.

Senator Wallin: Give me an example. I have an American currency account in Canada that was not, and now will be insured?

Mr. Brown: That's exactly correct.

Senator Wallin: My second question was about the registered education plans. What happens there?

Mr. Brown: My colleague John has something to add to the foreign currency question.

Mr. Rossi: Currently our definition of deposit only applies to deposits that are payable in Canada, so any foreign currency amounts that a person would hold in a branch in the U.S. would

Le sénateur Wetston : Est-ce que cela signifie qu'ils pourraient être assurés?

M. Brown : Selon les modifications proposées, les dépôts en devises étrangères deviendraient des dépôts admissibles, alors oui.

Le président : J'ai une question de suivi aux questions du sénateur Wetston. Depuis combien de temps le plafond de 100 000 $ est-il en place?

John Rossi, conseiller en politiques et recherches, Société d'assurance-dépôts du Canada : Il date de 2005, et c'est la dernière fois qu'on l'a révisé, pour le faire passer de 60 000 $ à 100 000 $.

Le président : Vous ne trouvez pas pertinent de le hausser maintenant? J'ai entendu ce que vous avez dit dans votre témoignage, mais cela me laisse perplexe.

M. Brown : Tout ce que je peux faire, c'est répéter ce que nous avons constaté lors de l'examen des données sur les dépôts actuels, et c'est que la vaste majorité des dépôts sont en ce moment assurés.

Je crois que dans le cas de la société ou du particulier moyen, le montant moyen assuré est de près de 12 000 $, soit le montant du dépôt. Donc, la plupart des Canadiens sont bien en deçà du plafond de 100 000 $.

La sénatrice Wallin : Les dépôts en devises étrangères ne sont donc pas assurés. Est-ce que les instruments financiers étrangers sont assurés?

M. Brown : L'assurance ne s'applique qu'aux dépôts. Donc, très généralement, nous parlons d'argent ou d'équivalents. En ce moment, les dépôts en devises étrangères ne sont pas considérés comme des dépôts admissibles. Selon les modifications proposées, les dépôts en devises étrangères seraient aussi assurés.

La sénatrice Wallin : Donnez-moi un exemple. J'ai un compte au Canada en argent américain qui n'était pas assuré, mais qui va maintenant l'être?

M. Brown : Exactement.

La sénatrice Wallin : Ma deuxième question porte sur les régimes enregistrés d'épargne-études. Qu'est-ce qui se passe à cet égard?

M. Brown : Mon collègue, John, a quelque chose à ajouter à propos de la question des devises étrangères.

M. Rossi : En ce moment, notre définition d'un dépôt ne s'applique qu'aux dépôts qui sont payables au Canada, ce qui fait que les montants en devises étrangères qu'une personne détiendrait dans une succursale américaine ne seraient pas

not be covered under our framework, but under the U.S. framework.

However, anything held in Canada in a foreign currency would be covered under the proposed amendments.

Senator Wallin: That's how you would have it unless there is a partnership with an American bank.

Mr. Rossi: Exactly.

Senator Wallin: On the registered education fund, what are we doing to it?

Yuki Bourdeau, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: This is a streamlining amendment. There's no change to the coverage. What we're doing is trying to make it easier for depositors to understand the framework. Currently there is a bit of a patchwork where it comes to coverage for registered products. RRSPs, RRIFs and Tax-Free Savings Accounts have their own separate categories for up to $100,000. RDSPs and RESPs are currently covered either under trusts or the personal joint categories. We're adding two more categories for RDSPs and RESPs so that it's simple to understand. It's easy to explain, if it's a registered product it's covered up to $100,000.

Senator Wetston: Going back to this issue that Senator Wallin was discussing with you — you're going to cover RESPs and RDSPs but not RRSPs, RRIFs or Tax-Free Savings Accounts? Or you are?

Ms. Bourdeau: They're currently covered. They currently have their own $100,000 coverage.

Senator Wetston: You're adding them. Thank you for that.

One other quick question. The annual premiums, if these provisions are passed, will this result in annual premiums being increased as it applies to financial institutions to cover increased coverage proposal?

Mr. Brown: The rate of premiums are set by CDIC bylaws. This won't have any effect on that. That's a separate piece of statute.

However, CDIC premiums are based on the amount of insured deposits. Something like adding foreign currency would increase the amount of deposits that are insured, and that would increase the premiums in a corresponding way.

assurés à l'intérieur de notre cadre, mais ils le seraient à l'intérieur du cadre américain.

Cependant, tout ce qui est détenu au Canada en devises étrangères serait assuré, si les modifications proposées sont adoptées.

La sénatrice Wallin : C'est ainsi que ce serait à moins d'un partenariat avec une banque américaine.

M. Rossi : Exactement.

La sénatrice Wallin : En ce qui concerne les régimes enregistrés d'épargnes-études, qu'est-ce que nous faisons?

Yuki Bourdeau, conseillère principale, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : C'est une modification de simplification. Il n'y a pas de changement à la protection. Ce que nous faisons, c'est que nous essayons de faciliter aux déposants la compréhension du cadre. En ce moment, la protection des produits enregistrés est un peu disparate. Les REER, FERR et comptes d'épargne libre d'impôt relèvent de leurs propres catégories distinctes s'accompagnant d'un plafond de 100 000 $. Les REEI et REEE relèvent en ce moment de la catégorie des fiducies ou de celle des comptes bancaires personnels conjoints. Nous ajoutons deux catégories pour les REEI et les REEE afin que ce soit facile à comprendre. C'est facile à expliquer; si c'est un produit enregistré, c'est protégé jusqu'à concurrence de 100 000 $.

Le sénateur Wetston : Je reviens à la question dont la sénatrice Wallin discutait avec vous. Vous allez couvrir les REEE et les REEI, mais pas les REER, les FERR ou les comptes d'épargne libre d'impôt? Ou est-ce le contraire, et vous allez les couvrir?

Mme Bourdeau : Ils sont couverts en ce moment. Ils ont en ce moment leur propre protection jusqu'à concurrence de 100 000 $.

Le sénateur Wetston : Vous les ajoutez. Merci.

J'ai une autre brève question. Si ces dispositions sont adoptées, est-ce que les primes annuelles des institutions financières seront augmentées, pour la protection accrue qui est proposée?

M. Brown : Le taux des primes est établi par la réglementation relative à la SADC. Il n'y aura aucun effet sur cela. C'est distinct de cela.

Cependant, les primes de la SADC se fondent sur le montant des dépôts assurés. L'ajout des comptes en devises étrangères, par exemple, a pour effet de faire augmenter le montant des dépôts qui sont assurés, ce qui fait augmenter les primes en conséquence.

The Chair: Can you give us some indication as to the number, if any, of claims under the Canada Deposit Insurance Corporation Act?

Mr. Brown: If I understand the question, CDIC would pay out in the event that one of its member institutions fails. I believe the last failure of a CDIC member institution was in 1996, so it has been 22 years.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Rossi: CDIC is not a claim-based operation. The depositors don't have to make a claim to CDIC, the payment is automatic. We calculate that automatically and send the money to the depositor.

The Chair: That's helpful as well.

Senator Moncion: In credit unions, you know that the insurance is much higher. It's different in every province. Is there any reason? Can you explain the rationale to me, why you have never gone that way?

To give an example, in Ontario, all RRSPs are covered, so the coverage doesn't end at $100,000. They're all covered, they're 100 per cent covered. They'll cover chequing accounts for $100,000, joint accounts for $100,000 and so there are a lot of intricacies where there is coverage. Any reason why you have not gone that route?

Mr. Brown: There are financial institutions that are federally regulated in Canada and financial institutions regulated by the provinces. Different provinces set different rules around deposit insurance coverage. As you mentioned, some provinces have unlimited coverage, some have limits, such as the federal government. I don't think we're in a position to comment on why different provinces have set their limits in different areas.

I would clarify that the $100,000 limit for CDIC does apply to each individual category, as you mentioned. It's not just per institution. It's per category per institution. For example, you could put $100,000 in a joint account and $100,000 deposited in an RRSP in the same financial institution and each would be covered up to that $100,000.

Senator Moncion: It's not per person?

Mr. Brown: It's per category per financial institution. There tends to be a focus on the $100,000 limit. In reality there are options for Canadians to receive more coverage than that per individual financial institution. Looking at the numbers at the federal level, they have shown that the vast majority of

Le président : Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de demandes de règlement, s'il y a lieu, en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada?

M. Brown : Si je comprends bien votre question, je dirai que la SADC va payer si une de ses institutions membres fait faillite. Je crois que la dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996, donc il y a 22 ans.

Le président : Merci beaucoup.

M. Rossi : La SADC n'est pas une opération fondée sur les demandes de règlement. Les déposants n'ont pas besoin de présenter une demande à la SADC; le paiement se fait automatiquement. Nous calculons le montant automatiquement et l'envoyons au déposant.

Le président : Cette information est également utile.

La sénatrice Moncion : Dans les coopératives de crédit, vous savez que l'assurance est beaucoup plus élevée. C'est différent dans chaque province. Est-ce qu'il y a une raison à cela? Pouvez-vous m'expliquer la raison de cela? Pourquoi n'avez-vous jamais opté pour cela?

En guise d'exemple, en Ontario, tous les REER sont couverts, de sorte que la protection ne s'arrête pas à 100 000 $. Tout est couvert à 100 p. 100. Les comptes chèque sont couverts jusqu'à concurrence de 100 000 $, et les comptes conjoints le sont aussi jusqu'à concurrence de 100 000 $. Il y a donc beaucoup de subtilités concernant la protection. Pouvez-vous me dire pourquoi vous n'avez pas adopté cela?

M. Brown : Il y a, au Canada, des institutions financières qui sont réglementées par le gouvernement fédéral. Les provinces établissent des règles qui diffèrent d'une province à l'autre, concernant l'assurance des dépôts. Comme vous l'avez mentionné, certaines provinces ont une protection illimitée alors que d'autres ont une protection limitée, comme le gouvernement fédéral. Je ne pense pas que nous soyons en mesure de discuter des raisons pour lesquelles les provinces ont établi des limites différentes pour divers éléments.

Je précise que le plafond de 100 000 $ de la SADC s'applique à chaque catégorie individuelle, comme vous l'avez dit. Ce n'est pas par institution. C'est par catégorie, par institution. Par exemple, vous pourriez avoir 100 000 $ dans un compte conjoint, et 100 000 $ dans un REER, à la même institution financière, et chacun des comptes serait couvert jusqu'à concurrence de ce montant de 100 000 $.

La sénatrice Moncion : Ce n'est pas par personne?

M. Brown : C'est par catégorie et par institution financière. On a tendance à s'arrêter au plafond de 100 000 $. En réalité, les Canadiens ont la possibilité d'avoir plus de protection que si c'était par institution financière. Si l'on regarde les chiffres au fédéral, ils montrent que la grande majorité des Canadiens sont

Canadians are fully covered. All of their deposits are covered under the current framework and the $100,000 limit.

Senator Moncion: Do you have information on the size of the fund that is accumulated for the deposit insurance? What's the average that you are looking to keep?

Mr. Rossi: Our current fund is sitting around $4 billion and is funded directly through the premiums that we charge our member institutions, so there is no taxpayer contribution to that. It's directly from our members.

We've set a target of about 100 basis points on insured deposits and we're halfway there right now.

Senator Moncion: You're at 50 basis points.

Mr. Rossi: Just over 50 basis points right now.

Senator Moncion: Any reason why you are not at 100 per cent? Because you have been collecting for 22 years now and you haven't paid out of the fund for the last 22 years.

Mr. Rossi: We have tried to manage it in such a way as not to impose an undue burden on our membership. We've set a broad time frame to achieve our objective and we have currently a 2025 time frame for that objective and are building towards that.

Mr. Brown: I would add to John's point that premiums charged on financial institutions, in whole or in part, get passed on to the depositors, to consumers. So there is an interest in building that gradually rather than imposing that in a short term.

Senator Moncion: I'm with a credit union, so I know how you build it. How much do you charge per $100,000 asset?

Mr. Rossi: We have a four-point scale and the vast majority fall into the first level which last year was at 6.5 basis points of insured deposits.

Senator Moncion: Six point five is much lower than credit unions.

Mr. Rossi: It scales up as the —

Senator Moncion: As the risk goes up. Thank you.

Senator Wetston: One follow up question, not directly represented by going back to my 125 if I can. Forgive me for this but, you're aware of probate fees and the relationship between deposits and the fact that often families will have joint accounts not just because they trust one another, but because of the fact that they want to avoid probate. If you had that and you separate the accounts, you get both accounts insured up to $100,000. With

entièrement protégés. Tous leurs dépôts sont couverts selon le cadre actuel et le plafond de 100 000 $.

La sénatrice Moncion : Avez-vous de l'information sur l'importance du fonds qui s'est accumulé pour l'assurance-dépôts? Quel est le montant moyen que vous voulez avoir?

M. Rossi : Le fonds actuel est d'environ 4 milliards de dollars et il est provisionné directement par les primes que nous exigeons de nos institutions membres. Il est provisionné directement par nos membres.

Nous avons fixé une cible d'environ 100 points de base sur les dépôts assurés, et nous sommes à mi-chemin, pour l'atteinte de cet objectif, en ce moment.

La sénatrice Moncion : Vous en êtes à 50 points de base.

M. Rossi : À un peu plus de 50 points de base en ce moment.

La sénatrice Moncion : Pouvez-vous nous dire pourquoi vous n'en êtes pas à 100 p. 100? Vous accumulez de l'argent depuis maintenant 22 ans, mais vous n'avez pas entièrement provisionné le fonds en 22 ans.

M. Rossi : Nous avons essayé de gérer le fonds de manière à ne pas imposer un fardeau indu à nos membres. Nous avons fixé un échéancier général pour la réalisation de notre objectif, et nous prévoyons qu'il sera atteint en 2025. Nous y travaillons.

M. Brown : J'ajouterais à ce que John a dit que les primes imposées aux institutions financières, en entier ou en partie, sont transférées aux déposants, aux consommateurs. Il y a donc un intérêt à accumuler cela graduellement, afin de ne pas imposer cela aux consommateurs sur une courte période.

La sénatrice Moncion : Je fais affaire avec une coopérative de crédit, alors je sais comment vous le faites. Combien exigez-vous pour un actif de 100 000 $?

M. Rossi : Nous avons une échelle à quatre points, et la vaste majorité relève du premier point, lequel se situait l'année passée à 6,5 points de base des dépôts assurés.

La sénatrice Moncion : Un taux de 6,5 est nettement inférieur au taux des coopératives de crédit.

M. Rossi : Cela augmente progressivement avec…

La sénatrice Moncion : Avec l'augmentation du risque. Merci.

Le sénateur Wetston : J'ai une question de suivi qui n'est pas directement liée à cela, car je reviens à mes 125 000 $, si vous me le permettez. Pardonnez-moi, mais vous êtes au courant des frais d'homologation et du lien entre les dépôts et le fait que les familles ont souvent des comptes conjoints, non seulement parce qu'ils se font confiance, mais aussi parce qu'ils veulent éviter les frais d'homologation. Si vous aviez cela et que vous

probate fees looming on the horizon, in a joint account you would only get the $100,000 as well.

Have you ever given any thought to the fact that you have to consider that when families put joint accounts together and then are affected by tax one way and the failure to have an increase in deposit insurance the other way?

Mr. Brown: I would simply respond that I think deposit insurance is one factor that Canadians consider when they're investing their money.

There are various different avenues that are available, for example, even just choosing between putting your money in a cash deposit versus some other investment, and it's one of the factors that people consider.

If deposit insurance weighs heavily on their decision, there are ways of getting coverage by investing in different ways at a financial institution, but that has to be offset by other considerations such as fees for going through, for example, brokers or other things like that.

Senator Wetston: I wasn't asking for investment advice, but thank you anyway.

The Chair: Thank you, witnesses. That was very helpful to us and I would invite witnesses for Division 4 to make themselves available.

We will now deal with Division 4, securities issued or guaranteed by foreign governments, and Division 5, Exchange Fund Account, with Mr. Marion and Mr. Gravelle, whom I am very happy to welcome, of course. It's nice to see Mr. Marion. He was helpful to this committee when we were in New York this time last year, so welcome back. It's nice to see you.

Can you please proceed with your opening remarks on both divisions, if that works for you, and then we will move to questions?

Toni Gravelle, Managing Director, Financial Markets Department, Bank of Canada: Good afternoon Mr. Chair and committee members.

[*Translation*] –

I am the Managing Director of the Financial Markets Department at the Bank of Canada.

sépariez les comptes, vous auriez deux comptes assurés jusqu'à concurrence de 100 000 $. À cause des frais d'homologation possibles, vous n'aurez que 100 000 $ aussi, pour un compte conjoint.

Avez-vous déjà pensé à la nécessité de tenir compte du fait que les familles, quand elles ont des comptes conjoints, sont touchées par les impôts d'un côté et n'ont pas un montant accru d'assurance de l'autre côté?

M. Brown : Je dirais simplement que l'assurance-dépôts est un facteur dont les Canadiens tiennent compte quand ils investissent leur argent.

Il y a diverses avenues, par exemple, simplement choisir entre faire un dépôt en argent comptant ou opter pour un autre type d'investissement, et c'est l'un des facteurs que les gens prennent en compte.

Si l'assurance-dépôts est très importante dans leur décision, il y a des façons d'obtenir une protection, en investissant de diverses manières dans une institution financière. Il faut cependant que d'autres facteurs fassent contrepoids, comme les frais liés aux services d'un courtier, par exemple, ou d'autres choses de ce genre.

Le sénateur Wetston : Je ne demandais pas des conseils en investissement, mais je vous remercie de toute façon.

Le président : Je remercie nos témoins. Cela nous a été très utile. J'invite les témoins responsables de la section 4 à se préparer à témoigner.

Nous allons maintenant traiter de la section 4, Valeurs ou titres émis ou garantis par des gouvernements étrangers, et de la section 5, Compte du fonds des changes, avec l'aide de M. Marion et de M. Gravelle, que je suis évidemment très heureux d'accueillir. Je suis ravi de voir M. Marion. Il a aidé notre comité lorsque nous étions à New York à la même époque l'année dernière. Je vous souhaite donc la bienvenue. Je suis heureux de vous revoir.

Pouvez-vous s'il vous plaît prononcer vos remarques liminaires sur les deux sections, si cela vous convient, après quoi nous passerons aux questions?

Toni Gravelle, directeur général, Département des Marchés financiers, Banque du Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour.

[*Français*]

Je suis directeur général du Département des Marchés financiers de la Banque du Canada.

[*English*]

Thank you for your invitation to discuss proposed legislative changes to Bill C-74, to the Bank of Canada Act and the Currency Act.

Under section 18(d) of the Bank of Canada Act, the Bank of Canada has the authority to buy or sell securities issued or guaranteed by the government of a country in the European Union. The Bank of Canada is proposing amendments to the act in anticipation of the United Kingdom's exit from the European Union.

These amendments would ensure the Bank of Canada can continue to buy and sell securities issued and guaranteed by the United Kingdom.

Nick Marion, Director, Reserves Management, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: For Division 5 proposed amendments, the Exchange Fund Account represents the largest component of Canada's official international reserves. In 2011, the government announced that the exchange fund account would be part of the government's prudential liquidity plan if, for instance, markets were severely disrupted or inaccessible for domestic funding purposes.

The proposed technical amendments in Division 5 of Part 6 would clarify this objective by stipulating that the Exchange Fund Account may provide a source of liquidity for the Government of Canada. The amendments would also clarify that funds in the Exchange Fund Account can be transferred to the Consolidated Revenue Fund.

The Chair: Thank you very much.

Senators, any questions?

Senator Moncion: How much is in the Exchange Fund Account right now?

Mr. Marion: Within the Exchange Fund Account, there is approximately $81 billion as of the end of fiscal year March 31.

Senator Moncion: How much of that money would the government want to use? I understand it's in case of an emergency. How much does he have to keep in the fund and how much does he have to work with?

Mr. Marion: Thank you for the question. Within the Exchange Fund Account there are, broadly, two tiers of assets. In the first tier, the largest component is the liquid reserves. In terms of liquid reserves, as of the end of fiscal year March 31 there was approximately $73 billion, and the other components are Special Drawing Rights, which is a currency issued by the IMF and so the balance is in SDRs, these Special Drawing Rates.

[*Traduction*]

Je vous remercie de m'avoir invité à discuter avec vous des modifications législatives prévues dans le projet de loi C-74 touchant la Loi sur la Banque du Canada et la Loi sur la monnaie.

Aux termes de l'alinéa 18d) de la Loi sur la Banque du Canada, la banque a le pouvoir d'acheter et vendre des valeurs ou titres émis ou garantis par le gouvernement d'un pays de l'Union européenne. La Banque du Canada propose des modifications à la loi en prévision de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Grâce aux modifications proposées, la Banque du Canada pourrait continuer d'acheter et de vendre des titres émis ou garantis par le Royaume-Uni.

Nick Marion, directeur, Gestion des réserves, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Pour ce qui est des modifications proposées à la section 5, le Compte du fonds des changes représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. En 2011, le gouvernement a annoncé que le compte constituerait un des éléments du plan de liquidité prudentielle du gouvernement au cas où, par exemple, les marchés seraient gravement perturbés ou inaccessibles aux fins du financement national.

Les amendements de forme proposés à la section 5 de la partie 6 visent à clarifier cet objectif en énonçant que le Compte du fonds des changes peut fournir une source de liquidité au gouvernement du Canada. Les modifications précisent aussi que les fonds du compte peuvent être transférés au Trésor.

Le président : Merci beaucoup.

Les sénateurs ont-ils des questions?

La sénatrice Moncion : Combien d'argent y a-t-il actuellement dans le Compte du fonds des changes?

M. Marion : À la fin de l'exercice se terminant le 31 mars, il y avait environ 81 milliards de dollars dans le compte.

La sénatrice Moncion : Quelle portion de cet argent le gouvernement voudra-t-il utiliser? Je comprends que c'est pour les urgences. Combien d'argent doit-il garder dans le fonds, et avec combien peut-il travailler?

M. Marion : Je vous remercie de la question. Dans le Compte du fonds des changes, il y a essentiellement deux catégories d'actifs. Dans la première, le plus gros élément est la réserve de liquidités. Celle-ci comptait environ 73 milliards de dollars à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars. Le reste se compose de droits de tirage spéciaux, ou DTS, une monnaie émise par le Fonds monétaire international, le FMI.

Now, from a prudential liquidity perspective, all of the funds would be available if the government needed it because the domestic funding markets were inaccessible. The reality is only a portion would likely be needed and one needs to be creative as well in terms of thinking that domestic funding markets are inoperable and inaccessible for a long period of time.

Maintenant, sur le plan de la liquidité prudentielle, tous les fonds seraient disponibles si le gouvernement en avait besoin en raison de l'inaccessibilité des marchés de financement nationaux. En réalité, seule une partie serait probablement nécessaire. Il faut également être créatif pour imaginer que les marchés de financement nationaux puissent être inutilisables et inaccessibles pendant une période prolongée.

Senator Wetston: Why do you need this amendment? I thought you could have done that anyway. I'm not thinking of lender of last resort issues, obviously, and I'm not necessarily thinking along that line, post-financial crisis, but I'm still not absolutely sure.

Le sénateur Wetston : Pourquoi avez-vous besoin de cet amendement? Je pensais que vous auriez pu le faire de toute façon. Je ne pense évidemment pas aux questions de prêteur de dernier ressort, et pas nécessairement à la période suivant une crise financière, mais je ne suis pas absolument certain.

My concern is that — and I wouldn't suggest this would be the case — it could be used for the wrong purposes and if that is the case, not having this amendment would preclude that from occurring; having this amendment might allow that to occur. I think you know what I'm getting at.

Ce qui me préoccupe — et je ne dis pas que ce sera le cas —, c'est que le mécanisme puisse être utilisé à mauvais escient. Dans un tel cas, l'absence de cet amendement empêcherait la situation de se produire, alors que sa présence pourrait permettre la chose. Je pense que vous savez où je veux en venir.

Mr. Marion: Thank you for the question, senator. I will draw your attention to two specific points related to that question. The first is that within the Currency Act, it's expressly stated that funds can be advanced — and I use the term "advanced" — from the Consolidated Revenue Fund to the Exchange Fund Account. Some would suggest that in the term "advance" there is a concept of being able to pay those funds back, but it's not expressly stated.

M. Marion : Je vous remercie de votre question, sénateur. Je souhaite attirer votre attention sur deux points précis à ce chapitre. D'une part, la Loi sur la monnaie indique expressément que les fonds du Trésor peuvent être avancés — et j'utilise bien ce terme — au Compte du fonds des changes. Certains diraient que le mot « avancer » sous-entend que les fonds peuvent être remboursés, mais ce n'est pas indiqué expressément.

Within the Currency Act there is also a provision right now that allows for net returns generated through investment activities to flow from the Exchange Fund Account to the Consolidated Revenue Fund.

La Loi sur la monnaie contient déjà une disposition permettant que les revenus nets des activités d'investissement passent du Compte du fonds des changes au Trésor.

So there were already mechanisms for the two-way transfer and at least from our perspective, the presumption is that one could do it but as good stewards we want to make sure it's clarified, which is why this would be construed as a technical amendment.

Il y avait donc déjà des mécanismes de transfert bilatéral. Nous supposons alors que c'est possible. Cependant, en tant que bons gestionnaires, nous voulons nous assurer que ce soit clarifié, ce pour quoi c'est considéré comme un amendement de forme.

Senator Wetston: And you want to do it in a way to avoid any transfer of funds for purposes which may not be entirely related to the issue that you're attempting to address. How does this preclude that from occurring?

Le sénateur Wetston : Et vous voulez faire la modification de façon à éviter tout transfert de fonds à des fins qui ne sont peut-être pas entièrement liées à la question que vous tentez de régler. Comment l'amendement empêche-t-il une telle situation de se produire?

Mr. Marion: The funds available within the Exchange Fund Account were deemed to be eligible for the government's prudential liquidity plan back in 2011. It was well laid out in Budget 2011 and since then has been reasserted in every subsequent budget, as well as in the annual report on the management of the Official International Reserves. So there is certainly that commitment that has been made in the past and a recognition that the funds would be available for that purpose. So there is that stated commitment.

M. Marion : Les fonds du Compte du fonds des changes étaient réputés admissibles au plan de liquidité prudentielle du gouvernement en 2011. C'était bien inscrit dans le budget de 2011, un fait qui a été réitéré depuis dans tous les budgets subséquents, ainsi que dans le rapport annuel sur la gestion des réserves officielles internationales. Il y a donc assurément un engagement qui a été pris par le passé, et une reconnaissance que les fonds seraient disponibles à cette fin. Un engagement a donc été pris.

I would like to add as well that the way that the fund is managed is through an asset liability match framework. So for every asset in a particular foreign currency, there is a matching liability and that's for a risk management perspective in the way that it neutralizes currency fluctuation risks as well as interest rate risks, in part because we match duration.

If one were to remove those assets from the EFA to the Consolidated Revenue Fund, you would have a mismatch there and you raise other risks. It's always better, at least from my perspective, for the government to raise funding for domestic purposes through domestic funding channels.

Senator Wetston: On this issue of the previous amendment, I guess, Mr. Gravelle, on the holdings and the U.K. withdrawing from Brexit, without the proposed change, what would happen to the government's holdings of securities?

Mr. Gravelle: Currently, the bank doesn't hold any other securities other than in Canadian dollars. So we just hold Canadian dollar securities, mostly Government of Canada bonds and T-bills. This is a precautionary measure.

If, in the future, we had to hold or purchase other types of securities and, in particular there is a possibility where, in terms of prudential liquidity plan, the government needs Canadian dollars, we could do a repo with the EFA, the account itself, and receive, for example, United Kingdom securities in return for Canadian dollars. So we're being, in some sense, prepared for any shock in the future. That would allow us to more efficiently lend money to the government in that sort of very systemic event, but, right now, we don't hold any.

Mr. Marion: The assets within the Exchange Fund Account are held in the name of the Minister of Finance, and the Bank of Canada manages those as fiscal agent to the government.

Senator Wetston: Do we have Canadian securities guaranteed by the U.K. at present?

Mr. Gravelle: Canadian dollar securities, you mean?

Senator Wetston: Yes.

Mr. Gravelle: We don't hold any. There might be some in the market, but not held by the bank.

Mr. Marion: Would you refer to Maple-Bond-type instruments?

J'aimerais également ajouter que la gestion du fonds se fait au moyen d'un cadre d'appariement des actifs et des passifs. Ainsi, pour chaque actif dans une monnaie étrangère donnée, il existe un passif correspondant. Dans une perspective de gestion du risque, ce mécanisme neutralise les risques découlant de la fluctuation des devises ainsi que des taux d'intérêt, notamment parce que nous faisons correspondre la durée.

Si ces actifs étaient retirés du Compte du fonds des changes pour être versés au Trésor, il y aurait un déséquilibre qui entraînerait d'autres risques. Il est toujours préférable, de mon point de vue du moins, que le gouvernement trouve des fonds à des fins nationales auprès de sources de financement nationales.

Le sénateur Wetston : J'aimerais parler de l'amendement précédent, je suppose. Au sujet des avoirs et du retrait du Royaume-Uni dans le cadre du Brexit, monsieur Gravelle, qu'adviendrait-il de la détention de titres du gouvernement sans le changement proposé?

M. Gravelle : À l'heure actuelle, la banque ne possède aucun titre en devise autre que le dollar canadien. Nous détenons donc uniquement des titres en dollars canadiens, qui sont principalement des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor. C'est une mesure de précaution.

Si nous devions à l'avenir détenir ou acheter d'autres types de titres, en particulier si le gouvernement pourrait avoir besoin de dollars canadiens dans le cadre du plan de liquidité prudentielle, nous pourrions faire une mise en pension des titres dans le Compte du fonds des changes lui-même, puis recevoir des titres du Royaume-Uni, par exemple, en échange de dollars canadiens. Nous sommes en quelque sorte préparés à n'importe quelle éventualité. Voilà qui nous permettrait de prêter plus efficacement de l'argent au gouvernement advenant ce genre d'événement très systémique, mais nous ne détenons aucun titre semblable à l'heure actuelle.

M. Marion : Les actifs du Compte du fonds des changes sont détenus au nom du ministre des Finances, et la Banque du Canada les gère à titre d'agent financier du gouvernement.

Le sénateur Wetston : Avons-nous actuellement des titres canadiens garantis par le Royaume-Uni?

M. Gravelle : Vous voulez dire des titres en dollars canadiens?

Le sénateur Wetston : Oui.

M. Gravelle : Nous n'en possédons pas. Il y en a peut-être sur le marché, mais ils ne sont pas détenus par la banque.

M. Marion : Parlez-vous des obligations feuille d'érable?

Senator Wetston: No, not really because I don't look at it that way, but maybe comment on it. I wasn't thinking of Maple Bonds, but I'm glad you asked the question.

Mr. Marion: We do hold U.K. securities that are guaranteed by the government, and we do have that as part of our portfolio.

Senator Wetston: I was thinking of the other way, but that's okay. The list of countries whose securities the Bank of Canada can buy and sell is limited to?

Mr. Gravelle: It's U.S., Japan and the EU right now, as well as Canada.

Senator Wetston: Thinking of others, are you?

Mr. Gravelle: No, not at all.

Senator Wetston: Why?

Mr. Gravelle: We think that's a more than generous set of availabilities in terms of securities holdings. Our balance sheets can be fulfilled. Any balance sheet growth that we manage currently, because our liabilities are growing, is more than sufficiently able to be fulfilled with Canadian dollar securities. Actually, Government of Canada securities are sufficient because, for Government of Canada securities, there is $560 billion outstanding, and we only need, right now, roughly $80 billion to fulfill our balance sheet of holdings, in terms of assets.

Senator Wallin: These seem pretty straightforward. It is kind of like just-to-be-safe amendments. But, just for interest's sake, what on earth kind of crisis would have to occur to trigger this? I think you said, Nick, that domestic funding markets would not be accessible, and that's what would happen. What does that mean? Every bank would have to fail?

Mr. Gravelle: One example that's kind of close and probably what drove the prudential liquidity plan is 9/11.

Senator Wallin: Okay. Because of the technical shutdown?

Mr. Gravelle: There are clearing banks and systemically important institutions that do the backroom clearing aspects of the markets that were shut down in New York, and it caused a global shutdown of various capital markets. It was for only a day or two, so it was kind of short term. But that was one of the things we were thinking of.

Senator Wallin: Fortunately, the computers in Bermuda worked.

Le sénateur Wetston : Non, pas vraiment puisque je ne vois pas les choses de cette façon, mais vous pouvez nous en parler. Je ne pensais pas à ces obligations, mais je suis ravi que vous ayez posé la question.

M. Marion : Nous détenons des titres du Royaume-Uni qui sont garantis par le gouvernement, et nous en avons dans notre portefeuille.

Le sénateur Wetston : Je pensais à la situation inverse, mais c'est correct. Quelle est la liste des pays auxquels la Banque du Canada peut acheter et vendre des titres?

M. Gravelle : Il y a pour l'instant les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, de même que le Canada.

Le sénateur Wetston : Vous songez à d'autres pays, n'est-ce pas?

M. Gravelle : Non, pas du tout.

Le sénateur Wetston : Pourquoi?

M. Gravelle : Nous trouvons que c'est une offre de titres plus que généreuse. Nos bilans peuvent être honorés. Toute croissance de notre bilan attribuable à la hausse de notre passif peut amplement être couverte par des titres en dollars canadiens. En fait, les titres du gouvernement canadien sont suffisants puisqu'il y a 560 milliards de dollars en suspens, et que nous n'aurions besoin que d'environ 80 milliards de dollars à l'heure actuelle pour couvrir notre bilan d'avoirs, sur le plan des actifs.

La sénatrice Wallin : Voilà qui semble être assez simple. Ce sont en quelque sorte des amendements proposés par mesure de précaution. À titre informatif, quelle sorte de crise pourrait bien déclencher ce processus? Nick, vous avez dit, je crois, qu'il faudrait que les marchés de financement nationaux ne soient pas accessibles; c'est ce qui arriverait. Qu'est-ce que cela signifie? Chaque banque s'effondrerait?

M. Gravelle : Un exemple qui n'est pas trop loin et qui est probablement à l'origine du plan de liquidité prudentielle est le 11 septembre.

La sénatrice Wallin : Je vois. Est-ce en raison de l'interruption technique?

M. Gravelle : Il y a des banques de compensation et des institutions d'une importance systémique qui s'occupent de la compensation en coulisse des marchés qui ont été fermés à New York, ce qui a provoqué une fermeture mondiale de divers marchés financiers. C'était un jour ou deux seulement, donc à court terme, mais c'est un des événements auxquels nous avons songé.

La sénatrice Wallin : Heureusement, les ordinateurs ont fonctionné aux Bermudes.

Mr. Gravelle: Exactly. Those are the kinds of events we're thinking of. Another one would be a cyber event, for example.

The Chair: Thank you very much, gentlemen. Thank you very much for your presentation. Very helpful. We're going to move on to Division 6, Banknotes.

I'm pleased to welcome, from the Department of Finance Canada, Financial Sector Policy Branch, Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency; and, from the Bank of Canada, Richard Wall, Managing Director, Currency Department.

Please proceed with your statement, and then we'll move to questions.

[*Translation*]

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Finance Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair.

Canadians need secure bank notes that they can use with confidence and pride.

[*English*]

The government proposes to initiate the process to remove legal tender status of banknote denominations no longer issued by the Bank of Canada, that is the $1,000, the $500, the $25, the $2 and the $1. Removing the legal tender status of older bank notices, such as those with less sophisticated security features and denominations no longer issued by the Bank of Canada, would contribute to the reduction of illicit transactions and increase the security of Canadian banknotes in circulation. Mr. Wall will provide further information.

Richard Wall, Managing Director, Currency Department, Bank of Canada: Thank you for the invitation to discuss the proposed legislative changes to the Bank of Canada Act and the Currency Act. These changes will allow the government to remove legal tender status from Canadian banknotes and the Bank of Canada to more effectively manage the quality of notes in circulation.

Notes issued by the Bank of Canada, together with coins issued by the Royal Canadian Mint, are what is known as legal tender, which means the money approved in a country for paying debts. Removing legal tender status means that some banknotes can no longer be used for payment of debt.

M. Gravelle : Exactement. C'est le genre d'événement auquel nous pensons. Un autre exemple serait un incident cybernétique.

Le président : Merci beaucoup, messieurs. Je vous remercie infiniment de votre présentation. C'était fort utile. Nous allons maintenant passer à la section 6, qui porte sur les billets de banque.

Je suis heureux d'accueillir Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, à la Direction de la politique du secteur financier du ministère des Finances Canada, de même que Richard Wall, directeur général du Département de la monnaie à la Banque du Canada.

Veuillez prononcer votre exposé, après quoi nous passerons aux questions.

[*Français*]

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je vous remercie, monsieur le président.

Les Canadiens ont besoin de billets de banque sécuritaires dont ils peuvent se servir en toute confiance et avec fierté.

[*Traduction*]

Le gouvernement propose d'entamer le processus de retrait du cours légal de certaines dénominations que la Banque du Canada ne met plus en circulation, c'est-à-dire les coupures de 1 000 $, de 500 $, de 25 $, de 2 $ et de 1 $. Le retrait du cours légal de billets de banque plus anciens, comme ceux dotés de caractéristiques de sécurité moins sophistiquées et de dénominations que la Banque du Canada ne met plus en circulation, contribuerait à réduire l'incidence de transactions illicites et accroîtrait la sécurité des billets de banque en circulation au Canada. M. Wall vous fournira plus de renseignements.

Richard Wall, directeur général, Département de la monnaie, Banque du Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à parler des modifications proposées à la Loi sur la Banque du Canada et à la Loi sur la monnaie. Ces changements permettront au gouvernement de retirer le cours légal des billets de banque canadiens et à la Banque du Canada de mieux gérer la qualité des billets en circulation.

Les billets émis par la Banque du Canada, de même que les pièces de monnaie frappées par la Monnaie royale canadienne, ont cours légal. Autrement dit, c'est la monnaie approuvée au pays pour le remboursement des dettes. Le retrait du cours légal signifie que certains billets ne pourront plus être utilisés pour le remboursement de dettes.

[*Translation*]

In short, it will be more difficult to make purchases using bank notes without legal tender status: businesses will refuse them, because they will not be able to use them to pay their debts. These notes will not lose their value, however. The Bank of Canada will continue to honour them.

[*English*]

The Bank of Canada supports this initiative because having the power to remove legal tender status from banknotes means that we can do a better job of keeping notes that are in circulation more secure. Newer banknotes have better security features that make them difficult to counterfeit and are in better condition overall. Keeping notes current means that they work more efficiently for all of us. To date, every note issued by the Bank of Canada since 1935 remain legal tender, despite the fact that the security features on these older notes are either non-existent or easily simulated. Withdrawing older notes from circulation will contribute to the public's confidence in using banknotes and the systems in place to efficiently process them.

As stated in Budget 2018, if the power to remove legal tender is granted by Parliament, the government's intention is to remove this status from the $1, the $2, the $25, the $500 and $1,000 banknotes. Legislative changes are required to both acts because the powers for issuance of banknotes reside in the Bank of Canada Act, but the specifics of banknotes are in the Currency Act.

[*Translation*]

Many central banks have the power to remove legal tender status from their old notes. At the Bank of England, for instance, the removal of legal tender is often part of the issuing strategy: when a new note is put into circulation, the old series and the new series are in circulation at the same time for a predetermined period of time. After that, people have to go through the central bank to be reimbursed for their old notes. For example, the Bank of England issued a new 10 pound note in September 2017, and in November, it announced that the old bills would cease to be legal tender four months later.

In Canada, however, bills whose legal tender status has been removed are no longer in circulation. Those are the $25 and $500 bills, which were among the first notes issued by the Bank of Canada in 1935; the $1 and $2 bills, which were no longer issued as of 1989 and 1996 respectively; and the $1,000 bill, which has not been issued as of the year 2000. This decision should not have a major impact on most Canadians. These bills have not been produced for decades and are rarely used in transactions.

[*Français*]

En gros, il sera plus difficile de faire des achats au moyen de billets n'ayant pas cours légal : les commerçants les refuseront, car ils ne pourront pas s'en servir pour payer leurs dettes. Toutefois, ces billets ne perdront pas leur valeur pour autant. La Banque du Canada continuera de les honorer.

[*Traduction*]

La Banque du Canada appuie ce changement parce que le pouvoir de supprimer le cours légal lui permettra de veiller à ce que seuls les billets les plus sûrs circulent. Les billets plus récents sont dotés de meilleurs éléments de sécurité qui les rendent difficiles à contrefaire, et ils sont généralement en meilleur état. Les billets de banque actuels sont plus efficaces, et nous en profitons tous. À ce jour, tous les billets émis par la Banque du Canada depuis 1935 continuent d'avoir cours légal, même si certains vieux billets sont dépourvus d'éléments de sécurité ou possèdent des éléments qui peuvent être facilement imités. Le retrait de la circulation des vieux billets aidera à accroître la confiance du public à l'égard des billets et à assurer l'efficacité des systèmes qui les traitent.

Comme il est indiqué dans le budget de 2018, si le Parlement lui accorde ce pouvoir, le gouvernement prévoit enlever le cours légal des billets de 1, 2, 25, 500 et 1 000 $. Pour ce faire, des modifications doivent être apportées à la Loi sur la Banque du Canada, qui régit le pouvoir d'émettre des billets, et à la Loi sur la monnaie, qui donne des précisions sur les billets.

[*Français*]

De nombreuses banques centrales ont le pouvoir de supprimer le cours légal de leurs vieux billets. À la banque d'Angleterre, notamment, le retrait de cours légal fait souvent partie de la stratégie d'émission : lorsqu'un nouveau billet est mis en circulation, l'ancienne série et la nouvelle série circulent en parallèle pendant une période prédéterminée. Ensuite, il faut s'adresser à la banque centrale pour se faire rembourser les vieux billets. La Banque d'Angleterre, par exemple, a émis un nouveau billet de 10 livres en septembre 2017, et en novembre, elle a annoncé que l'ancienne coupure cesserait d'avoir cours légal quatre mois plus tard.

Au Canada, cependant, les billets visés par la suppression du cours légal ne sont plus en circulation. Il s'agit des coupures de 25 $ et de 500 $, qui datent de la première émission de billets par la Banque du Canada en 1935, des billets de 1 $ et de 2 $, qui ont cessé d'être émis en 1989 et en 1996 respectivement, et de celui de 1 000 $, qui n'est plus émis depuis 2000. Cette décision ne devrait pas avoir de conséquences importantes pour la plupart des Canadiens. Ces coupures ne sont plus produites depuis des dizaines d'années et sont rarement utilisées pour effectuer des transactions.

[*English*]

If the government is granted this power, the bank will provide clear information to Canadians on how to redeem the affected notes. This will involve a period during which the notes can be redeemed through financial institutions, as Canadians can do today. After this period, the notes can be redeemed directly with the Bank of Canada.

I am happy to answer any questions that you may have.

The Chair: I note the light reflecting the bells is flashing. What does that mean?

Senator Ringuette: It is a one-hour bell.

The Chair: Very well. On we go.

Senator Tannas: You mentioned that the Bank of England has had this power for a while and I happened to have an experience where my grandmother gave me a bunch of money and I tried to spend it and it had been recalled. I couldn't take it to a bank in England. I had to take it to the Bank of England to exchange it, which was a taxi ride in London. We won't have those problems here, right? You can always take your $1,000 bill to your local Royal Bank and they will take it from you? Is that the plan?

Mr. Wall: There will be a period of time where the notes can be exchanged at financial institutions but just like what occurs today, with a $1,000 note dating from 1935 — and there are some — banks have difficulty authenticating whether that is a real note. So there is a process where a bank will take a note on collection and send it to the Bank of Canada and that process is in place. They won't give credit right away because they can't trust the note.

Senator Tannas: That is okay, but some little old lady in Wetaskiwin doesn't have to drive to Ottawa to get her money.

Mr. Wall: No, there will be a number of ways they can do that, as they have today.

We have a number of ways in which Canadians can correspond with the Bank of Canada.

Senator Wallin: I'm not that worried because my sheet is one dollar bills. I don't have any thousands lying around.

On this question — it's kind of irrelevant to this and it's very straightforward — at what point do you decide that the toonie, which makes my purse incredibly heavy, is a better idea than that nice bill we had? Who decides?

[*Traduction*]

Si ce pouvoir est octroyé au gouvernement, la banque donnera à la population des renseignements clairs sur la façon de se faire rembourser les billets en question. Dans un premier temps, les billets pourront être encaissés dans les institutions financières, comme c'est le cas aujourd'hui. Ensuite, il faudra les envoyer à la Banque du Canada pour obtenir un remboursement.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Je remarque que la lumière de la sonnerie clignote. Qu'est-ce que cela veut dire?

La sénatrice Ringuette : C'est le timbre d'une heure.

Le président : Très bien. Poursuivons.

Le sénateur Tannas : Vous avez dit que la Banque d'Angleterre a ce pouvoir depuis un certain temps. Il m'est d'ailleurs arrivé que ma grand-mère me donne beaucoup d'argent, puis que j'essaie de le dépenser alors que les billets avaient été rappelés. Je ne pouvais pas les échanger dans une banque de l'Angleterre. J'ai dû me rendre à la Banque d'Angleterre pour ce faire, ce qui a nécessité une course en taxi à Londres. Nous n'aurons pas ce genre de problèmes ici, n'est-ce pas? Vous pourrez toujours remettre votre billet de 1 000 $ à votre Banque Royale locale, et celle-ci l'acceptera? Est-ce le plan?

M. Wall : Il y aura une période au cours de laquelle les billets pourront être échangés dans les institutions financières, mais comme c'est le cas aujourd'hui, si vous avez un billet de 1 000 $ qui remonte à 1 935 — et il y en a —, les banques auront du mal à l'authentifier et à savoir si c'est un véritable billet. Il y a donc un processus en place permettant à une banque de recueillir un billet, puis de l'envoyer à la Banque du Canada; ce processus est déjà en place. La banque n'attribue pas le crédit tout de suite parce qu'elle ne peut pas faire confiance au billet.

Le sénateur Tannas : C'est très bien, mais une vieille dame de Wetaskiwin ne devra pas conduire jusqu'à Ottawa pour encaisser son argent.

M. Wall : Non, il y aura plusieurs façons de procéder, comme c'est le cas aujourd'hui.

Les Canadiens ont plusieurs façons de correspondre avec la Banque du Canada.

La sénatrice Wallin : Je ne suis pas trop inquiète parce que j'ai des billets de 1 $. Je n'ai aucune coupure de 1 000 $ qui traînent.

À ce propos — c'est sans rapport et très simple —, comment décidez-vous que le polar, qui alourdit incroyablement mon porte-monnaie, est préférable au joli billet que nous avions? Qui décide?

Mr. Wall: That ends up being a discussion between the Minister of Finance, the Royal Canadian Mint and the Bank of Canada.

Senator Wallin: Somebody proposes and says it's time to do this.

Mr. Wall: The last time that discussion was had was in 1992 or 1994.

Senator Wallin: That's when the $2 bill bit the dust?

Mr. Wall: Yes.

Senator Ringuette: I don't have $1,000 bills either but I appreciate that Canadians with these old bills are able to go to their local facility and transact that way. I'm supposing that local facility will require a commission, though, for the work and who is going to pay for that?

Mr. Wall: If you're a customer of the bank, that service is generally provided. As it rolls out, I expect it will happen less and less often. If in fact there is an instance where there is a fee attached by a financial institution — I'm not saying there will be — there are other mechanisms where a person can correspond directly with the Bank of Canada and we will reimburse them for whatever value they have.

Senator Ringuette: Okay, sounds fair. Thank you.

Senator Wetston: How much money are we talking about?

Mr. Wall: If you're looking at the $1, $2 and $1,000 bills, it's approximately $1 billion in value out of the $83 billion in value that's in circulation.

The $1,000 note has not been issued since 2000. There were approximately 3.3 million at that time. There still remains about 700,000 in circulation. Of the $1 bills, I think there are 250 million in circulation still and the $2 bills, approximately 104 million.

Senator Wetston: We tussle with these big numbers like it does not mean a lot, but it is a lot of money, $1 billion. What do you do with it when you get it?

Mr. Wall: Since it's coming out of circulation, we give credit to the depositor and then destroy the notes.

Senator Wetston: I always have a bit of a suspicious mind with this kind of stuff. It is probably my experience, but not personal. Are there money laundering opportunities associated with these bills that come out of circulation, used by organized crime to facilitate transactions that you may not be aware of and might be a useful tool to achieve that?

M. Wall : Il s'agit ultimement d'une discussion entre le ministre des Finances, la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada.

La sénatrice Wallin : Quelqu'un en fait la proposition et dit qu'il est temps de faire le changement.

M. Wall : La dernière fois que cette discussion a eu lieu, c'était en 1992 ou en 1994.

La sénatrice Wallin : C'est quand le billet de 2 $ a disparu?

M. Wall : Oui.

La sénatrice Ringuette : Je n'ai pas de billets de 1 000 $ non plus, mais je me réjouis que les Canadiens qui possèdent de vieux billets puissent se présenter à leur succursale locale pour effectuer la transaction. Je suppose que l'établissement local exigera toutefois une commission pour le travail. Qui la paiera?

M. Wall : Ce service est généralement offert dès qu'on devient client de la banque. Je m'attends à ce que ce soit de moins en moins fréquent au fil du temps. S'il arrive que des frais soient exigés d'une institution financière — et je ne dis pas que ce sera le cas —, il existe d'autres mécanismes permettant aux gens de correspondre directement avec la Banque du Canada pour obtenir un remboursement.

La sénatrice Ringuette : D'accord, cela me semble équitable. Merci.

Le sénateur Wetston : De quelle somme parlons-nous ici?

M. Wall : Si on prend les billets de 1, 2 et 1 000 $, cela fera une somme d'environ 1 milliard de dollars, alors que 83 milliards de dollars sont en circulation.

Il ne s'imprime plus de billets de 1 000 $ depuis 2000. Il en existait approximativement 3,3 millions à l'époque. Il en reste encore 700 000 en circulation. Quant aux billets de 1 $, je pense qu'il y en a 250 millions encore en circulation. On compte environ 104 millions de billets de 2 $ encore en circulation.

Le sénateur Wetston : Nous jonglons avec ces gros chiffres comme s'il s'agissait de broutilles, mais 1 milliard de dollars, c'est une somme substantielle. Que faites-vous quand vous recevez les billets?

M. Wall : Depuis le début de leur retrait de la circulation, nous accordons un crédit au déposant et nous les détruisons.

Le sénateur Wetston : Je suis toujours un peu soupçonneux à cet égard. C'est probablement une question d'expérience, mais ce n'est rien de personnel. Le retrait de ces billets offre-t-il des occasions de blanchiment d'argent si le crime organisé utilise ces billets pour faciliter des transactions à votre insu? Cela pourrait constituer un moyen utile pour réussir à blanchir de l'argent.

Mr. Wall: It's a good question, and I appreciate it. With respect to removing legal tender status, probably not. But with the reimbursement of notes coming out of circulation, there is always that opportunity. We've looked at our mutilated note operation where we take notes that are generally damaged and give credit back to them. We built around that process a fairly rigorous validation process to make sure that the likelihood of money laundering or other illicit activities are not supported by our operations.

Senator Wetston: I suspect you're on top of that. It's one thing to be able to try to find a way to manage the money laundering aspects of this. It's a whole other issue to address the counterfeiting aspects of this. So how much of the $1 billion that you think will be coming in would be counterfeit money?

Mr. Wall: Likely very little of it. The ones and twos were never highly counterfeited notes.

The $1,000 bill, because of its value, tends to be highly inspected by any receiver of it, so generally it has not been highly counterfeited. I expect a very low, a minuscule amount would be counterfeit but even then, we inspect every note that comes in through our processes at the Bank of Canada to make sure that we only credit real notes.

Senator Wetston: This is my last question, I promise. Do you use automated means to inspect these notes or do you have humans, believe it or not, doing it?

Mr. Wall: For most notes that come in — we process approximately 450 million notes annually — those are all done through automated processes. Unfortunately, for some of the notes, like the very old 1935 series notes, we don't have machines that can read those notes so they are submitted to a manual process.

Senator Wetston: That's a good thing. I don't want robots or machines running our lives completely.

Senator Unger: There is a well-known court case in British Columbia between a family whose last name is Samaroo and the CRA. The Samaroos had many thousands of dollars saved in cash and they were worried that the bank would no longer accept the old $50 and $100 bills so they moved the cash from their safety deposit and put it into their bank account. This move caught the eye of the CRA who accused the Samaroos of tax evasion and took them to court. The process began in 2006 and is still in the courts today.

M. Wall : Voilà une bonne question, et je vous remercie de l'avoir soulevée. Le retrait du statut de monnaie légale ne le permettrait probablement pas. Par contre, il serait toujours possible de le faire grâce au remboursement des billets retirés de la circulation. Nous nous sommes intéressés à nos activités entourant les billets abîmés, dans le cadre desquelles nous retirons habituellement les billets en échange d'un crédit au porteur. Ce processus est encadré de mesures de validation très rigoureuses pour que les procédures ne permettent pas le blanchiment d'argent ou d'autres activités illicites.

Le sénateur Wetston : Je me doute que vous prenez les précautions nécessaires. C'est une chose que de tenter de trouver un moyen de gérer la question du blanchiment d'argent dans ce dossier, mais c'est une tout autre affaire que de régler la question de la contrefaçon. De la somme de 1 milliard de dollars, quelle part serait constituée de faux billets?

M. Wall : Ce serait probablement très peu. Les billets de 1 et de 2 $ n'ont jamais été beaucoup contrefaits.

Quant aux billets de 1 000 $, compte tenu de leur valeur, ils tendent à être soigneusement inspectés par quiconque les reçoit; il n'y a donc pas beaucoup de contrefaçon de façon générale. Je m'attends à ce qu'il y ait une quantité minime de faux billets, mais nous inspectons quand même chaque billet que nous recevons dans le cadre des processus de la Banque du Canada pour nous assurer de n'accorder des crédits que pour les billets authentiques.

Le sénateur Wetston : C'est ma dernière question, je le promets. Recourez-vous à des moyens automatisés pour inspecter des billets ou confiez-vous cette tâche à — croyez-le ou non — des êtres humains?

M. Wall : La plupart des quelque 450 millions de billets que nous recevons annuellement sont inspectés dans le cadre d'un processus automatisé. Pour certains billets, comme les très vieux billets de la série de 1935, nous ne disposons malheureusement pas de machines qui peuvent les analyser; ils font donc l'objet d'un processus manuel.

Le sénateur Wetston : C'est une bonne chose. Je ne veux pas que des robots ou des machines régissent complètement nos vies.

La sénatrice Unger : La Colombie-Britannique a été le théâtre d'une affaire juridique bien connue qui a opposé une famille du nom de Samaroo à l'Agence du revenu du Canada. Les Samaroo, qui possédaient des économies de plusieurs milliers de dollars en argent comptant, craignaient que la banque n'accepte plus des vieux billets de 50 et de 100 $; ils ont donc transféré leur pécule de leur coffre à leur compte de banque. Cette transaction a attiré l'attention de l'ARC, qui a accusé les Samaroo d'évasion fiscale et les a traînés devant les tribunaux. Le processus, entamé en 2006, est toujours devant les tribunaux.

It's tragic because it's predicated on a misunderstanding with them that the bills would be worthless. What needs to be done to ensure that Canadians understand that while the bills will no longer be legal tender, they will not be worthless and will be redeemed at the Bank of Canada?

C'est tragique, car cette affaire découle d'un malentendu, puisque la famille croyait que les billets n'auraient plus de valeur. Que faut-il faire pour s'assurer que les Canadiens comprennent que même si les billets ne sont plus des monnaies légales, ils ne perdront pas leur valeur et pourront être échangés à la Banque du Canada?

Mr. Wall: Thank you for the question. It is a good one. We intend to reinforce our public messaging around this to make sure people understand that the notes, regardless of the time that we happen to be in, always have their face value and will always be honoured by the Bank of Canada. And the processes in place to have those notes redeemed will be well publicized to Canadians.

M. Wall : Je vous remercie de cette question, qui est excellente. Nous entendons renforcer notre message public à ce sujet pour que les gens comprennent que les billets conserveront toujours leur valeur et seront toujours honorés par la Banque du Canada, peu importe le jour et l'année. En outre, nous informerons la population au sujet du processus à suivre pour échanger les billets.

Senator Moncion: That was my question. What kind of publicity will you have around the fact that you are pulling these bills? There are a lot of people who do not have a lot of trust in keeping money at home or leaving them in a financial institution, so they would put the money in safety deposit boxes.

La sénatrice Moncion : C'était ma question. Quel genre de publicité diffuserez-vous sur le retrait de ces billets? Bien des gens n'aiment pas garder leur argent à la maison ou le confier à une institution financière; ils le déposeraient donc dans un coffret de sécurité.

Mr. Wall: We expect we will launch a public campaign around this and make sure that we reach out to our regional offices throughout the country to get the message out to as many people as we can.

M. Wall : Nous envisageons de lancer une campagne publique à ce sujet et ferons appel à nos bureaux régionaux pour diffuser le message au plus grand nombre de gens possible.

Senator Moncion: Thank you.

La sénatrice Moncion : Merci.

The Chair: Thank you both very much. Very well done.

Le président : Je vous remercie beaucoup tous les deux. Quel excellent échange.

I would ask now that the speakers in respect to Division 7, payment clearing and settlement present themselves.

Je demanderais maintenant aux témoins qui traiteront de la section 7, laquelle porte sur le règlement de paiements, de s'avancer.

I am pleased to welcome back Yuki Bourdeau, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada; Mr. Justin Brown, Director, Financial Stability, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada and from the Bank of Canada; and Nikil Chande, Director, Financial Stability Department, Bank of Canada.

Je suis heureux de souhaiter de nouveau la bienvenue à Yuki Bourdeau, conseillère principale à la Direction de la politique du secteur financier du ministère des Finances Canada, à M. Justin Brown, directeur, Stabilité financière, Direction de la politique du secteur financier, du ministère des Finances Canada; et à Nikil Chande, directeur, Département de la Stabilité financière, à la Banque du Canada.

Please proceed with your opening remarks and then we will move to questions.

Je vous demanderais de faire vos exposés, après quoi nous vous poserons des questions.

Mr. Brown: Division 7 of Part 6 proposes to amend the Payment Clearing and Settlement Act to implement a Financial Market Infrastructure resolution framework so that the appropriate tool kit is in place in the unlikely event that a systemically important FMI fails.

M. Brown : La section 7 de la partie 6 propose de modifier la Loi sur la compensation et le règlement des paiements afin de mettre en œuvre un cadre de résolution au sujet des infrastructures de marché financier, ou IMF, pour que l'outil approprié soit en place advenant la défaillance, peu probable, d'une infrastructure de marché financier systémiquement importante.

FMIs are hubs for financial transactions and facilitate the clearing, settlement and according of payments. Certain FMIs are designated and overseen by the Bank of Canada if they are considered to pose systemic or payment risks. It is important that

Les IMF sont des centres de transactions financières qui facilitent le règlement, la compensation et l'octroi de paiements. Certaines IMF sont désignées et supervisées par la Banque du Canada si cette dernière considère qu'elles posent des risques

these designated FMIs continue operating even in times of stress. Therefore, these amendments would introduce a resolution framework to support the development of feasible, credible resolution plans for the designated FMIs, and to provide a legal basis for federal authorities to intervene if a designated FMI is unable to recover from a stress event.

systémiques ou des problèmes au chapitre des paiements. Il importe que les IMF désignées poursuivent leurs activités même en période de stress. Les modifications proposées permettraient d'instaurer un cadre de résolution afin d'appuyer l'élaboration de plans de résolution viables et crédibles à l'intention des IMF désignées, et de fournir une assise juridique permettant aux autorités fédérales d'intervenir si une IMF est incapable de se rétablir après un stress.

The proposed changes would help preserve financial stability, maintain the critical functions of the FMIs and minimize public exposure to losses during a financial crisis. Thank you.

Les modifications proposées contribueraient à préserver la stabilité financière, à maintenir les services essentiels des IMF et à réduire le risque de pertes auxquelles la population est exposée pendant une crise financière. Merci.

The Chair: Anything else, Mr. Chande? Thank you very much.

Le président : Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur Chande? Merci beaucoup.

Senator Moncion: I understand that the Bank of Canada would be doing the work if there is a financial institution that has liquidity problems, or you find problems in the loans or what not?

La sénatrice Moncion : Je crois comprendre que la Banque du Canada interviendrait si une institution financière éprouvait des problèmes de liquidité ou si vous détectiez des problèmes au chapitre des prêts ou autre chose.

Mr. Brown: Just for clarity, there are different types of financial institutions. Many of these similar powers related to banks are provided to the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada on the day-to-day side of it, for daily operations. The bank has comparable oversight powers for these FMIs under the Payment and Settlement Clearing Act. What we're talking about is the resolution side.

M. Brown : Pour que tout soit bien clair, il existe divers types d'institutions financières. Le Bureau du surintendant des institutions financières possède un grand nombre de pouvoirs similaires relativement aux banques en ce qui a trait aux activités quotidiennes. La banque possède des pouvoirs de surveillance comparables à l'égard des IMF en vertu de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Nous parlons ici de la question de la résolution.

If one of the FMIs fails — on the bank side, a similar tool kit has been given to the Canada Deposit Insurance Corporation in recent years. What we're doing here is the legislation proposes providing a similar tool kit for the Bank of Canada for these FMIs.

Si une IMF défaille... En ce qui concerne les banques, une boîte à outils semblable a été confiée à la Société d'assurance-dépôts du Canada ces dernières années. Dans le projet de loi, le gouvernement propose de doter la Banque du Canada d'une boîte à outils similaire pour les IMF.

Senator Moncion: You would be two entities looking into the problem of one FMI that is having problems.

La sénatrice Moncion : Ces deux entités s'intéresseraient à l'IMF qui est en difficulté.

Mr. Brown: They would be distinct entities. There are banks, which are overseen on a regular basis by OSFI, and if they fail or are about to fail then the CDIC could step in. These are financial market infrastructures, and in this case there are two major payment systems in Canada, and two central clearing parties. They're different institutions. Banks tend to be participants in the FMIs but are not the same institution. For FMIs, the Bank of Canada would be the resolution authority.

M. Brown : Ce seraient des entités distinctes. Il y a les banques, soumises à la surveillance régulière du Bureau du surintendant des institutions financières, et si elles défaillent ou sont sur le point de le faire, la Société d'assurance-dépôts du Canada pourrait intervenir. Il est question ici des IMF, et dans leur cas, deux grands systèmes de paiement et deux principales autorités responsables existent au Canada. Il s'agit d'institutions différentes. Les banques tendent à participer aux IMF, mais ce ne sont pas les mêmes institutions. En ce qui concerne les IMF, la Banque du Canada serait l'autorité responsable du règlement.

To add onto the coordination point, there are committees, federally, to coordinate between the different financial sector regulators. Coordination between the Bank of Canada and relevant provincial regulators is an important factor.

Sachez en outre que sur le plan de la coordination, il existe des comités fédéraux pour assurer la coordination entre les divers organismes de réglementation du secteur financier. La coordination entre le Banque du Canada et les organismes de réglementation provinciaux est un facteur important.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Wetston: In my previous role in securities regulation, we spent a lot of time on this issue. Trying to identify what the appropriate resolution regimes would be in Canada, and I think we were following — and I'm asking you this question — whether or not we were following the international standards, the PFMI, as well as standards were developed through that, by IOSCO, FSB, et cetera. Could you share with the committee whether or not these standards have been developed in light of those, and whether or not they are comparable to those international standards that were developed post-financial crisis.

Mr. Brown: I would say currently, under the PCSA, the Bank of Canada applies international best practices related to PFMI, and the CPMI and IOSCO standards. There is a tool kit available already in legislation being applied by the Bank of Canada. In looking at this FMI resolution framework, so if an FMI is failing, we look at the key attributes that stem from the financial stability board. The financial stability board is the key international body that has been discussing and setting best practice standards since the financial crisis occurred. We've looked at the standards that have come out of that body, seen how they would best apply in the Canadian context, and that has been reflected in the proposed legislation.

Nikil Chande, Director, Financial Stability Department, Bank of Canada: Just as we oversee jointly with provincial securities regulators, like the Ontario Securities Commission, we develop the standards specifically to resolution for financial market infrastructures, through the financial stability board. We did that with the help of provincial securities regulators. We had the Ontario Securities Commission participating on the financial stability board work with the Bank of Canada collectively to help develop international principles that would guide the resolution regimes that are built for these financial market infrastructures. The regime that we're proposing in Canada aligns very well with those international principles.

Senator Wetston: For clarification purposes, there are federal and provincial jurisdictions, and we have a lot of regulators as you know, but the CDS is jointly overseen by the AMF in Quebec, the OSC and the Bank of Canada because of jurisdictional responsibilities. If you took that forward and found a financial institution that was in trouble, required the application of a resolution regime, but was provincially regulated as opposed to federally — because when I think of the federal

La sénatrice Moncion : Merci.

Le sénateur Wetston : Dans mon ancien rôle dans le secteur de la réglementation des valeurs mobilières, on accordait beaucoup de temps à cette question, tentant de déterminer quels seraient les régimes appropriés au Canada, et je pense qu'on tentait de savoir si on suivait ou non les normes internationales, les principes pour les infrastructures de marché financier, ainsi que les normes établies à cet égard par l'Organisation internationale des commissions de valeurs, le Conseil de stabilité financière et d'autres organismes. Pourriez-vous indiquer au comité si ces normes ont été élaborées à la lumière de ces balises et si elles sont comparables ou non aux normes internationales établies après la crise financière?

M. Brown : Je dirais qu'actuellement, en vertu de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, la Banque du Canada applique les pratiques exemplaires s'appuyant sur les principes des infrastructures de marché financier, ainsi que les normes du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. La loi qu'applique la Banque du Canada comprend déjà une boîte à outils. En ce qui concerne le cadre de résolution relatif aux IMF, si une IMF défaille, nous étudions les principaux attributs proposés par le Conseil de stabilité financière. Ce dernier constitue l'organe international clé qui étudie et établit les normes et les pratiques exemplaires depuis la crise financière. Nous nous sommes penchés sur les normes proposées par cet organe pour déterminer comment elles s'appliqueraient de manière optimale dans le contexte canadien, et le présent projet de loi est le fruit de ces démarches.

Nikil Chande, directeur, Département de la Stabilité financière, Banque du Canada : Tout comme nous supervisons conjointement la situation avec les organismes de réglementation provinciaux, comme la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, nous élaborons des normes expressément pour la résolution relative aux infrastructures de marché financier par l'entremise du Conseil de stabilité financière. Nous l'avons fait avec l'aide des organismes de réglementation provinciaux. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a participé aux travaux du Conseil de stabilité financière avec la Banque du Canada afin de contribuer à établir collectivement des principes internationaux qui orienteraient les régimes de résolution élaborés pour les infrastructures de marché financier. Le régime que nous proposons au Canada cadre bien avec ces principes internationaux.

Le sénateur Wetston : Pour que tout soit clair, il y a des autorités fédérales et provinciales. Comme vous le savez, il existe de nombreux organismes de réglementation, mais la Canadian Depository for Securities est surveillée conjointement par l'Autorité des marchés financiers au Québec, la Commission des valeurs mobilières en Ontario et la Banque du Canada en raison des secteurs de compétences. Dans le cadre de ces activités, vous pourriez déceler une institution financière en

regulatory environment I think about insurance companies, banks, et cetera. And when I think about provincial, I also think about insurance companies, but not banks, financial institutions.

difficulté nécessitant l'application d'un régime de résolution, mais étant assujettie à la réglementation provinciale, et non fédérale. Dans le domaine de réglementation fédéral, j'ai en tête les compagnies d'assurance, les banques et d'autres institutions, alors que dans le domaine de réglementation provincial, je pense aussi aux compagnies d'assurance, mais pas aux banques ou aux institutions financières.

The last part of this question is that the large banks, as you know, are integrated. On the one side they are in financial services and on the other side they are in banking, but they are regulated by federal and provincial entities. In that environment, how would you respond to a circumstance like that?

Vous n'êtes pas sans savoir que les grandes banques sont intégrées. D'une part, elles offrent des services financiers, et de l'autre, elles proposent des services bancaires; elles sont toutefois réglementées par des entités fédérales et provinciales. Dans ce contexte, comment réagiriez-vous à une telle situation?

Mr. Brown: It's an important question that we have been discussing with the provincial regulators over the past several months. The Bank of Canada has an existing relationship with the relevant provincial regulators. In our view it works quite well.

M. Brown : Il s'agit là d'une question importante, dont nous avons discuté avec les organismes de réglementation provinciaux au cours des derniers mois. La Banque du Canada entretient des relations avec les organismes de réglementation provinciaux pertinents, et nous considérons que cela fonctionne très bien.

Just for context, the Bank of Canada currently has oversight responsibility for the four designated FMIs that would be within the scope of the proposed amendments. The Bank of Canada looks at it from a system-wide perspective and a financial stability perspective, whereas for the two central counter parties, one of which you mentioned, the provincial authorities look at it from a market conduct perspective. That dual responsibility already exists under the current framework.

Sachez que la Banque du Canada est actuellement responsable de la surveillance des quatre IMF désignées qui seraient visées par les modifications proposées. La Banque du Canada examine la question en tenant compte de l'ensemble du système dans une optique de stabilité financière, alors que les deux principales contreparties — dont les autorités provinciales, que vous avez évoquées — étudient la question du point de vue des pratiques du secteur financier. Cette double responsabilité existe déjà dans le cadre actuel.

The Bank of Canada currently has a memorandum of understanding with relevant provincial authorities to help share information, and establish how consultation and coordinating will work.

La Banque du Canada a déjà conclu un protocole d'entente avec les autorités provinciales afin de favoriser l'échange de renseignements et de déterminer la manière dont la consultation et la coordination fonctionneront.

The intent, if and when these amendments have legislative passage, is to have an MOU that touches upon the resolution side, and the bank and provincial authorities have been discussing that MOU over the past several months.

Si et quand les modifications proposées sont adoptées, la Banque du Canada a l'intention de conclure un protocole d'entente à propos de la résolution; elle a d'ailleurs discuté de la question avec les autorités provinciales au cours des derniers mois.

Senator Wetston: I take it you're doing that through the heads of agencies meetings?

Le sénateur Wetston : Je présume que ces échanges ont lieu au cours des réunions que tiennent les dirigeants des organismes?

Mr. Brown: Part of it, and there is a separate working group that has been set up.

M. Brown : En partie; un groupe de travail distinct a également été mis sur pied.

Senator Wallin: My question is one of context. It's budget time, so we just put this stuff in, or is there something specific that triggered it? Why this now?

La sénatrice Wallin : Ma question concerne le contexte. Propose-t-on ces mesures parce que c'est la période du budget ou est-ce que quelque chose en particulier est à l'origine de cette initiative? Pourquoi agir maintenant?

Mr. Brown: I would say this would fill an important gap in our financial stability framework.

M. Brown : Je dirais que ce serait pour combler un manque important dans notre cadre de stabilité financière.

Over the past few years, the government has proposed changes to give financial sector regulators powers with respect to the banking side. We do not have resolution powers on the financial

Au cours des dernières années, le gouvernement a proposé des modifications pour conférer des pouvoirs aux organismes de réglementation du secteur financier dans le domaine bancaire.

market infrastructure side. These amendments are being proposed to the extent that we would hope they are never used, but if there ever was a financial crisis or an incident that potentially caused the failure of a financial market infrastructure, these powers would be important to maintaining financial stability.

Nous ne possédons pas de pouvoir de résolution concernant les infrastructures de marché financier. On propose ces modifications en espérant ne jamais avoir à les utiliser, mais si jamais il survient une crise financière ou un incident pouvant potentiellement provoquer la défaillance d'une infrastructure de marché financier, il serait important de disposer de ces pouvoirs pour maintenir la stabilité financière.

Mr. Chande: I wanted to add that Canada doing this fits well with international commitments. The G20 has committed to put in place resolution regimes for systemically important financial institutions. This is part of filling that international commitment.

M. Chande : Je voulais ajouter que les mesures que prend le Canada cadrent bien avec les engagements internationaux. Le G20 s'est, en effet, engagé à mettre en place un régime de résolution pour les institutions financières systémiquement importantes. Ces modifications concrétisent en partie cet engagement international.

Other countries are doing the same thing. The Bank of England, the U.S., Australia and the European Union are all moving forward with regimes like this for financial market infrastructures.

D'autres pays font la même chose. La Banque d'Angleterre, les États-Unis, l'Australie et l'Union européenne instaurent tous les régimes comme celui-ci en ce qui concerne les infrastructures de marché financier.

Senator Wallin: These clearing houses or whatever we will refer to them as, if they fail, we still don't call it a bankruptcy, and no one gets their money back. Is that correct?

La sénatrice Wallin : En cas de défaillance d'une de ces maisons de règlement ou peu importe le nom qu'on leur donnera, ce ne sera toujours pas une faillite et personne ne recouvrera son argent, n'est-ce pas?

Mr. Brown: The intent with this regime, because these clearing houses provide critical services for the financial sector, their failure would cause repercussions throughout the financial sector and, potentially, the broader economy. The goal is to give the Bank of Canada the powers to step in to maintain those critical functions, address the underlying issues, maintain confidence in the financial sector, maintain financial stability, and then eventually exit from the situation once things are clear.

M. Brown : Ces maisons de règlement fournissant des services essentiels au secteur financier, leur défaillance aurait des répercussions dont les effets se feraient sentir dans l'ensemble du secteur financier, voire de l'économie. L'objectif consiste ici à doter la Banque du Canada de pouvoirs lui permettant d'intervenir pour maintenir ces services essentiels, résoudre les problèmes sous-jacents, préserver la confiance du secteur financier et la stabilité financière et, au bout du compte, se sortir de la situation une fois que les choses sont claires.

Senator Wallin: This is just my naïve reading of it here, but non-viability does not constitute a bankruptcy, and no creditor has a remedy. What are you going to do when you step in?

La sénatrice Wallin : Je vois peut-être les choses de manière naïve, mais la non-viabilité ne constitue pas une faillite, et aucun créancier n'a de recours. Que faites-vous quand vous intervenez?

Mr. Brown: That's technical language just to make sure that the potential failure of the FMI doesn't trigger certain provisions under different bankruptcy acts. When we think of what the Bank of Canada would do when they step in, it depends on the scenario. The powers and tools proposed are similar to those that have been given to CDIC on the banking side, if you are familiar with those, but at a high level, the Bank of Canada will be working with the provinces to develop resolution plans. They would have the ability to take control of an FMI through vesting or a receivership order, things like that.

M. Brown : Nous employons un langage technique pour veiller à ce que la défaillance potentielle d'une IMF ne permette pas d'invoquer certaines dispositions des diverses lois sur la faillite. Quant à ce que la banque ferait quand elle intervient, cela dépend de la situation. Les pouvoirs et les outils proposés s'apparentent à ceux conférés à la Société d'assurance-dépôts du Canada en ce qui concerne les banques, si vous les connaissez. À un haut niveau, toutefois, la Banque du Canada collaborera avec les provinces pour élaborer des plans de résolution. Les autorités auront le pouvoir de prendre le contrôle d'une IMF en vertu d'une ordonnance d'envoi en possession ou de mise sous séquestre, ou d'une mesure semblable.

Mr. Chande: It is an objective to avoid traditional bankruptcy of these types of institutions because of the crucial role they play in the financial system. In stepping in, the Bank of Canada's job would be to make sure they can continue to provide those critical services, avoid a shut down that might otherwise occur through a

M. Chande : C'est un objectif pour éviter les faillites traditionnelles de ces établissements essentiels au système financier. L'intervention de la Banque du Canada viserait à pouvoir absolument s'assurer de leur maintien, d'éviter une fermeture qui, sinon, serait l'aboutissement d'un parcours

more traditional bankruptcy route, which would be one of the available options if one of these entities became insolvent. We don't want that.

Senator Wallin: We don't want everything out of their hands.

Mr. Chande: That's right.

Senator Ringuette: What I found was very interesting in the regime that you are creating. Let me read the following, and hopefully you can clarify:

> . . . subsection 11.07(1) provides that despite section 8(3) of the PSCA, the declaration —

— the declaration from the Bank of Canada —

> — shall have the effect of a stay for the purposes set out in subparagraphs (a) to (f).

Then it says:

> (a) no person or entity shall terminate or amend any contract with the clearing house —

— that has the declaration —

> — or the central counter-party or claim an accelerated payment, or forfeiture of the term, under such a contract by reason only of the making of a declaration of non-viability;

Then it says:

> (b) no action or other civil proceeding before a judicial or quasi-judicial body and no arbitration may be commenced or continued against the clearing house or in request of its assets other than a proceeding under the *Winding-up and Restructuring Act* commenced by the Bank or the Attorney General of Canada. . .

That is very restrictive in regard to the clientele of that clearing house. You're dealing with a certain clearing house. The Bank of Canada provides an order, and because that order has been put in place by the Bank of Canada, you as the client cannot change whatever in your dealings with that clearing house. In addition to that, you cannot have access to civil and judicial process.

This is really stiff, in my opinion, that such power and such limitation would be allocated to the customer of that entity, the clearing house.

Mr. Chande: I think that's a fair question to ask and a good one. Let's keep in mind that if we're in a situation where the Bank of Canada has made an order declaring resolution, it means that the entity we're talking about is essentially at the point of failing and no longer able to provide those critical services to the

traditionnel vers la faillite, une des éventualités de l'état de cessation de paiement. Nous voulons l'éviter.

La sénatrice Wallin : Nous ne voulons pas les dépouiller de tout.

M. Chande : C'est juste.

La sénatrice Ringuette : J'ai trouvé quelque chose de très intéressant dans le régime que vous créez. Permettez-moi de lire le passage suivant, dans l'espoir que vous pourrez m'éclairer :

> Le [...] paragraphe 11.07(1) prévoit que, malgré le paragraphe 8(3), la déclaration...

— la déclaration de la Banque du Canada —

> ... a pour effet de suspendre les éléments suivants pour les fins établies aux alinéas a) à f).

On lit ensuite :

> Les droits de résilier ou de modifier, en raison uniquement de la déclaration de non-viabilité, tout contrat conclu avec la chambre de compensation...

— en raison de la déclaration —

> ... ou l'intermédiaire ou l'exercice, en raison uniquement de cette déclaration de non-viabilité, de toute clause de déchéance du terme figurant dans un tel contrat;

Puis :

> b) les actions ou autre procédure civile devant un organisme judiciaire ou quasi judiciaire et la procédure arbitrale contre la chambre ou à l'égard de son actif, à l'exception toutefois de celles intentées par la banque ou le procureur général du Canada en vertu de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*...

C'est très restrictif pour la clientèle de cette chambre de compensation. Elle fait affaire avec une certaine chambre de compensation. La Banque du Canada émet une directive qui l'oblige, la clientèle, à ne rien modifier dans ses relations avec cette chambre. De plus, elle cesse d'avoir accès à un processus civil et judiciaire.

D'après moi, ce pouvoir et ces contraintes imposées à la clientèle de la chambre de compensation, c'est un peu raide.

M. Chande : C'est une excellente question, légitime en plus. Gardons à l'esprit que si nous sommes dans une situation où la Banque du Canada a déclaré la mise en résolution, ça signifie que l'entité visée est sur le point de faire faillite ou de ne plus pouvoir fournir les services essentiels au système financier,

financial system, something we hope will never happen. These are highly regulated entities to avoid exactly that.

If we ever did end up in that desperate situation, an order is made by the Bank of Canada which puts the entity into resolution, and then you're right, these restrictions are in place for the time period in which the entity is in resolution. They are temporarily in place for that period. That's to make sure that, as the central bank that has now stepped in to operate this entity, we can continue to operate it properly.

Many of the services that are provided to financial market infrastructures by others are crucial services without which they cannot continue to operate. We cannot have a situation where in a crisis situation we have stepped in temporarily to continue these critical services, but yet also have members fleeing the service, and service providers not being willing to continue to provide those services during that emergency period.

Senator Ringuette: As you mentioned earlier, Mr. Brown, there are two sets of clearing depending on what you want to clear. If one is not functioning right, why not allow the clients of that one to merge with the other one that is functioning right?

Mr. Chande: In this case, they are not substitutes for each other. There are two central counterparty clearing houses in Canada, but they clear different markets. One is clearing derivatives on the Montréal Exchange, and another is clearing equity transactions on the Toronto Stock Exchange, and fixed income transactions.

That's part of the reason they have this systemic importance, the reason why we cannot have them not operating. They are providing crucial services. There are no substitutes that can be easily accessed, and the financial market operations and, ultimately, our financial system operations are dependent on those services being provided. We really have nowhere else to go. We can't have a situation where one of these entities would not be operating.

Senator Ringuette: That would be for the derivatives. What about the others?

Mr. Chande: In the case of the derivatives central counterparty, there is only one in Canada. If it's not operating, then the derivatives market on the Montréal Exchange doesn't operate. In the case of the central counter party that clears the equity transactions on the Toronto Stock Exchange, if that is not operating, then the Toronto Stock Exchange market is disrupted. They really don't have substitutes that can be drawn upon.

Senator Ringuette: If I may, it's not within this bill, but it begs to be asked: If we had one national-security-regulating entity, would we face that same kind of situation?

éventualité que nous voulons écarter. Ces entités sont très réglementées pour précisément l'éviter.

Si jamais nous nous retrouvons dans cette situation désespérée, la Banque du Canada ordonnera la mise en résolution de l'entité et, là vous avez raison, ces restrictions sont en place pour la période de mise en résolution de l'entité. Elles sont donc temporaires. C'est pour s'assurer, maintenant que la banque centrale intervient pour exploiter l'entité, que nous pouvons continuer à bien la faire fonctionner.

Beaucoup de services fournis aux infrastructures des marchés financiers par des tiers sont des services essentiels, faute de quoi toute activité doit cesser. Dans une telle situation de crise, pendant notre intervention temporaire visant le maintien de ces services essentiels, nous ne pouvons pas non plus, en même temps que cette urgence, affronter des membres qui refusent le service et des fournisseurs de services non disposés à continuer de les fournir.

La sénatrice Ringuette : Comme vous l'avez dit, monsieur Brown, il existe deux chambres de compensation, ayant chacune sa spécialité. Si l'une a du plomb dans l'aile, pourquoi ne pas autoriser ses clients à fusionner avec l'autre qui va bien?

M. Chande : Ici, l'une ne peut pas remplacer l'autre. Il y a deux chambres centrales de compensation, deux intermédiaires au Canada, mais leurs marchés sont nettement différents. L'une s'occupe des produits dérivés à la Bourse de Montréal; l'autre, des opérations sur les titres de capital à la Bourse de Toronto, et des opérations sur titres à revenu fixe.

C'est en partie la raison de leur si grande importance dans le système, la raison pour laquelle leur travail ne peut pas cesser. Elles fournissent des services essentiels. Il n'y a pas de solution de remplacement facilement accessible. Le fonctionnement des marchés financiers et, en fin de compte, de notre système financier dépend de ces services. Nous n'avons vraiment pas le choix. Nous ne pouvons pas nous retrouver dans une situation où l'une d'elles serait en panne.

La sénatrice Ringuette : Ce serait pour les produits dérivés. Qu'en est-il des autres?

M. Chande : Pour les produits dérivés, il n'y a qu'un seul intermédiaire au Canada. S'il cesse ses opérations, le marché des produits dérivés à la Bourse de Montréal s'arrête. Si l'intermédiaire central qui sert de chambre de compensation aux opérations sur les titres de capital à la Bourse de Toronto s'arrête, c'est le marché de la Bourse de Toronto qui est perturbé. Il n'y a vraiment pas de solution de rechange en vue.

La sénatrice Ringuette : Si vous permettez, le projet de loi n'en parle peut-être pas, mais la question s'impose : Si nous avions une seule entité nationale de réglementation des valeurs mobilières, est-ce que nous serions dans la même situation?

Mr. Chande: I think we would, yes. The market structure of the clearing industry is driven largely by the market forces. There are a lot of economies of scale of having all the activity centrally cleared in one spot — all the liquidity for the same products in one spot.

I don't think it's really the structure of our regulatory framework that's driving how these are set up in Canada.

Senator Ringuette: Thank you.

The Chair: Thank you very much. That was a good line of questioning, Senator Ringuette.

Thank you. We appreciated that. We're going to see what my colleagues think. We're obviously losing members. The vote is at 5:09, and I'm told that the Division 16 presentation will take about 10 minutes. We're likely a bit tight. Do you want to come back after, or do you want to do this another day?

Senator Ringuette: We should come back after. If the witnesses want to —

The Chair: Senator Wetston, come back or tomorrow? Senator Tannas, what do you feel?

Senator Tannas: We have a 5:30 vote, too, so we will not get back here until quarter to six, so we should maybe hold it over for tomorrow.

The Chair: Can we do that another day?

I'm sorry we can't advance at this moment, but I think that is likely the right decision. A number of us also have committees after six o'clock.

Thank you all very much.

(The committee adjourned.)

M. Chande : Je pense que oui. La structure des marchés du secteur de la compensation est en grande partie déterminée par les forces du marché. La centralisation de l'activité permettrait beaucoup d'économies d'échelle — toutes les liquidités pour les mêmes produits au même endroit.

Je ne crois pas que ce soit vraiment la structure de notre cadre réglementaire qui détermine leur configuration au Canada.

La sénatrice Ringuette : Merci.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez posé une bonne série de questions, chère collègue.

Merci. Nous l'apprécions. Nous verrons ce qu'en pensent mes collègues. Visiblement, nous perdons des joueurs. Le vote a lieu à 17 h 9. On me dit que l'exposé sur la section 16 prendra une dizaine de minutes. Ça s'annonce serré. Voulez-vous revenir après ou un autre jour?

La sénatrice Ringuette : Nous devrions revenir après. Si les témoins veulent…

Le président : Messieurs Wetston et Tannas, aujourd'hui ou demain? Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Tannas : Il y a aussi un vote à 17 h 30. Nous ne serons pas de retour avant 17 h 45. Nous devrions donc remettre la suite à demain.

Le président : Est-ce que nous pouvons le faire un autre jour?

Je suis désolé de ne pas pouvoir poursuivre, mais c'est peut-être la bonne décision. Un certain nombre d'entre nous ont aussi des séances après 18 heures.

Merci beaucoup à tous.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 10, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, colleagues and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web.

My name is Doug Black, I am a senator from Alberta and I chair this committee. I'm going to ask my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Wetston: Howard Wetston from Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Tkachuk: David Tkachuk, Saskatchewan.

The Chair: Thanks very much, senators.

Today we continue our subject matter examination of various divisions of Part 6 of Bill C-74, the budget implementation act, 2018, No. 1.

Senators, today we have a three-part meeting as we added a part, as you know, with some of last evening's witnesses on Division 16, and we subtracted a part due to the illness of James Hicks, National Coordinator, Council of Canadians with Disabilities.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 10 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, chers collègues et membres du public qui suivent la séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, sur place ou sur le Web.

Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside ce comité. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Tkachuk : David Tkachuk, de la Saskatchewan.

Le président : Merci, chers collègues.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur des éléments de diverses sections de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi n° 1 d'exécution du budget de 2018.

Chers collègues, la séance d'aujourd'hui comporte trois parties. Comme vous le savez, nous avons ajouté certains témoins qui devaient comparaître hier soir pour traiter de la section 16, et nous avons éliminé une partie, puisque M. James

Hicks, coordonnateur national du Conseil des Canadiens avec déficiences, est malade.

We have a busy session. Of course, we'll keep our questions and answers crisp and succinct.

Nous avons une séance très chargée. Nous nous en tiendrons évidemment à des questions et des réponses brèves et précises.

In the first panel, we will deal with Division 16, relating to financial sector legislative renewal. I am pleased to introduce the following witnesses from the Department of Finance Canada: Manuel Dussault, Senior Director, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch; Julien Brazeau, Senior Director, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch; Jeremy Weil, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch; and Saskia Tolsma, Senior Economist, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch.

Avec le premier groupe de témoins, nous traiterons de la section 16, qui porte sur l'Examen des lois régissant le secteur financier. Je suis ravi de vous présenter les témoins du ministère des Finances du Canada. Nous accueillons M. Manuel Dussault, directeur principal de la Politique d'encadrement à la Direction de la politique du secteur financier; M. Julien Brazeau, directeur principal, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier; M. Jeremy Weil, chef principal des projets à la Direction de la politique du secteur financier; Mme Saskia Tolsma, économiste principale, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier.

Please proceed with your opening remarks and then we will move to questions. Thank you very much for being here.

Je vous invite à faire vos déclarations préliminaires. Ensuite, nous passerons aux questions. Merci beaucoup d'être ici.

Manuel Dussault, Senior Director, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. Part 6, Division 16 of the bill, entitled "Financial Sector Legislative Renewal," proposes amendments as part of the financial sector legislative review prior to the statutory sunset date of March 29, 2019.

Manuel Dussault, directeur principal, Politique d'encadrement, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. La section 16 de la partie 6, intitulée « Examen des lois régissant le secteur financier » vise à apporter des modifications dans le cadre de l'examen des lois régissant le secteur financier avant la date de temporisation prévue par la loi, le 29 mars 2019.

The periodic sunset of financial sector legislation is designed to ensure the financial sector framework is reviewed regularly and remains effective and technically sound. The Department of Finance began the financial sector legislative review in 2016. Over the course of 2016 and 2017, the department led comprehensive public consultations with stakeholders in order to understand their priorities and perspectives.

La temporisation périodique des lois régissant le secteur financier vise à garantir que le cadre régissant le secteur financier est examiné régulièrement afin qu'il demeure efficace et techniquement solide. Le ministère des Finances a entrepris l'examen du cadre législatif régissant le secteur financier en 2016. En 2016 et 2017, le ministère a mené des consultations publiques exhaustives avec les intervenants du secteur pour comprendre leurs priorités et leurs points de vue.

Through these consultations we heard the financial sector framework is functioning well and the foundational elements of the framework continue to be supported. These elements include strong and clear mandates for federal financial sector regulatory agencies and a principles-based approach to regulation. They also include a separation between banking and insurance activities, which we're not proposing to reform.

Lors des consultations, les intervenants ont indiqué que le cadre législatif du secteur financier fonctionne correctement et que ses éléments fondamentaux sont toujours appuyés. Cela comprend des mandats clairs et rigoureux pour les organismes fédéraux de réglementation du secteur financier et une conception de la réglementation fondée sur des principes. Cela comprend aussi la distinction entre les produits bancaires et les produits d'assurance; nous ne proposons aucune réforme à cet égard.

Stakeholders also told us that certain targeted updates would help Canada's financial sector keep pace with global developments and the changing needs of businesses and consumers. To that end, amendments are being proposed in four priority areas.

Les intervenants ont aussi indiqué que certaines mises à jour ciblées aideraient le secteur financier du Canada à s'adapter à l'évolution du marché mondial et aux besoins changeants des entreprises et des consommateurs. Nous proposons à cette fin des modifications dans quatre secteurs prioritaires.

[*Translation*]

The proposed legislation focuses on four priority reforms in the review of the financial sector. First, amendments are proposed to give financial institutions more flexibility to undertake activities related to financial technology and to benefit from them. Second, amendments are proposed to give prudentially regulated deposit-taking institutions, such as credit unions, the flexibility they need to use generic bank terms subject to disclosure. Third, amendments are proposed that would enable life and health insurance companies to make predictable and long-term investments in infrastructure. Finally, amendments are proposed to renew the sunset date in the federal financial institution statutes.

[*Français*]

La législation proposée vise quatre réformes prioritaires dans le cadre de l'examen du secteur financier. Premièrement, des modifications sont proposées afin d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux institutions financières afin d'entreprendre des activités liées à la technologie financière et d'en tirer profit. Deuxièmement, des modifications sont proposées afin d'accorder aux institutions de dépôt sur réglementation prudentielle, comme les coopératives de crédit, la marge de manœuvre nécessaire pour utiliser des termes bancaires génériques sous réserve de certaines communications. Troisièmement, des modifications sont proposées qui permettraient aux sociétés d'assurance-vie et d'assurance-maladie de faire des investissements prévisibles et à long terme en matière d'infrastructure. Enfin, des modifications sont proposées afin de renouveler la date de temporisation dans les lois régissant les institutions financières fédérales.

I will take a moment to explain the amendments related to infrastructure.

Je prendrai un moment pour expliquer les modifications relatives à l'infrastructure.

[*English*]

Part 6, Division 16 proposes amendments to the Insurance Companies Act to permit life and health insurance companies to make long-term investments in infrastructure and help obtain predictable returns. These new investment powers would also be granted to fraternal benefit societies and insurance holding companies. Through our consultations, we heard life and health insurers are seeking greater flexibility to invest in infrastructure, assets that would support their asset liability matching needs.

[*Traduction*]

La section 16 de la partie 6 comprend des propositions de modifications à la Loi sur les sociétés d'assurance afin de permettre aux sociétés d'assurance-vie et d'assurance-maladie de réaliser des investissements à long terme dans les infrastructures et ainsi les aider à obtenir un rendement prévisible. Ces nouveaux pouvoirs en matière d'investissement seraient aussi accordés aux sociétés de secours mutuel et aux sociétés de portefeuille d'assurances. Dans le cadre de nos consultations, nous avons entendu que les sociétés d'assurance-vie d'assurance-maladie souhaitent avoir plus de souplesse pour leurs investissements en infrastructures, ce qui soutiendrait les assureurs dans leur appariement des actifs et des passifs.

Life and health insurers are attracted to infrastructure as an investment class because it is generally long term, with stable and predictable returns. These characteristics make infrastructure a suitable type of investment for insurers to match against the liabilities they take on when they issue long-term insurance policies.

Les sociétés d'assurance-vie et d'assurance-maladie s'intéressent aux infrastructures en tant que catégorie d'investissement parce que ce sont généralement des investissements à long terme qui offrent un rendement stable et prévisible. Ces caractéristiques font des infrastructures un bon véhicule d'investissement pour les assureurs pour l'appariement avec les passifs associés aux polices d'assurance à long terme.

As part of a general restriction on commercial investments under the Insurance Companies Act, the current legislation does not permit life and health insurers to make such investments. By enabling insurers to invest in infrastructure assets, the proposed amendments will support the industry asset liability matching needs, which will make insurers more financially resilient. The proposed amendments will also have the added benefit of unlocking a new source of infrastructure financing that can support Canadian communities.

La Loi sur les sociétés d'assurances comprend une restriction d'ordre général sur les investissements commerciaux, de sorte que les sociétés d'assurances de personnes ne peuvent faire de tels investissements. En permettant aux sociétés d'assurance-vie et d'assurance-maladie de réaliser des investissements dans les infrastructures, les modifications proposées soutiendraient les assureurs dans leur appariement des actifs et des passifs, ce qui les rendra plus résilients financièrement. Les modifications proposées auraient aussi l'avantage de représenter une nouvelle source de financement des infrastructures pour appuyer les collectivités canadiennes.

My colleague Mr. Brazeau will speak to the proposed amendments in the area of financial technology and bank terms.

Mon collègue, M. Brazeau, vous parlera des modifications proposées liées aux technologies financières et à la terminologie bancaire.

Julien Brazeau, Senior Director, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Part 6, Division 16 of the budget implementation act amends a number of acts governing federal financial institutions in order to adapt the legislative framework in response to the emergence of financial technology, which is commonly revised to as fintech. Fintech refers to both the innovative delivery of financial services through technology and a technology-focused firm that offers financial services or related products.

Julien Brazeau, directeur principal, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : La section 16 de la partie 6 de la Loi d'exécution du budget modifie diverses lois régissant les institutions financières fédérales dans le but d'adapter le cadre législatif en réaction à l'émergence des technologies financières, communément appelées « fintech ». Le terme renvoie à la fois à la prestation de services financiers par des moyens technologiques novateurs et aux entreprises de technologies financières qui offrent des services financiers ou des produits connexes.

The further development of fintech can make the financial sector more efficient for Canadians as it has with such previous innovations such as online banking and email money transfers.

Le développement continu des technologies financières peut accroître l'efficacité du secteur financier pour les Canadiens, au même titre que des innovations antérieures, comme les services bancaires en ligne et les transferts de fonds par courriel.

[*Translation*]

In our consultations, stakeholders pointed out that changing client expectations in terms of products and service channels are putting pressure on their business model.

[*Français*]

Dans le cadre de nos consultations, les intervenants ont souligné que les attentes changeantes des clients en termes de produits et de voies de services exercent une pression sur leur modèle d'affaires.

[*English*]

I would like to underline that the vast majority of stakeholders across the financial sector, from financial institution such as banks and insurers to small and large fintechs, emphasize that adapting the federal framework was a core priority for their business in the financial services industry in Canada. The statutes covering financial institutions are one of the more direct levers the federal government has to foster innovation through setting a technology neutral regulatory framework that is less prescriptive in approach.

[*Traduction*]

Je tiens à souligner que la grande majorité des acteurs du secteur financier — des institutions financières comme les banques et les sociétés d'assurances jusqu'aux entreprises de technologies financières, petites et grandes — a clairement indiqué que l'adaptation du cadre fédéral était une priorité absolue pour le maintien de leurs activités dans l'industrie des services financiers au Canada. Les lois régissant les institutions financières sont l'un des plus importants leviers permettant au gouvernement fédéral de favoriser l'innovation par la mise en place d'un cadre de réglementation neutre sur le plan technologique selon une approche moins prescriptive.

[*Translation*]

Currently, the financial sector framework generally limits investments made by federally regulated financial institutions, such as banks or insurers, to financial services fields. The challenge involves hybrid business plans that mix financial and non-financial services provided through technology interfaces. Our current laws do not allow that kind of a model.

[*Français*]

En ce moment, le cadre régissant le secteur financier limite en général les investissements faits par les institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral, tels les banques ou les assureurs, aux domaines des services financiers. La difficulté concerne les plans d'affaires mixtes avec des services financiers et non financiers offerts au moyen d'interfaces technologiques. Nos lois actuelles ne permettent pas ce type de modèle.

Take for example a company called Square.

Prenez par exemple une entreprise du nom de Square.

[*English*]

Square is a financial and merchant services aggregator and mobile payment provider. While Square is clearly focused on delivery of a financial service, it is also harnessing its technology to enable other commercial activities, including GPS tracking and food delivery.

Under the current legislation, a bank would not be permitted to invest in Square, owing to the fact that Square's business model includes both commercial and financial business lines. The proposed amendments would extend the scope of activities-related financial services in which federal financial institutions may engage to be consistent with an evolving market. This includes the ability of federally regulated financial institutions to undertake, invest in and refer to financial technology firms.

The proposed amendments would also provide the ability of federal regulated financial institutions to offer identification, authentication and verification services.

While the proposed amendments provide greater flexibility for innovation, I'd like to remind the committee this flexibility is bounded in the context of a world leading regulatory system known for its prudence and balanced approach. Federal financial institutions are required to meet a comprehensive set of legislative regulatory requirements and are subject to ongoing monitoring by federal financial sector agencies such as the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Financial Consumer Agency of Canada.

I'd also like to highlight what the proposed legislation does not do. It does not change the government's long-standing policy framework wherein banks are limited in their ability to undertake the business of insurance.

While these amendments may have added, expanded or clarified certain powers of banks, they do not override the existing blanket prohibition in the Bank Act, which prevents banks from undertaking the business of insurance unless explicitly permitted. Theinsurance business regulations also explicitly prohibit a bank from indirectly providing an insurance company agent or broker with any information respecting a customer of the bank in Canada.

[*Traduction*]

Square est un agrégateur de services financiers et de services aux marchands et un fournisseur de services de paiement mobile. Bien que Square soit clairement axée sur l'offre de services financiers, la société mise sur sa technologie pour mener d'autres activités commerciales, notamment la localisation GPS et les services de livraison de produits alimentaires.

Aux termes de la loi actuelle, une banque ne serait pas autorisée à investir dans Square, puisque son modèle d'affaires comprend à la fois des activités commerciales et des activités financières. Les modifications proposées visent à élargir l'éventail d'activités liées aux services financiers auxquelles les institutions financières sous réglementation fédérale peuvent participer pour qu'elles puissent suivre l'évolution du marché. Les changements proposés permettraient notamment aux institutions financières sous réglementation fédérale d'entreprendre des activités avec des entreprises de technologies financières, d'y investir et de faire appel à leurs services.

Les modifications proposées permettraient aussi aux institutions financières sous réglementation fédérale d'offrir des services d'identification, de vérification et d'authentification.

Bien que les modifications proposées favorisent une plus grande souplesse en matière d'innovation, j'aimerais rappeler au comité que cette souplesse demeure assujettie aux modalités d'un cadre réglementaire de classe mondiale reconnu pour sa prudence et son approche équilibrée. Les institutions financières sous réglementation fédérale sont tenues de respecter un ensemble complet d'exigences législatives et réglementaires et font l'objet d'une surveillance continue par les organismes fédéraux du secteur financier, notamment le Bureau du surintendant des institutions financières et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Je tiens à souligner ce qui n'est pas proposé dans le projet de loi. On ne propose pas de modifier le cadre stratégique adopté depuis longtemps par le gouvernement qui limite la capacité des banques d'entreprendre des activités dans le secteur des assurances.

Bien que ces modifications puissent avoir pour effet d'accorder des pouvoirs supplémentaires aux banques ou encore d'élargir ou de clarifier certains de leurs pouvoirs existants, elles n'ont pas préséance sur la disposition d'interdiction générale de la Loi sur les banques, qui interdit aux banques d'exercer des activités d'assurance sauf celles qui sont explicitement autorisées. Le règlement sur les pratiques commerciales en matière d'assurance interdit explicitement aux banques de fournir indirectement à un courtier ou à un agent d'assurance toute information sur leurs clients au Canada.

This prohibition on banks indirectly providing information would prevent banks from using their relationship with a third-party fintech to provide information to insurers.

Second, I would underline this legislation must also be read in the context of Canada's existing federal and provincial privacy frameworks. Federally regulated financial institutions are, and remain subject to, the federal Personal Information Protection and Electronics Document Act, PIPEDA, which sets out rules for all private sector organizations regarding the collection, use and disclosure of personal information, including the requirement to obtain consumer consent.

The proposed amendments before the committee have been developed against this overall policy framework that has served Canadians well, with well-trusted financial institutions and strong regulators.

I would now like to turn very briefly to bank terms. Part 6, Division 16, of the budget implementation act amends the Bank Act in order to provide prudentially regulated deposit-taking institutions, such as credit unions, with the ability to use the terms "bank," "banker" and "banking," subject to disclosure requirements. As you may know, the Bank Act currently limits the use of "bank," "banker" and "banking" to federally regulated banks.

These terminology rules exist so consumers know when they are dealing with a bank and when they are not. These rules also exist so consumers understand which jurisdiction is responsible for the regulation of a given institution, including any applicable deposit insurance protections. This distinction is especially important in times of financial stress.

Through our consultations, we heard the credit union industry is seeking greater flexibility to use the terms "bank," "banker" and "banking."

Such flexibility would help them to compete with banks to offer financial services in Canada. The government recognizes the credit union system is an important part of the Canadian economy and contributes to competition in financial services.

As such, the proposed amendments would allow credit unions and other prudentially regulated financial institutions, such as trust and loan companies, the flexibility to use the terms "bank," "banker" and "banking" to describe their services. The proposed

L'interdiction imposée aux banques quant à la transmission indirecte de renseignements vise à empêcher les banques d'utiliser leurs relations avec des entreprises de technologies financières tierces pour fournir des informations aux assureurs.

Deuxièmement, je souligne que cette mesure législative s'inscrit aussi dans le contexte des lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels. Les institutions financières sous réglementation fédérale sont toujours assujetties à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE, qui énonce les règles applicables à l'ensemble des organismes du secteur privé quant à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels, y compris l'obligation d'obtenir le consentement du consommateur.

Les modifications proposées dont le comité est saisi ont été préparées en fonction d'un cadre de politique général qui a bien servi les Canadiens, soit un cadre comprenant des institutions financières de confiance et des organismes de réglementation forts.

J'aimerais maintenant parler brièvement de la terminologie bancaire. La section 16 de la partie 6 de la Loi d'exécution du budget modifie la Loi sur les banques pour autoriser les institutions de dépôt sous réglementation prudentielle, notamment les coopératives de crédit, à utiliser les termes « banque », « banquier » et « bancaire », avec une exigence de divulgation. Actuellement, comme vous le savez peut-être, la Loi sur les banques restreint l'utilisation des termes « banque », « banquier » et « bancaire » aux banques sous réglementation fédérale.

Les règles relatives à la terminologie bancaire visent à s'assurer que les consommateurs savent s'ils ont affaire à une banque ou non. Les règles permettent aussi aux consommateurs de savoir de quel ordre de gouvernement relèvent les institutions et les mécanismes d'assurance-dépôt connexes. Il s'agit d'une distinction particulièrement importante en période de difficultés financières.

Dans le cadre de nos consultations, les représentants du secteur des coopératives de crédit ont demandé une flexibilité accrue pour l'utilisation des termes « banque », « banquier » et « bancaire ».

Cette souplesse aiderait ces sociétés à faire concurrence aux banques pour l'offre de services financiers au Canada. Le gouvernement reconnaît que le réseau des coopératives de crédit est une partie importante du paysage économique canadien qui favorise la concurrence dans le secteur des services financiers.

Par conséquent, les modifications proposées autoriseraient les coopératives de crédit et d'autres institutions financières sous réglementation prudentielle, comme les sociétés de fiducie et de prêt, à utiliser les termes « banque », « banquier » et « bancaire » pour décrire leurs services. Cette souplesse s'accompagnerait

flexibility would be subject to certain disclosure regarding institutional identity and the applicable deposit insurance regime.

d'exigences en matière de divulgation relativement à l'identité de l'institution et au régime d'assurance-dépôt applicable.

As an example, provided the required disclosures were made, a credit union would be permitted to refer to online banking service on its website or to invite prospective clients to bank with them in their advertising materials.

À titre d'exemple, une coopérative de crédit qui aurait satisfait aux exigences de divulgation pourrait faire référence à des services bancaires en ligne sur son site Web ou encore promouvoir ses services bancaires dans le matériel publicitaire destiné aux clients potentiels.

Consistent with the current rules and international best practices, only banks would be able to use bank terminology in names and identifying marks.

L'utilisation de cette terminologie dans les noms et les marques de commerce demeurerait restreinte, conformément aux règles actuelles et aux pratiques exemplaires internationales.

Other non-bank financial institutions, such as fintech firms and payday loan companies, would continue to be restricted from using bank terms in all circumstances.

Quant aux autres institutions financières non bancaires, comme les entreprises de technologie financière et les sociétés de prêts sur salaire, il leur serait toujours interdit d'utiliser la terminologie bancaire, quelles que soient les circonstances.

The government is also proposing amendments to the Bank Act and the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act that would provide the Superintendent of Financial Institutions with better calibrated and more flexible tools to enforce the rules around bank terminology.

Le gouvernement propose également de modifier la loi sur les banques et la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières pour donner au surintendant des institutions financières des outils mieux adaptés et plus souples pour l'application des règles sur l'utilisation de la terminologie bancaire.

Lastly, technical amendments are also proposed that would clarify certain provisions relating to the use of bank terms.

En terminant, on propose également des modifications techniques pour clarifier certaines dispositions sur l'utilisation de la terminologie bancaire.

The Chair: Thank you very much, Mr. Brazeau.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Brazeau.

[*Translation*]

[*Français*]

Mr. Dussault: In conclusion, the latest amendments proposed in Division 16 of Part 6 concern the legislative sunset date in financial institution statutes. It is proposed that the sunset clauses of certain statutes governing financial institutions be extended by five years starting on the date of the budget implementation act being sanctioned. Those amendments will help ensure that the financial sector framework continues to be reviewed regularly and that it remains effective and technically robust. The proposed amendments apply to the Bank Act, Insurance Companies Act and the Trust and Loan Companies Act.

M. Dussault : Pour conclure, les dernières modifications proposées dans le cadre de la section 16 de la partie 6 concernent la date de temporisation législative dans les lois régissant les institutions financières. Il est proposé que les dispositions de temporisation de certaines lois qui gouvernent les institutions financières soient prolongées de cinq ans à compter de la date à laquelle la Loi d'exécution du budget est sanctionnée. Ces modifications permettraient d'assurer que le cadre législatif régissant le secteur financier continue d'être examiné régulièrement et qu'il demeure efficace et techniquement robuste. Les modifications proposées s'appliquent à la Loi sur les banques, à la Loi sur les sociétés d'assurances et à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

Thank you. One of our members must leave early, but we will be happy to answer your questions.

Je vous remercie. L'un de nos membres doit partir plus tôt, mais nous serons heureux de répondre à vos questions.

[*English*]

[*Traduction*]

The Chair: Thank you all very much for your presentations. We're going to move questions now.

Le président : Je vous remercie de vos exposés. Nous passons maintenant aux questions.

Senator Tannas: Thank you very much. We appreciate the clarity with which you laid out the issue of insurance and banks. I had asked a question of somebody around a scenario where

Le sénateur Tannas : Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir traité de la question des assurances et des banques en termes clairs. Dans une question que j'ai posée, j'ai

there is a service being provided to the banks by a fintech. I was thinking of mortgage fulfillment, et cetera. I don't know if you heard that question. That institution potentially could be offering insurance products, specifically title insurance. I think there's an organization that exists and does that in Canada.

If that were the case and that institution was, either through commission, which I doubt it does, or through a reduced cost to the bank for the service, would that be legal, and would that change under this situation? If that were illegal, if that weren't allowed, there's nothing that makes it allowed now.

Mr. Brazeau: That's right. Section 416, which is a blanket prohibition, continues to apply, independent of the new flexibilities offered in the act and the accompanying regulations, as well. The insurance and banking regulations specify that, whether it be through direct or indirect means —

Senator Tannas: It could be three times removed; it doesn't matter.

Mr. Brazeau: It doesn't matter.

Senator Tannas: Good. Thank you.

You mentioned the sunset and the review of the financial system. Am I to understand the amendments we're seeing here represent the completion of a five-year review and that, essentially, now, we're restarting the clock for another five years on the sunset and reviews and so on? Is that correct?

Mr. Dussault: These amendments represent the key priorities arising out of the review. We are moving quickly on these amendments because this is what we heard from stakeholders were their priorities in terms of business needs.

The sunset date is renewed, as well, for five years. The last budget announced there would be subsequent amendments as part of what we call the 2019 review, including, possibly, changes to governance, prudential issues as well. These will be forthcoming.

Senator Tannas: I'm narrowing in on my little narrow interest in the insurance industry, where my expertise is. My understanding is that, in the 2019 review, earthquake, catastrophe, equity backstop or some financial mechanism so the industry isn't ruined in a major earthquake is part of what's coming next. Is that right? That has not been skipped over or anything else?

Mr. Dussault: It's something we're working on. In the last consultation paper we had for the 2019 review, we committed to working with stakeholder provinces on systemic risk in the

évoqué un scénario dans lequel une entreprise de technologie financière offrait des services aux banques. Je pensais notamment à l'acquittement de prêts sur hypothèque, et cetera. Je ne sais pas si vous avez entendu la question. L'institution pourrait offrir des produits d'assurance, en particulier des assurances de titres. Je pense qu'il y a une entreprise qui le fait au Canada.

Dans un tel cas, si cette institution menait de telles activités, soit par l'intermédiaire de commissions — ce dont je doute — ou en offrant ce service à coût réduit à une banque, serait-ce illégal? Cela changerait-il dans cette situation? Si c'était illégal et interdit, cela ne changerait pas.

M. Brazeau : C'est exact. L'article 416 est une interdiction générale qui s'applique toujours, peu importe la latitude accrue offerte par la loi et la réglementation connexe. Aux termes de la réglementation sur le secteur des assurances et des banques, il importe peu que les moyens soient directs ou indirects...

Le sénateur Tannas : Cela pourrait être trois intermédiaires; cela importe peu.

M. Brazeau : Exactement.

Le sénateur Tannas : Très bien. Merci.

Vous avez mentionné la temporisation et l'examen du système financier. Si j'ai bien compris, les modifications dont nous sommes saisis sont présentées au terme d'un examen quinquennal et nous redémarrons un autre compte à rebours de cinq ans jusqu'à la prochaine date de temporisation, le prochain examen, et cetera. Est-ce exact?

M. Dussault : Ces modifications correspondent aux priorités clés cernées lors de l'examen. Nous proposons ces modifications rapidement, car selon les observations des intervenants, ce sont des enjeux prioritaires sur le plan des besoins opérationnels.

La date de temporisation est renouvelée pour cinq ans. Dans le dernier budget, on annonce que des modifications subséquentes seront apportées dans le cadre de l'examen de 2019, comme nous l'appelons, ce qui pourrait comprendre des changements liés à la gouvernance et aux aspects prudentiels. Ces modifications suivront prochainement.

Le sénateur Tannas : Je vais me concentrer sur l'industrie des assurances, mon domaine d'expertise. Je crois comprendre que dans le cadre de l'examen de 2019, on examinera notamment la création d'un filet de sécurité ou d'un mécanisme financier quelconque pour que l'industrie ne se retrouve pas ruinée en cas de catastrophe majeure, comme un tremblement de terre. Est-ce exact? On n'a pas omis cet aspect?

M. Dussault : Nous travaillons sur cet aspect. Dans notre dernier document de consultation pour l'examen de 2019, nous nous sommes engagés à travailler avec les provinces partenaires pour étudier les risques systémiques associés aux tremblements

earthquake area and the P&C industry. This is very much a priority.

Senator Tannas: That's not going away.

Mr. Dussault: That's not going away.

Senator Tannas: We're not forgetting about that for five years. Good. Thank you very much.

Senator Ringuette: The Bank Act, the Insurance Companies Act and the Trust and Loan Companies Act, these three, within the status, the legislation, per se, there is a mandatory Parliament review. Unless we've changed the term and the definition of "Parliament," Parliament is the House of Commons and the Senate. Why are you bypassing these obligations for Parliament to review these three acts you think you have the authority to do on your own and provide, within an omnibus budget bill, your own conclusion as to what should be changed in these three acts?

Mr. Dussault: Thank you, senator, for your question.

There has been, in financial sector legislation, what we call a sunset clause for a number of years, for more than 30 years, and the Bank Act even pre-dates those.

This is what leads to a review of financial institutions. In this case, our review started in 2016 with two consultation papers. We are now bringing what is the first phase of legislative proposals arising from our consultations and our engagement with stakeholders.

Senator Ringuette: Have you exchanged these consultation papers with both houses of Parliament?

Mr. Dussault: The consultation papers are available online. They were sent to stakeholders. The submissions are online as well that we've received. We'd be happy to share copies of any of these documents with the committee.

Senator Ringuette: My basic question is the fact the obligation to review these three acts resides within Parliament — the acts, per se, not within the context of a budget bill.

Mr. Dussault: If Parliament doesn't renew these statutes, the way the sunset clause is drafted, then financial institutions will no longer be able to operate under the financial institutions statutes. That's what brings the issue to Parliament for review.

de terre et à l'industrie de l'assurance de dommages. C'est certainement une priorité.

Le sénateur Tannas : Cela n'est pas mis de côté.

M. Dussault : Non.

Le sénateur Tannas : On ne reléguera pas cet aspect aux oubliettes pour cinq ans. Très bien. Merci beaucoup.

La sénatrice Ringuette : Aux termes de la loi, la Loi sur les banques, la Loi sur les compagnies d'assurance et la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt doivent, toutes trois, faire l'objet d'un examen obligatoire par le Parlement. À moins qu'on ait modifié le terme ou la définition de « Parlement », cela signifie la Chambre des communes et le Sénat. Pourquoi contournez-vous l'obligation du Parlement d'examiner ces trois lois, sous prétexte que vous considérez avoir l'autorité de procéder de votre propre chef et de présenter, dans un projet de loi omnibus d'exécution du budget, vos propres conclusions sur les changements qu'il faut apporter à ces trois lois?

M. Dussault : Je vous remercie de la question, sénatrice.

Les lois régissant le secteur financier comportent des dispositions de temporisation depuis un certain nombre d'années, soit plus de 30 ans. La Loi sur les banques est même antérieure à ces dispositions.

Voilà ce qui entraîne l'examen des lois régissant les institutions financières. Dans le cas présent, nous avons entrepris notre examen en 2016; deux documents de consultation ont été présentés. Nous en sommes maintenant à la première étape des propositions législatives découlant de nos consultations et de notre collaboration avec les intervenants.

La sénatrice Ringuette : Avez-vous transmis ces documents de consultation aux deux Chambres du Parlement?

M. Dussault : Les documents de consultation peuvent être consultés en ligne; nous en avons envoyé un exemplaire aux intervenants. Les mémoires que nous avons reçus sont aussi disponibles en ligne. Nous serons heureux de fournir au comité tout document que vous souhaiteriez consulter.

La sénatrice Ringuette : Ma question fondamentale était liée au fait que l'obligation d'examiner ces trois lois relève du Parlement. Je parle de l'examen des lois elles-mêmes, hors du contexte d'un projet de loi d'exécution du budget.

M. Dussault : Selon le libellé de la disposition de temporisation, les institutions financières ne pourront plus exercer leurs activités en vertu des lois sur les institutions financières si le Parlement n'examine pas ces lois. Voilà ce qui déclenche le processus d'examen du Parlement.

Senator Ringuette: My other line of questioning is very important. I'm reading subclause 316(5), which replaces paragraph 410(3)(c) and provides regulation-making authority to prescribe the circumstances in which banks may engage in the activities that relate to financial services and information processing and technology activities, "including the circumstances in which banks may collect, manipulate and transmit information under subparagraph (1)(c)(i)."

My question is: Before all these articles related to Division 16 within this budget bill, have you consulted with the Privacy Commissioner with respect to acquiring his comments with allowing all of these manipulations, transmitting and collecting of information from either bank, insurance company or fund?

Mr. Brazeau: Thank you for the question. It is an important one. A bit of context as well is —

Senator Ringuette: I think it's a "yes" or "no"; we don't need the context. The question is: With respect to all these clauses in Division 16 we have before us, have you consulted with the Privacy Commissioner to get his comments in regard to the Privacy Act the commissioner administers?

Mr. Brazeau: At the moment, the clause you specify in terms of the regulations, the regulations have yet to be drafted or consulted.

Senator Ringuette: We are looking at the legislation. We don't have the regulations in front of us. My question was simple and clear. Did you consult with the Privacy Commissioner?

Mr. Brazeau: I don't know that the commissioner himself or herself was specifically consulted. The privacy restrictions that exist, either in PIPEDA or the Privacy Act, continue to apply to institutions irrespective of these flexibilities that are offered. Banks would still have to seek consent from consumers if they wanted to share any information with any other party.

Senator Ringuette: If I may, I believe that because there's not a clear answer to this very important question, we should have the Privacy Commissioner before us in regard to Division 16.

The Chair: That's a very good suggestion. Thank you very much, senator.

La sénatrice Ringuette : Mon autre question est très importante. Je lis ici que le paragraphe 316(5), remplace l'alinéa 410(3)c) et prévoit un pouvoir de réglementation afin de prescrire les circonstances dans le cadre desquelles les banques peuvent exercer des activités liées aux services financiers et aux dispositions applicables au traitement de l'information et aux technologies de l'information, « y compris les circonstances dans lesquelles les banques peuvent collecter, manipuler et transmettre l'information visée au sous-alinéa 410(1)c)(i) ».

Je vais maintenant poser ma question. Avant que toutes ces dispositions liées à la section 16 aient été incluses dans le projet de loi d'exécution du budget, avez-vous consulté le commissaire à la protection de la vie privée pour obtenir son point de vue sur l'idée de permettre à une banque ou à une société d'assurances de manipuler, de transmettre et de collecter l'information?

M. Brazeau : Je vous remercie de la question. Elle est importante. Décrire un peu le contexte également...

La sénatrice Ringuette : Je pense que c'est une question qui se répond par oui ou par non et que nous n'avons pas besoin du contexte. Voici ma question : concernant toutes les dispositions de la section 16 dont nous sommes saisis, avez-vous consulté le commissaire à la protection de la vie privée pour obtenir son point de vue au sujet de la Loi sur la protection des renseignements personnels qu'il administre?

M. Brazeau : À l'heure actuelle, concernant la disposition dont vous parlez, le règlement n'a pas encore été rédigé ou fait l'objet de consultations.

La sénatrice Ringuette : Nous sommes en train d'examiner les mesures législatives. Nous ne sommes pas saisis du règlement. J'ai posé une question simple et claire. Avez-vous consulté le commissaire à la protection de la vie privée?

M. Brazeau : J'ignore si cette personne a été consultée. Les restrictions relatives à la vie privée, qu'il s'agisse de la LPRPDE ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels, continuent de s'appliquer aux institutions, quelles que soient les mesures d'assouplissements offertes. Il faudrait toujours que les banques obtiennent le consentement des consommateurs avant de communiquer de l'information à une autre partie.

La sénatrice Ringuette : Si vous me le permettez, je crois que puisque nous n'avons pas obtenu de réponse claire à cette question très importante, nous devrions demander au commissaire à la protection de la vie privée de comparaître devant nous au sujet de la section 16.

Le président : C'est une très bonne suggestion. Merci beaucoup, sénatrice.

[Translation]

Senator Dagenais: I want to thank the witnesses for joining us. When banks share certain information on their clients with partners, they can do so without informing the clients. I think that is unacceptable, especially given the risk of hacking we have seen for a few years. Banks make clients sign an agreement when they open an account.

With so many amendments being made to regulations, why not take the client more into account and force financial institutions to obtain their clients' authorization before they share certain personal information?

Mr. Brazeau: I will answer your question to the best of my ability. I think that some issues fall under the Department of Innovation, Science and Economic Development in the area of privacy.

We are very aware of the importance of privacy. The government recently announced a study to look into the merits of an "open banking" concept. That study focuses on privacy issues in particular and the consent clients must give for the information transfer to take place. That issue is at the heart of the study. We would be happy to come back to tell you more once the study is underway.

Senator Dagenais: Are there any other comments? Thank you, Mr. Brazeau.

[English]

Senator Wetston: I'm interested in the fintech environment. I know you are as well. I'm reading here where it suggests greater flexibility for financial institutions to undertake and leverage the broader fintech activities. I certainly support what fintechs are attempting to achieve on behalf of consumers. I'm more interested in what they achieve in lowering the costs of investing or participating in financial services than I am necessarily on what might be achieved for shareholders for the large institutions.

What do you have in mind when you are speaking about undertaking and leveraging broader fintech activities for the financial institutions? Let me assume you mean both banks and insurance companies; would that be fair?

Mr. Brazeau: Yes.

Senator Wetston: Federally regulated? Any comments on that?

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci aux témoins de leur présence parmi nous. Quand les banques partagent certaines informations de leurs clients avec des partenaires, elles peuvent le faire sans en informer leurs clients. Cette façon de faire m'apparaît inacceptable, surtout compte tenu des risques de piratage dont nous sommes témoins depuis quelques années. Les banques obligent les clients à signer une entente en ouvrant un compte.

Quant à apporter autant de modifications dans les règlements, pourquoi ne pas tenir compte davantage du client et obliger les institutions financières à obtenir l'autorisation de leurs clients avant de partager certaines informations personnelles?

M. Brazeau : Je vais répondre à votre question du mieux que je le peux. Je pense qu'il y a des enjeux qui relèvent du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique en ce qui concerne des questions d'accès à la vie privée.

On est très conscient de l'importance de l'accès à la vie privée. Le gouvernement a récemment annoncé une étude pour comprendre les mérites d'un concept qui s'appelle « le système bancaire ouvert ». Dans le cadre de cette étude, on se penche particulièrement sur les questions d'accès à la vie privée et sur le consentement que les clients doivent donner pour que le transfert d'information puisse avoir lieu. Cette question est au cœur de cette étude. Nous serions heureux de revenir pour vous en parler davantage une fois que l'étude aura progressé.

Le sénateur Dagenais : Y a-t-il d'autres commentaires? Merci, monsieur Brazeau.

[Traduction]

Le sénateur Wetston : Le milieu des technologies financières m'intéresse. Je sais qu'il vous intéresse également. D'après ce que je lis ici, on parle d'accorder une plus grande souplesse aux institutions financières afin qu'elles mènent de plus vastes activités de technologie financière. J'appuie certainement ce que les entreprises de technologie financière essaient d'accomplir au nom des consommateurs. La réduction de leurs coûts liés aux investissements ou à la participation à des services financiers m'intéresse plus que ce qui peut être accompli pour les actionnaires pour les grandes institutions.

Qu'avez-vous en tête lorsque vous parlez de permettre aux institutions financières de mener de plus vastes activités de technologie financière? Je suppose que vous parlez tant des banques que des sociétés d'assurances, n'est-ce pas?

M. Brazeau : Oui.

Le sénateur Wetston : Sous réglementation fédérale? Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

Saskia Tolsma, Senior Economist, Sectoral Policy Analysis,Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: Senator, there have been two policy drivers for our work as part of the fintech examination. At first we really heard from stakeholders there are impediments to financial institutions investing in fintechs and that is causing problems in the sector in terms of fintechs being able to access capital, able to grow their markets, Canadian fintechs potentially looking to move to other markets to grow their business.

Then throughout the course of the consultation we also increasingly heard from financial institutions that the financial sector is changing very rapidly, and there are increased opportunities for other major technology players to be innovating and offering services that might somewhat skirt different regulatory perimeters and offer services consumers are really looking for in a platform type environment. You can think of Amazon or Google — many of the players in the financial sector think that is where the sector is going.

They indicated they are looking for broader flexibility to also position themselves to maintain their relationships with customers in this type of environment. Financial institutions have discussed with us the risks that other organizations, both national and international, have noticed with respect to the risks of disintermediation or unbundling of services.

These amendments are both responsive to trying to increase growth within the fintech sector in terms of increasing collaboration and partnership with individual fintechs and financial institutions and also ensuring Canadian financial institutions are well positioned to operate within a global financial system that's changing rapidly along with rapidly changing demands of consumers.

Senator Wetston: I'm very supportive of the fact we have a very strong financial sector, banking sector, in Canada and probably insurance as well. I'm also a bit preoccupied with ensuring that competition is enabled in the sector for the benefit of Canadians.

Fintech has a lot of components to it, some good and maybe some more difficult to address, particularly when the environment for fintech is much less regulated. I know there's a space for robo-advisors, online lending and cloud computing, and those types of services. Some of that is outside your space. We understand where that belongs, and some of it is regulated to some extent. I want to show you this article: Fintechs are a cyberdefence weak link, according to the Bank of Canada. You might have seen that in *The Globe and Mail* today. I took some interest and think it's important for you to share with the committee your thoughts about the COO's view of the risks

Saskia Tolsma, économiste principale, Analyse des politiquessectorielles, Développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : Sénateur, dans le cadre de l'examen de la technologie financière, il y a eu deux facteurs déterminants dans notre travail. Au départ, des intervenants ont dit que des obstacles empêchent les institutions financières d'investir dans la technologie financière et que cela cause des problèmes dans le secteur. Les entreprises de technologie financière ne sont pas capables d'avoir accès à des capitaux, de trouver de nouveaux marchés et elles envisagent peut-être de percer d'autres marchés pour accroître leurs activités.

Ensuite, au cours des consultations, des institutions financières ont dit que le secteur financier change très rapidement et que d'autres acteurs majeurs de la technologie ont de nouvelles possibilités d'innover et d'offrir des services qui pourraient en quelque sorte contourner différents paramètres réglementaires et offrir des services que les consommateurs souhaitent obtenir sur une plateforme. On peut penser à Amazon ou à Google — bon nombre d'intervenants du secteur financiers croient que c'est la voie qu'est en train de suivre le secteur.

Elles ont indiqué qu'elles veulent avoir une plus grande souplesse pour pouvoir maintenir leurs liens avec les consommateurs dans ce type d'environnement. Des institutions financières nous ont parlé des risques que d'autres organisations, nationales et internationales, ont relevés concernant la désintermédiation ou le dégroupage des services.

Concernant ces modifications, il s'agit, d'une part, d'essayer d'augmenter la croissance dans le secteur de la technologie financière, d'accroître la collaboration et les partenariats entre les entreprises de technologie financière et les institutions financières, et, d'autre part, de s'assurer que les institutions financières canadiennes sont en mesure de travailler dans un système financier qui change rapidement, sans parler des demandes des consommateurs qui changent rapidement.

Le sénateur Wetston : Je reconnais bien qu'au Canada, les secteurs financier et bancaire sont très bons, et c'est probablement vrai pour le secteur des assurances également. Or, je suis un peu préoccupé par l'idée de s'assurer qu'il y a une concurrence dans le secteur dans l'intérêt des Canadiens.

La technologie financière comporte de nombreux éléments; certains sont bons et d'autres sont peut-être plus complexes, en particulier étant donné que l'environnement lié à la technologie financière est beaucoup moins réglementé. Je sais qu'il y a une place pour les robots-conseillers, les prêts en ligne, l'informatique en nuage et ce type de services. Certains de ces éléments sont à l'extérieur de votre sphère. Certains sont réglementés dans une certaine mesure. Un article révèle que selon la Banque du Canada, les entreprises de technologie financière sont un maillon faible dans la cyberdéfense. Vous avez peut-être lu l'article en question qui a été publié par le

associated with fintech firms, cloud computing and data provision that is not as regulated and raising those concerns in a Canadian context. Mr. Brazeau, if you have some thoughts about that?

Globe and Mail aujourd'hui. J'ai trouvé cela intéressant et je pense qu'il est important que vous donniez au comité votre opinion sur le point de vue que le chef de l'exploitation a exprimé quant aux risques liés aux entreprises de technologie financière, à l'informatique en nuage et à l'accès aux données, sur le fait que ce n'est pas aussi réglementé et que cela suscite des préoccupations dans un contexte canadien. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Mr. Brazeau: Absolutely, that's an important question and we are aware of the article. Both the Bank of Canada and OSFI are working with our federal financial sector players to increase cyberresiliency and that's also happening at the HOA level, the heads of agency level. There is work under way to strengthen the cyberresiliency of Canada's financial sector. OSFI also has guidelines in terms of outsourcing and cyberrisk which puts the burden on the federally regulated financial institutions to manage those relationships with outside players operating in the unregulated sphere.

M. Brazeau : Nul doute que c'est une question importante, et nous sommes au courant de l'article. Tant la Banque du Canada que le BSIF collaborent avec nos intervenants du secteur financier fédéral pour accroître la cyberrésilience, et c'est également ce qui se produit au niveau des chefs d'organisme. Des efforts sont déployés pour renforcer la cyberrésilience du secteur financier du Canada. En outre, le BSIF a des lignes directrices concernant le recours à des ressources externes et le cyberrisque, ce qui impose aux institutions financières fédérales le fardeau de gérer ces liens avec des intervenants externes qui travaillent dans le secteur non réglementé.

In the context of our upcoming study on open banking, that's an area where we're seeing the current model where a lot of data is gained by screen scraping, which is a prevalent practice. You may know an app like Mint.com or others. You provide your username and password and their bots will use your credentials to access and scrape data from your account. Those bots are viewed by large financial institutions as cyber attacks. It is an unsecured method by which to gain information. In the context of open banking we're looking at how we can secure information sharing to diminish that cyberresiliency risk. I think anytime you're in the space of innovation there are new risks to be addressed. I think our concern is ensuring the regulatory framework addresses the risks while enabling innovation to go forward.

Dans le cadre de notre étude sur le système bancaire ouvert, nous constatons qu'un grand nombre de données sont recueillies au moyen de la capture de données d'écran, qui est une pratique courante. Vous connaissez peut-être une application, comme Mint.com. On fournit son nom d'utilisateur et son mot de passe, et leurs « bots » utiliseront le justificatif d'identité pour accéder à des données et extraire des données du compte. De grandes institutions financières considèrent qu'il s'agit de cyberattaques. C'est un moyen non sécurisé de recueillir des renseignements. Dans le contexte de notre étude sur le système bancaire ouvert, nous examinons comment nous pouvons sécuriser le partage de l'information afin de diminuer les risques liés à la cyberrésilience. Je crois que chaque fois qu'on innove, de nouveaux risques se posent. Nous voulons nous assurer que le cadre réglementaire tienne compte des risques tout en favorisant l'innovation.

Senator Stewart Olsen: Thank you for being here; it's quite informative.

I am concerned on the privacy issues, actually quite concerned. I hear new terms, cyberresiliency, and all of this. You had an interesting statement. You're going to put the burden of the privacy issues on the federal financial institutions. Can elaborate on that?

I'm not meaning to put you in a bad situation, but is it perhaps because we're not ready yet with the securities and with regulating fintechs — which seems to be something the open banking system is looking at — are we not putting the cart before the horse in opening up the banks and allowing them to transmit information to fintechs without the steps in place to provide the securities?

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous remercie de votre présence; c'est très instructif.

Les questions relatives à la protection de la vie privée me préoccupent, beaucoup en fait. J'entends de nouveaux termes, comme cyberrésilience. Vous avez fait une déclaration intéressante. Vous allez imposer le fardeau de ces questions aux institutions financières fédérales. Pouvez-vous en dire plus à ce sujet?

Je ne veux pas vous placer dans une situation difficile, mais parce que nous ne sommes pas encore prêts sur le plan de la sécurité et de la réglementation concernant les entreprises de technologie financière — et il semble qu'on doit en tenir compte dans le système bancaire — ne mettons-nous pas la charrue devant les bœufs en permettant aux banques de communiquer de l'information à des entreprises de technologie financière sans avoir des mesures de sécurité en place?

Mr. Brazeau: Thank you for the question.

I want to start by saying that even in the exchange of information as it happens now, and in the context of these new amendments, that exchange of information continues to be subject to Canada's existing privacy legislation, and the protections that are inherent to those in that legislation.

The broader question of whether in the financial sector we should have specific privacy powers can be considered. I think in the context of the work we're doing in open banking, we're looking at whether there needs to be enhanced privacy rights in terms of the exchange of information.

This is an area with tremendous potential and fintechs have asked for this flexibility, because one of the biggest issues for fintech growth in Canada is access to capital. Having large regulated financial institutions be able to partner with them will provide them with that capital.

I think we will continue to manage the risks as we see them arising. I think we would be wary of wanting to take any steps that would limit the innovation potential the sector could offer.

Senator Stewart Olsen: I hear what you're saying and I think it's laudable, and certainly no one wants to stifle innovation, but I think we should be very cautious. People trust our banking system. They do. It's well regulated. It's an excellent system. When we move out into unregulated systems, I think there are some red flags.

As an aside, I would support Senator Ringuette. We need to talk to the Privacy Commissioner. Your answer was, everything is subject to our privacy laws as such. We need to know, are the privacy laws as such, do they cover this new, brave world we're going into?

I realize that's more of a statement than a question, but I wanted to share the concerns I have and am hearing.

Mr. Brazeau: Thank you for that. I think the question of privacy in this new world of increased data portability is a question the government is certainly attuned to. I know the minister of innovation, science and economic development and the department of innovation, science and economic development are looking at this issue in the context of reviews of our privacy frameworks, both the Privacy Act and PIPEDA. Those are questions that transcend the financial sector to other sectors as well.

M. Brazeau : Je vous remercie de la question.

Je veux dire tout d'abord que même pour l'échange d'information actuel, et dans le contexte de ces nouvelles modifications, les lois canadiennes sur la protection de la vie privée et les mesures de protection qui en découlent continuent de s'appliquer.

La question plus générale, soit celle de savoir si dans le secteur financier, nous devrions avoir des pouvoirs en matière de protection de la vie privée, peut être étudiée. Je crois que dans le cadre de notre examen du système bancaire ouvert, nous essayons de déterminer s'il faut renforcer les droits liés à la protection de la vie privée concernant l'échange d'information.

C'est un secteur qui présente d'immenses possibilités, et les entreprises de technologie financière demandent une plus grande souplesse, car l'un des plus grands problèmes auxquels elles font face au Canada, c'est qu'elles n'ont pas accès aux capitaux, ce qui changera si de grandes institutions financières réglementées peuvent collaborer avec elles.

Je pense que nous continuerons de gérer les risques à mesure qu'ils se présentent. Je crois que nous ne voudrions pas prendre des mesures qui limiteraient l'innovation que le secteur peut offrir.

La sénatrice Stewart Olsen : Je comprends ce que vous dites et je crois que c'est louable et, chose certaine, personne ne veut freiner l'innovation, mais je pense que nous devrions être très prudents. Les gens ont confiance en notre système bancaire. Il est bien réglementé. C'est un excellent système. Je crois que pour les systèmes non réglementés, il y a certaines réserves.

Soit dit en passant, je suis d'accord avec la sénatrice Ringuette. Nous devons parler au commissaire à la protection de la vie privée. Vous avez dit que nos lois sur la protection de la vie privée s'appliquent à tout. Nous devons savoir si ces lois couvrent le nouveau monde dans lequel nous entrons.

Je sais qu'il s'agit davantage d'une déclaration que d'une question, mais je voulais exprimer mes préoccupations, que d'autres ont également exprimées.

M. Brazeau : Je vous en remercie. Je crois que dans ce nouveau monde de portabilité accrue des données, la question de la protection de la vie privée est une question à laquelle le gouvernement est attentif. Je sais que le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique se penche sur la question dans le contexte des examens de nos cadres de protection de la vie privée, tant la Loi sur la protection des renseignements personnels que la LPRPDE. Ce sont des questions qui dépassent le secteur financier et qui touchent d'autres secteurs.

Ms. Tolsma: If I may add, the provisions we have been referencing, the information processing and technology activities of banks, insurance companies and institutions covered under our statutes, date from 2001. The amendments before you just seek to take a more technologically agnostic approach. The existing provisions prescribed the type of technology to be used to undertake these activities, but these new amendments don't fundamentally alter the type of activities that financial institutions can undertake with respect to the legislation.

I would also like to confirm that as part of the drafting of the amendments, our legal counsel consulted with legal counsel who are experts in the privacy law field. That consultation happened as part of the drafting process.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

Senator Ringuette: Your comments bear in mind the security breach at Equifax and the number of Canadians whose private information was accessed. We find the only way that private information could be accessed is the Canadian banking system provided that information to this Equifax entity in the U.S., where our privacy law doesn't apply.

It seems the question is going around and around in circles. There's no legitimate, reassuring answer for Canadians out there in regard to their private information.

Madam, if you want to comment on the Equifax issue.

Ms. Tolsma: I think as a general context the Privacy Commissioner is alert to many of the issues you've highlighted. I understand their office is working to examine the existing privacy frameworks. This legislation is brought forward within the context of all existing legislation.

Senator Tannas: I think I've lost the plot. I just want to understand here.

What's before us is a change in the law that would essentially allow banks to have ownership positions in fintechs, even if they don't exclusively or almost exclusively do financial services. Period, full stop.

Again, we'll get this in a confirmation from you. There's nothing in here that is new that can't already be done by banks with respect to the swapping around of our data. What's happened here is a revelation that we've all realized — the light

Mme Tolsma : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter que les dispositions dont nous parlons concernant les activités qui ont trait au traitement de l'information et aux technologies de l'information dans les banques, les sociétés d'assurances et les institutions datent de 2001. Les modifications dont vous êtes saisis visent simplement l'adoption d'une approche plus neutre sur le plan de la technologie. Les dispositions actuelles prescrivaient le type de technologie à utiliser pour mener ces activités, mais les nouvelles modifications ne changent pas fondamentalement le type d'activités que les institutions financières peuvent entreprendre.

J'aimerais également confirmer que dans le cadre de la rédaction des modifications, notre conseiller juridique a consulté des conseillers juridiques qui sont des spécialistes en matière de protection de la vie privée. Ces consultations ont eu lieu dans le cadre du processus de rédaction.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci.

La sénatrice Ringuette : Vos observations me font penser à l'atteinte à la sécurité chez Equifax et aux nombreux Canadiens dont les renseignements personnels ont été consultés. Nous constatons que la seule façon dont ces renseignements personnels ont pu être accessibles, c'est que le système bancaire canadien a fourni ces renseignements à Equifax, aux États-Unis, où notre loi sur la protection des renseignements personnels ne s'applique pas.

Il semble qu'on tourne en rond. Il n'y a pas de réponse rassurante à donner aux Canadiens concernant leurs renseignements personnels.

Madame, j'aimerais que vous nous donniez votre point de vue sur la question d'Equifax.

Mme Tolsma : Je crois que de façon générale, le commissaire à la protection de la vie privée est conscient de bon nombre des questions que vous avez soulignées. Je crois comprendre que son commissariat est en train d'examiner les cadres de protection de la vie privée actuels. Les mesures législatives sont présentées en fonction de toutes les lois qui existent déjà.

Le sénateur Tannas : Je crois que j'ai perdu le fil. Je veux seulement comprendre.

Nous sommes saisis d'une modification législative qui, essentiellement, permettrait aux banques d'avoir une participation dans des entreprises de technologie financière, même si l'on ne parle pas exclusivement, ou presque exclusivement, de services financiers. Point à la ligne.

Encore une fois, vous pourrez nous le confirmer. Il n'y a rien ici de nouveau que les banques ne peuvent pas déjà faire concernant l'échange de nos données. Ce qui s'est passé ici, c'est que nous avons tous compris — une lumière a jailli — que cela existe déjà et que c'est tout à fait légal, n'est-ce pas?

has gone on — that this is already going on and is perfectly legal, right?

In terms of what our job is here today, this is something for another day but it is something that, as a result of this, is highlighted. Have I got this right?

Pour ce qui est du travail que nous accomplissons aujourd'hui, c'est une question qu'il faudra aborder un autre jour, mais c'est quelque chose qui, en conséquence de ceci, est mis en évidence. Ai-je bien compris?

The Chair: Mr. Brazeau, did you wish to add something?

Le président : Monsieur Brazeau, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mr. Brazeau: I was going to confirm that statement. As my colleague mentioned, the actual information sharing provisions have been in the act since 2001. What we're doing is simply making the legislation more technology-neutral in those respects.

M. Brazeau : J'allais confirmer cette affirmation. Comme ma collègue l'a mentionné, les dispositions concernant la communication de renseignements existent depuis 2001. Nous ne faisons simplement que les rendre plus neutres sur le plan de la technologie.

As I think we've discussed, the broader question of privacy and data portability is an important one that warrants discussion and one our department is apprised of in the context of our current study on open banking. It is a question the minister and Department of Innovation, Science and Economic Development are apprised of in terms of their review of the Privacy Act and PIPEDA.

Je crois que nous en avons déjà parlé, mais la question plus générale de la protection de la vie privée et de la portabilité des données est une question importante qui mérite qu'on en discute et dont notre ministère est saisi dans le contexte de son étude sur le système bancaire ouvert. De plus, c'est une question dont le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est saisi dans le cadre de son examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la LPRPDE.

The Chair: Thank you very much. That was a helpful exchange. I've spoken to the clerk and we will ask the Privacy Commissioner to come and share their views. That's very helpful.

Le président : Merci beaucoup. C'était une discussion très utile. J'ai parlé à la greffière et nous demanderons au commissaire à la protection de la vie privée de venir nous donner son point de vue. C'est très utile.

Senator Wallin: You've referenced, a couple of times, that information sharing has been allowed since 2001. Was that related to 9/11? Did something happen then that encouraged us to share to help get through the crisis?

La sénatrice Wallin : À deux ou trois reprises, vous avez mentionné que l'échange de renseignements est permis depuis 2001. Est-ce lié au 11 septembre? S'est-il produit quelque chose à l'époque qui nous a incités à communiquer des renseignements pour pouvoir traverser la crise?

Ms. Tolsma: I think, senator, the reforms in 2001 were really about adapting the framework so financial institutions could undertake data processing and IT-related activity.

Mme Tolsma : Sénatrice, je crois que les réformes entreprises en 2001 visaient vraiment à adapter le cadre pour faire en sorte que les institutions financières puissent mener des activités liées au traitement de données et aux TI.

Senator Wallin: It wasn't about crisis?

La sénatrice Wallin : Ce n'était pas lié à la crise?

Ms. Tolsma: No, it was about the business environment.

Mme Tolsma : Non c'était lié à l'environnement opérationnel.

Senator Wallin: As a follow-up to the last four questions, maybe I missed it in your response to Senator Wetston, but do you proactively now work on regulations? We're all reading *The Globe and Mail* and having our study on cybersecurity here at this committee, et cetera. Are you, amongst yourselves, regardless of what direction you're getting, saying this is something we have to get a handle on and the faster we do it, the better? Are you doing that proactively?

La sénatrice Wallin : J'aimerais poursuivre dans la foulée des quatre questions précédentes. Une partie de la réponse que vous avez fournie au sénateur Wetston m'a peut-être échappée, mais travaillez-vous de façon proactive à la réglementation? Nous lisons tous le *Globe and Mail* et notre comité a entrepris une étude sur la cybersécurité, et cetera. Entre vous, dites-vous que, peu importe l'orientation, c'est une chose à laquelle nous devons nous attaquer et que le plus tôt sera le mieux? Faites-vous cela de façon proactive?

Mr. Brazeau: We are doing that proactively. The broader mandate for cybersecurity lies with Public Safety. Specific to the financial sector there are a number of work streams underway, internal with government and international partners, in terms of looking at and strengthening cyber-resiliency in the financial sector.

Senator Wallin: What do we need to wait for, for you to put those forward?

Mr. Brazeau: I think those are ongoing discussions. We can certainly circle back with Public Safety. There are work streams the department doesn't lead on those issues. Work streams in terms of what's happening at the G7 and G20 are public.

Senator Wallin: I'm trying to figure out when we might next get the chance to look at this. Is it next budget or in the middle of the cycle? How does this work?

Mr. Brazeau: I can get back to you in terms of specifics.

Senator Moncion: For financial institutions?

Senator Wallin: Yes.

I have a separate but related question. It's the question on the credit unions. As I'm sure you may be aware, we've taken a lot of testimony on this. I don't want to sound pejorative, here, but can you assure us that the harassment element for credit unions has been alleviated with clause 352?

Mr. Brazeau: We have consulted closely with the sector, including the CCUA and others. Our view is we have stricken the correct balance in terms of their ability to use those terms. In my remarks, I also spoke to new tools for OSFI in terms of enforcing. Currently their tools are criminal in nature which is a blunt tool to use. The new tools will allow them to put out orders of compliance up to certain administrative monetary penalties. We think it's clear the legislation that credit unions, including the Alberta Treasury Board and federal and provincial trust and loan companies, can use the flexibilities.

Senator Wallin: As long as the "b" is small, it works?

Mr. Brazeau: Disclosure, we think, is still an important component of these new permissions. We think Canadians need to continue to be aware of the type of institution they're dealing with. But subject to these amendments passing, we will continue to work closely with the sector to see what is within the range.

M. Brazeau : Oui. De façon générale, le mandat lié à la cybersécurité revient à Sécurité publique. Concernant le secteur financier, il y a des volets en cours, au sein du gouvernement et avec des partenaires internationaux, pour ce qui est d'examiner la cyberrésilience dans le secteur financier et les moyens de la renforcer.

La sénatrice Wallin : À quoi devrions-nous nous attendre de votre part pour la suite?

M. Brazeau : Je crois que les discussions sont en cours. Nous pouvons certainement y revenir avec Sécurité publique. Il y a des volets dont le ministère n'est pas chargé concernant ces questions; ce qui se passe au G7 et au G20 est public.

La sénatrice Wallin : J'essaie de savoir à quel moment nous aurons la possibilité d'examiner cela à nouveau. Est-ce que ce sera dans le cadre du prochain budget ou au milieu du cycle? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Brazeau : Je pourrai vous fournir plus de précisions ultérieurement.

La sénatrice Moncion : Pour les institutions financières?

La sénatrice Wallin : Oui.

J'ai une autre question qui est toutefois reliée à celle-ci. C'est concernant les caisses d'épargne et de crédit. Comme vous le savez sans doute, nous avons entendu de nombreux témoignages à ce sujet. Sans vouloir être désobligeante, pouvez-vous nous assurer que l'article 352 va permettre d'atténuer les pressions exercées en ce sens par les caisses d'épargne et de crédit?

M. Brazeau : Nous avons amplement consulté les intervenants du secteur, y compris les gens de l'Association canadienne des coopératives financières. Nous croyons avoir trouvé le juste équilibre quant aux conditions à remplir pour pouvoir utiliser ces termes. J'ai aussi traité dans mes observations préliminaires des nouveaux outils à la disposition du BSIF pour faire appliquer ces règles. À l'heure actuelle, le BSIF peut intervenir uniquement au moyen de mesures pénales, ce qui est un peu démesuré. Les nouveaux outils permettront une gamme d'interventions allant des ordonnances de conformité jusqu'aux sanctions administratives pécuniaires. Selon nous, la loi permet clairement l'utilisation de ces termes par les caisses d'épargne et de crédit, y compris Alberta Treasury Branches et les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et provinciales.

La sénatrice Wallin : Pour autant que l'on utilise le « b » minuscule, il n'y a pas de problème?

M. Brazeau : La communication de la nature de l'entité demeure selon nous un élément essentiel aux fins de ces nouvelles autorisations. Il faut que les Canadiens puissent continuer à savoir avec quel genre d'institution ils traitent. Si ces modifications sont apportées, nous poursuivrons notre étroite

collaboration avec le secteur pour déterminer ce qui est autorisé ou non.

The Chair: Mr. Brazeau, if you would be good enough to follow up with Senator Wallin's request respecting the cybersecurity issue, that would be helpful on a timely basis as this committee is currently studying that.

Le président : Monsieur Brazeau, si vous pouviez avoir l'obligeance de répondre rapidement à la requête de la sénatrice Wallin concernant la cybersécurité, cela pourrait nous être d'une grande utilité dans l'étude que nous menons à ce sujet.

Mr. Brazeau: Absolutely.

M. Brazeau : Certainement.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Moncion: I would like to talk to you about cybersecurity. I worked in financial institutions for 38 years, and I know a lot about the security of computer and banking systems, as well as the information sharing taking place. When we talk about regulating the cybersecurity of financial institutions, given the costs associated with attacks, financial institutions are extremely careful about how they operate their computer system. They have very powerful systems that are verified every minute or every second because there are millions of attacks every second launched against those systems.

La sénatrice Moncion : J'aimerais vous parler de la cybersécurité. J'ai travaillé dans les institutions financières pendant 38 ans, et je suis très au courant de la sécurité des systèmes informatiques et des systèmes bancaires, et du partage d'information qui se fait. Lorsqu'on parle de réglementer la cybersécurité des institutions financières, étant donné les coûts associés aux attaques, les institutions financières sont extrêmement prudentes dans la façon dont elles exploitent leur système informatique. Elles disposent de systèmes très puissants qui sont vérifiés à la minute ou à la seconde près, parce qu'il y a des millions d'attaques à la seconde qui sont perpétrées sur ces systèmes.

That is not an area of concern for me. I am more concerned by the work done when it comes to the people who launch those attacks. I hope that this is an area of focus for the federal government, the G7 and the G20 in terms of cyberattacks, and not financial institutions. I would like to hear your thoughts on that. Reassure me because you are getting involved in issues that do not concern you. I would like you to reassure me by confirming that you have a much broader view of the cybersecurity of financial institutions.

Ce n'est pas à cet égard que j'ai des inquiétudes. Je suis plutôt préoccupée par le travail qui est fait quant aux personnes qui lancent ces attaques. J'espère que c'est à ce niveau que le gouvernement fédéral, le G7 et le G20 s'occupent du dossier des cyberattaques, et non pas des institutions financières. J'aimerais vous entendre à ce sujet. Rassurez-moi, parce que vous seriez en train de vous impliquer dans du travail de cuisine qui ne vous concerne pas. J'aimerais que vous me rassuriez en me confirmant que vous avez une vue beaucoup plus large de la cybersécurité des institutions financières.

Mr. Brazeau: Thank you for the question. The government is working on two fronts. First, it wants to ensure that we are collaborating with financial institutions to make sure they are continuing to use very safe networks. I agree with you. There is also a risk in terms of reputation. That is why they invest a lot of money to ensure that their infrastructure is secure.

M. Brazeau : Merci de la question. Le gouvernement travaille sur les deux volets. Tout d'abord, il veut s'assurer qu'on collabore avec les institutions financières pour veiller à ce qu'elles continuent d'exploiter des réseaux très sécuritaires. Je suis d'accord avec vous. Il y a un risque de réputation aussi. C'est pourquoi elles investissent beaucoup d'argent afin de s'assurer que leurs infrastructures sont sécuritaires.

The government is also examining broader issues. I am not personally involved in the discussions on cybersecurity and the discussions held with Public Safety Canada, but it would be my pleasure to give you more details on what is happening in a more global sense in the cybersecurity file when I return to the committee.

Le gouvernement examine aussi les enjeux plus larges. Je ne suis pas personnellement impliqué dans les discussions sur la cybersécurité et dans celles qui sont tenues avec Sécurité publique Canada, mais c'est avec plaisir que je vous donnerai plus de détails sur ce qui se passe de façon plus globale dans le dossier de la cybersécurité lors de mon retour au comité.

Senator Moncion: Thank you.

La sénatrice Moncion : Merci.

[*English*]

[*Traduction*]

The Chair: That would be helpful. Thank you.

Le président : Cela nous serait très utile. Merci.

Now, Mr. Brazeau, you have to go, I understand, just before the second round of questions.

Mr. Brazeau: I do.

The Chair: Thank you very much for your presentation. When you have to leave, you have to leave.

Senator Wetston: I'll be brief. This is probably a question for Mr. Brazeau, but that's okay.

I see this as a double-edged sword. I think you would know where I'm coming from. Fintechs will not thrive without data. If they don't have data, they can't innovate. We know the financial institutions have a lot of data. I think the challenge is to ensure they have the data but also the opportunity to innovate and deal with privacy protections. I know that's nothing new to you and you're thinking about it.

The second part is the EU is further ahead on this. You may not agree with what they've done and I'm not suggesting you would. They're further ahead on fintech adaptation and privacy protection, from what I can see. I know you have studied that. Do you have any comments?

Ms. Tolsma: Thank you, senator.

We are alive to the issues you've outlined and the need to balance them. As Mr. Brazeau indicated, the government has announced its intent to study the merits of open banking and its possible benefit in Canada. As part of that, the department is undertaking work with partners such as the U.K., the EU and likely Australia with respect to their initiatives.

The need to balance access to data and the imperatives to structure an ecosystem that remains innovative and allows competition for third parties in a system that is sufficiently, safe, secure and endows the trust of those using it — their initiatives are seeking to balance those same issues.

We're looking at them as world-leading examples, and we are looking to examine the implications of their initiatives, whether something similar could happen in Canada and how that could be adapted to the Canadian context, and drawing on their lessons learned. Absolutely.

Monsieur Brazeau, je crois que vous devez maintenant nous quitter, juste avant la seconde série de questions.

M. Brazeau : Je dois effectivement partir.

Le président : Merci beaucoup pour votre exposé. Si vous devez partir, il n'y a rien à redire.

Le sénateur Wetston : Je serai bref. C'est sans doute une question que j'aurais adressée à M. Brazeau, mais peu importe.

C'est, en quelque sorte, une arme à deux tranchants. Je pense que vous voyez où je veux en venir. Les entreprises de technologie financière ne peuvent pas se développer si elles sont privées de données. Leur capacité d'innovation est ainsi réduite à néant. Nous savons que les institutions financières disposent de grandes quantités de données. Le défi consiste selon moi à s'assurer qu'elles puissent gérer ces données tout en ayant la possibilité d'innover en matière de protection des renseignements personnels. Je sais que je ne vous apprends rien et que vous réfléchissez déjà à ces questions.

Par ailleurs, l'Union européenne est nettement en avance sur nous à ce chapitre. Il est possible que vous ne soyez pas d'accord avec les mesures qui ont été prises là-bas, et je ne suis pas en train de dire que vous devriez les approuver. D'après ce que je peux constater, ils ont toutefois une bonne longueur d'avance pour ce qui est de l'adaptation des technologies financières et de la protection des renseignements personnels. Je sais que vous avez étudié la question. Avez-vous des commentaires à ce propos?

Mme Tolsma : Merci, sénateur.

Nous sommes tout à fait conscients des enjeux que vous avez abordés et de la nécessité de trouver un juste équilibre. Comme l'indiquait M. Brazeau, le gouvernement a annoncé son intention d'étudier les mérites d'un système bancaire ouvert et ses avantages possibles pour le Canada. Dans ce contexte, le ministère a entrepris une série de consultations auprès de partenaires internationaux comme le Royaume-Uni, l'Union européenne et sans doute l'Australie relativement aux initiatives qui ont été mises en œuvre par ces instances.

Celles-ci ont également dû trouver le juste équilibre entre l'accès aux données et la nécessité de mettre en place un écosystème demeurant propice à l'innovation et permettant la concurrence de tierces parties dans le cadre d'un régime suffisamment sûr pour obtenir la confiance des utilisateurs.

À nos yeux, il s'agit d'exemples de tout premier plan nous permettant d'évaluer les répercussions des différentes initiatives mises en place en vue de déterminer si des mesures semblables pourraient être prises chez nous en les adaptant au contexte canadien et en tirant les enseignements nécessaires de ces expériences.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Mr. Dussault, please correct me if I have misunderstood your earlier comments, but I thought you said that, as part of your bureaucratic vision of the three statutes, including the Bank Act, you will soon make other recommendations. Did I understand correctly?

Mr. Dussault: Yes, you understood correctly, senator. Thank you for your question. The government announced in the latest budget that it would propose priority amendments in the four areas you are considering today and that other amendments to statutes would be proposed in subsequent legislative vehicles. The government has identified certain areas where consultations have already been held — for example, the governance of financial institutions. We generally follow amendments made to the Canada Corporations Act, so those amendments will have to be looked at in the context of financial institution statutes.

We are also especially focused on maintaining the strength of our prudential legislative framework. So there are legislative amendments to consider in that respect, but in very specific areas that are separate from what you are studying today.

[*English*]

Senator Ringuette: Then we're faced with another issue in regard to our status as senators. Within this bill, you are saying that not only will we not review these three acts in 2019, as we should, we're saying that we're going to be able to review only five years after enacting this bill. Meanwhile, the bureaucracy of the Department of Finance Canada, will continue to do a review.

As a parliamentarian and wanting to serve highly my obligation, why are you substituting my obligation as a parliamentarian for your work in the bureaucracy of Finance?

Mr. Dussault: Thank you, senator. Let me clarify. We are presenting in this bill four amendments in four priority areas that reflect what we heard from stakeholders and from consultations. Now the government is committed to presenting subsequent legislative amendments to legislation as well that would go to Parliament in other targeted areas. The areas mentioned in the budget were governance and prudential measures, and parliamentarians will see these measures.

Senator Ringuette: Our mandate is to completely review these bills, not to have bits and pieces coming from your review.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Monsieur Dussault, s'il vous plaît, corrigez-moi si j'ai mal compris vos commentaires tout à l'heure, mais j'ai cru comprendre que vous nous aviez indiqué que, dans le cadre de votre vision bureaucratique des trois projets de loi, y compris la Loi sur les banques, vous allez apporter d'autres recommandations prochainement. Ai-je bien compris?

M. Dussault : Oui, vous avez bien compris, sénatrice. Je vous remercie de votre question. Le gouvernement a annoncé dans le dernier budget qu'il allait présenter des modifications prioritaires dans les quatre domaines que vous étudiez aujourd'hui et que d'autres modifications aux lois seraient présentées par la suite dans des véhicules législatifs subséquents. Le gouvernement a cerné certains domaines dans le cadre desquels on avait déjà mené des consultations, par exemple, la gouvernance des institutions financières. On suit généralement les changements apportés à la Loi sur les corporations canadiennes, alors, il faut regarder ces changements dans le cadre des lois sur les institutions financières.

On tient aussi particulièrement à maintenir la solidité de notre cadre législatif au niveau prudentiel. Donc, il y a des modifications législatives à envisager à ce niveau, mais dans des domaines vraiment précis et différents de ceux que vous étudiez aujourd'hui.

[*Traduction*]

La sénatrice Ringuette : Il y a un autre enjeu qui concerne notre rôle à titre de sénateurs. Vous nous dites que non seulement nous n'allons pas examiner ces trois lois en 2019, comme nous devrions normalement le faire, mais que nous devrons aussi attendre cinq ans après l'entrée en vigueur de ce projet de loi pour procéder à un examen semblable. Dans l'intervalle, les fonctionnaires du ministère des Finances Canada vont pouvoir poursuivre leur travail d'examen.

Je tiens à m'acquitter pleinement de mes obligations à titre de parlementaire. Pourquoi voudriez-vous que ce travail soit plutôt effectué par les bureaucrates du ministère des Finances?

M. Dussault : Merci, sénatrice. Permettez-moi d'apporter certaines précisions. Nous proposons dans ce projet de loi quatre modifications dans autant de secteurs jugés prioritaires d'après ce que nous ont dit les intervenants consultés. Pour sa part, le gouvernement s'est engagé à proposer d'autres modifications à nos lois qui seront également soumises au Parlement dans d'autres secteurs ciblés. Tel qu'indiqué dans le budget, il s'agit de mesures de gouvernance et de contrôle prudentiel dont les parlementaires seront effectivement saisis.

La sénatrice Ringuette : Nous avons pour mandat de procéder à un examen complet de ces projets de loi, et non de nous pencher sur les parcelles que vous nous soumettez à la suite de votre propre examen.

The Chair: Thank you, Senator Ringuette.

Senator Stewart Olsen: You made the statement that Canadians will be asked whether banks can share their information before they do. Are you planning any kind of education to Canadians, because this is a big change? I seriously do not think Canadians think or even are aware that banks will be sharing their information with Google, fintechs — with whomever. That's my preoccupation.

How many Canadians do you think will sign that piece of paper in the bank that banks can go ahead and share that info?

Senator Ringuette: Without reading the fine print.

The Chair: Is that a rhetorical question?

Senator Stewart Olsen: No, that's a question.

Ms. Tolsma: Again, the Innovation, Science and Economic Development Canada is the lead on Canada's privacy framework. The privacy framework stipulates consumer consent is required for all private-sector collection, use and disclosure of personal information. It is required to identify the purposes for which the information is collected under a fair and lawful means.

Senator Stewart Olsen: I got you. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

We will move on now to another panel to a study of Division 12, having to do with the Communications Security Establishment. I'm pleased to welcome, from the Communications Security Establishment, Scott Jones, Deputy Chief, IT Security; and from Public Safety Canada, Colleen Merchant, Director General, National Cyber Security Directorate. Also, from Shared Services Canada, we have Pankaj Sehgal, Assistant Deputy Minister, Cyber and IT Security.

Please proceed with your presentations, and then we'll move to questions.

Scott Jones, Deputy Chief, IT Security, Communications Security Establishment: Mr. Chair and distinguished committee members, thank you for inviting me to speak alongside my colleagues Colleen Merchant and Pankaj Sehgal.

Le président : Merci, sénatrice Ringuette.

La sénatrice Stewart Olsen : Vous avez indiqué que les banques devront obtenir le consentement de leurs clients avant de pouvoir communiquer des renseignements les concernant. Étant donné qu'il s'agit d'un changement d'importance, prévoyez-vous tenir une campagne de sensibilisation auprès des Canadiens? Je suis pas mal certaine que les Canadiens ne croient pas, ou ne savent même pas peut-être, que les banques vont communiquer leurs renseignements personnels à Google, aux entreprises de technologie financière ou à qui bon leur semble. C'est ce qui m'inquiète.

Selon vous, combien de Canadiens vont signer ce document pour permettre à leur banque de communiquer ces renseignements?

La sénatrice Ringuette : Sans même lire les clauses en petits caractères.

Le président : Est-ce que vous posez la question simplement pour la forme?

La sénatrice Stewart Olsen : Non, je veux une réponse.

Mme Tolsma : Je vous répète qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada est le ministère responsable du cadre stratégique en matière de protection des renseignements personnels. Ce cadre stipule que le consentement du consommateur est nécessaire pour toute cueillette, utilisation et communication de renseignements personnels par le secteur privé. Il faut en outre indiquer dans quel but les renseignements sont recueillis et toujours procéder de façon juste et légale.

La sénatrice Stewart Olsen : Je comprends. Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Nous passons à un nouveau groupe de témoins pour l'étude de la section 12 qui concerne le Centre de la sécurité des télécommunications. Je souhaite donc la bienvenue à M. Scott Jones, chef adjoint, Sécurité des technologies de l'information au Centre de la sécurité des télécommunications; à Mme Colleen Merchant, directrice générale, Direction de la cybersécurité nationale à Sécurité publique Canada; et, enfin, à M. Pankaj Sehgal, sous-ministre adjoint, Cybersécurité et sécurité des technologies de l'information à Services partagés Canada.

Nous allons d'abord entendre vos exposés, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

Scott Jones, chef adjoint, Sécurité des TI, Centre de la sécurité des télécommunications : Monsieur le président et distingués membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à prononcer quelques mots en compagnie de mes collègues, Colleen Merchant et Pankaj Sehgal.

As you know, cybersecurity was a significant element of Budget 2018. We are pleased to appear before you today to discuss how provisions in Bill C-74 will help implement these important measures, investments.

[*Translation*]

I will keep my comments brief, but I will take a few moments to provide you with an overview of the relevant provisions in the budget implementation act, 2018. Division 12, Part 6, of Bill C-74 provides for the transfer of employees to the Communications Security Establishment from Public Safety and Shared Services Canada for the purpose of establishing the Canadian Centre for Cyber Security. The centre was announced in Budget 2018. These administrative provisions will ensure that we have the authority to move forward with the consolidation of the Centre for Cyber Security, bringing together the Government of Canada's highly skilled cybersecurity workforce under one roof. As such, these provisions are critical to ensure the smooth implementation of the centre.

[*English*]

First, subclause 265(1) providesthat employees previously employed by the Canadian Cyber Incident Response Centre or CCIRC at Public Safety and the Security Operations Centre or SOC at Shared Services Canada become part of the CSE when this provision enters into force.

Subclauses 265(2) and 265(3) ensure when employees of Shared Services Canada and Public Safety are transferred to CSE, nothing changes in their employment status. Clauses 266(1) and 266(2) both provide for the transfer of information from the CCIRC and the SOC to CSE. Plainly stated, this provision will ensure that CCIRC and the SOC can bring the resources and data required to do their important cybersecurity work with them when they join the cyber centre.

This will ensure continuity in the work of CCIRC and the SOC.

Finally, clause 267 states these provisions come into force on a day set out by order of the Governor-in-Council.

[*Translation*]

The establishment of the Canadian Centre for Cyber Security is a milestone in cyber resilience in Canada. The consolidation of this workforce will provide leadership and clarity to stakeholders across government, international partners, academia, and the private sector, building a collaborative environment with the aim of tackling the biggest cyber challenges facing Canadians today.

Comme vous le savez, la cybersécurité s'est retrouvée au premier plan du budget de 2018. Nous sommes donc heureux de nous présenter devant vous aujourd'hui pour vous expliquer comme les dispositions du projet de loi C-74 vont faciliter la mise en œuvre de ces importants investissements.

[*Français*]

Je serai bref dans mes commentaires, mais je prendrai quelques instants pour vous donner un aperçu des dispositions pertinentes de la Loi d'exécution du budget de 2018. La section 12 de la partie 6 du projet de loi C-74 prévoit le transfert de certains employés de Sécurité publique Canada et de Services partagés Canada au Centre de la sécurité des télécommunications pour assurer la mise sur pied du Centre canadien pour la cybersécurité, dont on a fait l'annonce dans le budget de 2018. Ces dispositions administratives visent à nous permettre de nous assurer que nous sommes autorisés à amorcer la consolidation du Centre pour la cybersécurité en regroupement sous un même toit la main-d'œuvre hautement spécialisée en matière de cybersécurité du gouvernement du Canada. Elles sont donc essentielles au bon déroulement de la mise en place du centre.

[*Traduction*]

En premier lieu, le paragraphe 265(1) prévoit que les personnes qui occupaient un poste au sein du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de Sécurité publique Canada ou du Centre des opérations de sécurité (COS) de Services partagés Canada travailleront au CST à compter de l'entrée en vigueur de la présente disposition.

Les paragraphes 265(2) et 265(3) visent à s'assurer que la situation des employés de Services partagés Canada et de Sécurité publique Canada ne change pas après leur transfert au CST. Les paragraphes 266(1) et 266(2) portent sur la communication au CST de renseignements qui concernent le CCRIC et le COS. En un mot, cette disposition permet de s'assurer que le CCRIC et le COS disposeront encore, après leur transfert au Centre, des ressources et des données nécessaires pour effectuer l'important travail qu'ils accomplissent sur le plan de la cybersécurité.

Il sera ainsi possible d'assurer la continuité des activités menées par le CCRIC et le COS.

Enfin, le paragraphe 267 stipule que ces dispositions entreront en vigueur à la date fixée par décret par le gouverneur en conseil.

[*Français*]

La mise sur pied du Centre canadien pour la cybersécurité représente un jalon important en ce qui concerne la cyberrésilience au Canada. Le regroupement de cette main-d'œuvre offrira aux intervenants à l'échelle du gouvernement ainsi qu'aux partenaires internationaux, du milieu universitaire et du secteur privé, le leadership et la transparence nécessaires pour

It will also lay a strong foundation to deliver on Canada's new cybersecurity strategy.

bâtir un environnement de collaboration leur permettant de s'attaquer aux plus grands défis qui pèsent sur les Canadiens dans le cyberespace. Il apportera également une assise solide à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de cybersécurité du Canada.

[*English*]

Thank you for your interest, and we're looking forward to answering any of your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Jones.

Are there any other presentations? If not, let's move to questions.

[*Traduction*]

Nous vous remercions de votre intérêt et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Jones.

Y a-t-il d'autres exposés? S'il n'y en a pas, passons dès maintenant aux questions.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you to our guests. Can you tell us what the benefits of bringing together different security and cybersecurity organizations will be?

Mr. Jones: First, during the consultation period organized by Public Safety Canada, the private sector clearly indicated that the federal government's leadership should be clear.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. Pouvez-vous me dire quels seront les avantages du regroupement des différents organismes de sécurité et de cybersécurité?

M. Jones : Premièrement, pendant la période de consultation qui a été faite par Sécurité publique Canada, le secteur privé a nettement indiqué que le leadership du gouvernement fédéral devait être clair.

[*English*]

One of the difficult pieces was knowing which door to walk in. First, you'll have a clear front door to come in for any operational cybersecurity matters. The second benefit is there is a certain amount of friction when you're working between three different organizations, no matter what. We've really worked hard in place to overcome. Putting people together gives you that ability to move very quickly and respond as a cohesive team.

The third piece is we can now state with one single authoritative voice, guidance that's very clear, all the way from citizens up to critical infrastructure and other levels of government. We bring the best of the federal government with one clear voice. It's those three clear pieces that we'll bring together with the cyber centre.

[*Traduction*]

Il était notamment difficile de savoir à quelle porte frapper. Nous aurons d'abord et avant tout une porte d'accès très visible pour toutes les questions opérationnelles liées à la cybersécurité. Autre avantage, on limitera ainsi les frictions toujours occasionnées par la collaboration entre trois entités différentes, quelles qu'elles soient. Nous avons vraiment mis les bouchées doubles pour que les choses se passent le mieux possible. En regroupant les gens de cette manière, on peut réagir très rapidement avec toute la cohésion d'une équipe.

Par ailleurs, il nous sera désormais possible d'exprimer d'une seule voix faisant autorité une orientation très claire qui sera communiquée du simple citoyen jusqu'aux instances gouvernementales en passant par les responsables des infrastructures essentielles. Nous mobilisons ainsi les meilleures ressources à la disposition du gouvernement fédéral de telle sorte que le message soit bien clair. Voilà donc les trois principaux avantages du regroupement de nos forces au sein du Centre pour la cybersécurité.

[*Translation*]

Senator Dagenais: So the goal is to avoid frictions between various security organizations. But who will be in charge of that new security organization? Will it be the Department of Public Safety or the Cyber Crime Centre?

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : C'est donc dans le but d'éviter certaines frictions entre différents organismes de sécurité. Mais qui sera le responsable de ce nouvel organisme de sécurité? Est-ce que ce sera le ministère de la Sécurité publique ou le Centre de cybercriminalité?

[*English*]

Mr. Jones: CSE will remain as part of the ministry of national defence and report to the Minister of National Defence. With the Canadian centre for cybersecurity being underneath that, it will remain there. Of course, that doesn't change the fact the Minister of Public Safety has broad responsibilities for critical infrastructure.

We continue to have a strong partnership with Public Safety. In fact, Public Safety is also the lead for strategic cybersecurity matters, for example, cybersecurity policy, et cetera and ensuring it aligns with the critical infrastructure.

One of the biggest challenges with anything to do with the word "cyber" is that it means everything at the same time. With it being such a horizontal issue, all departments have something to do with cybersecurity. If you're a lead sector department, for example, Natural Resources Canada you have sector responsibility. We just heard from Finance or the Bank of Canada for that sector.

Cybersecurity is a team sport. This is about getting the protection team, the defence team on one playing field so we can work together and then support the other areas.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. Jones.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Thank you for being here. What we're talking about with security, with banking information, citizens banking information, I won't ask you for your opinion on the safety because that's probably not fair. But has it been talked about in your department? All of these new changes to acts and budgets, where people's privacy and security will be, will that come to your department as they are being proposed and worked on? Is there a plan in place for them to bring, say, a change to the Bank Act or a change to information availability? Do you see that in your mandate?

Mr. Jones: The way we've worked is try to provide information to all sectors in terms of a general level of cyberresilience and cyberinformation to improve privacy and overall cybersecurity protections.

In terms of specific changes, there are various forms for consultation within the government. I wouldn't see it as an explicit check in terms of the legislative boundary. That tends to

[*Traduction*]

M. Jones : Le Centre pour la sécurité des télécommunications continuera de relever du ministère de la Défense nationale et de rendre des comptes à ce ministre. Il en ira de même pour le Centre pour la cybersécurité. Bien évidemment, cela ne changera rien aux responsabilités générales qu'assume le ministre de la Sécurité publique à l'égard de nos infrastructures essentielles.

Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec Sécurité publique Canada. De fait, ce ministère est aussi responsable de toutes les questions stratégiques liées à la cybersécurité, et notamment des politiques en la matière, ainsi que de l'harmonisation avec les dispositions touchant nos infrastructures essentielles.

L'un des gros problèmes avec l'utilisation du préfixe « cyber », c'est que cela peut vouloir dire bien des choses. Comme il s'agit d'un enjeu horizontal, tous les ministères ont un rôle à jouer en matière de cybersécurité. Un ministère important comme Ressources naturelles Canada doit assumer des responsabilités sectorielles. C'est un peu la même chose pour Finances ou la Banque du Canada dans ce domaine-ci.

La cybersécurité est un sport d'équipe. Il faut pouvoir déployer la ligne de protection ou de défense qui permettra à tous les membres de l'équipe de conjuguer leurs efforts et de s'appuyer l'un l'autre.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur Jones.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Merci de votre présence aujourd'hui. Il serait sans doute injuste de ma part de vous demander de vous prononcer sur la mesure dans laquelle les données bancaires des citoyens sont bien protégées. Pouvez-vous toutefois nous dire si vous en discutez au sein de votre ministère? Est-ce que toutes ces modifications aux lois et aux budgets concernant la protection des renseignements personnels et la sécurité seront soumises à l'attention de votre ministère? Est-ce qu'il y a un plan en place pour traiter par exemple d'un changement à la Loi sur les banques ou d'une modification quant à l'accès à l'information? Croyez-vous que cela fasse partie de votre mandat?

M. Jones : Nous essayons toujours de transmettre les renseignements nécessaires à l'ensemble des secteurs de manière à développer dans toute l'organisation un niveau suffisant de cyberrésilience et de sensibilisation en vue de permettre l'amélioration des mesures de protection de la vie privée et de cybersécurité.

Pour ce qui est des différents changements pouvant être apportés, les consultations menées au sein du gouvernement peuvent prendre diverses formes. Je ne dirais pas qu'il s'agit

follow a very strict process. Certainly we are looking to work with all sectors, including within and outside the government, and building on some of the strong work Public Safety has led over the last few years in terms of increasing the resilience of cybersecurity.

d'une étape officielle dans un processus législatif qui est généralement très structuré. Il va de soi que nous sommes disposés à travailler avec tous les secteurs, autant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur, en misant sur l'excellent travail accompli sous la direction de Sécurité publique Canada au cours des dernières années pour améliorer les choses en matière de cybersécurité.

Senator Stewart Olsen: Will people have to come to you or will you take the initiative and oversee what's happening in government?

La sénatrice Stewart Olsen : Est-ce que les gens vont devoir s'adresser à vous ou allez-vous prendre l'initiative d'exercer une surveillance sur tout ce qui se passe au sein du gouvernement?

Mr. Jones: I think we're looking to do both. For the defence of government, this will be the place in terms of blocking, of protecting the government, providing advice and guidance. That doesn't alleviate the government itself from, as you're building IT systems, thinking of cybersecurity. It's a collective responsibility. This will not absolve, for example, my friends at Shared Services Canada will still have to ensure cybersecurity is built in as they're bringing forward any new programs. There's a critical role there, same as in the private sector.

M. Jones : Je crois que nous envisageons les deux possibilités. Pour la défense du gouvernement, des mesures de protection seront en place et nous verrons à fournir les conseils et les lignes directrices nécessaires. Reste quand même que le gouvernement devra tenir compte de la cybersécurité lorsqu'il concevra par exemple ses systèmes informatiques. C'est une responsabilité partagée. Cela ne dispensera pas mes amis de Services partagés Canada de veiller à ce que la cybersécurité soit prise en compte au moment de la conception d'un nouveau programme. Il y a un rôle essentiel à jouer à ce niveau, au même titre que dans le secteur privé.

In terms of advice and guidance, best practices and threats, we would look to be both proactive but also encourage people to ask us any questions preoccupying their thoughts so we can be as proactive as we can. They know their environment the best. It's going to be have to be a tight collaboration.

Nous nous efforçons de nous montrer proactifs dans la communication des conseils, lignes directrices, pratiques exemplaires et menaces, mais nous encourageons également les gens à nous poser toutes les questions qui les préoccupent de telle sorte que nous puissions leur offrir la meilleure aide possible. Ce sont eux qui connaissent le mieux leur environnement. Il faudra que tous travaillent en étroite collaboration.

Senator Tkachuk: I'm going to jump one step.

Le sénateur Tkachuk : Je vais passer à un autre niveau.

The social insurance number used to be the way you kept your secure accounts with the government. It was only used only by government at one time. Then all of a sudden real estate agents started asking for it and people who want to rent an apartment, and now everybody has your social insurance number.

À une certaine époque, le numéro d'assurance sociale garantissait la sécurité de nos transactions avec le gouvernement. Ce dernier était alors le seul à pouvoir utiliser ce numéro, mais voilà soudain que les agents immobiliers commencent à nous le demander lorsqu'on veut louer un appartement et que chacun peut maintenant connaître notre numéro d'assurance sociale.

Is anything secure anymore? I feel that nothing is private, that everything is public. I think it's just too easy to get into medical records. How confident are you that Revenue Canada is secure? I have no confidence in it at all.

Y a-t-il encore des choses qui sont protégées? J'ai l'impression que plus rien n'est privé et que tout est public. Je crois que l'on peut avoir accès tout aussi facilement à nos dossiers médicaux. Dans quelle mesure croyez-vous que les données que nous confions à Revenu Canada sont en sécurité? Je n'ai absolument pas confiance.

Mr. Jones: I think there are a lot of people who have said that we're in the post-privacy era. I'm not sure I'm willing to cede my privacy quite yet.

M. Jones : Je crois que bien des gens ont dit que nous vivons à une époque où la protection de la vie privée est chose du passé. Je ne suis toutefois pas certain de vouloir renoncer à ma vie privée aussi facilement.

One of the key things is we have to ask a lot of questions about how our data is being used. One of the trends is Canadians tend to voluntarily relinquish their information; for example, that

Il est essentiel de poser toutes les questions nécessaires pour savoir comment nos données seront utilisées. On observe notamment que les Canadiens semblent disposés à fournir tous

social insurance number when you're looking to rent an apartment so they can do a credit check. Is there a better way? I think that's what industry is starting to wake up to.

les renseignements qu'on leur demande de produire, comme par exemple ce numéro d'assurance sociale permettant d'effectuer une vérification de crédit au sujet d'un éventuel locataire. Y a-t-il une meilleure façon de faire les choses? Je crois que l'industrie est en train de s'en rendre compte.

One of the challenges we face now is it's very much seen that as cloud computing rises, as we see more consolidation, the line in the security community is identity is the new perimeter. You can't ring a fence of protections around a computer system inside a data centre and inside a building. It's very much about how you identify yourself. That is a challenge.

Avec la montée de l'infonuagique et du regroupement des données, les spécialistes croient de plus en plus que la protection de l'identité est le nouveau périmètre de sécurité. C'est l'un des défis auxquels nous sommes confrontés. Il n'est plus possible d'ériger une barrière de protection autour d'un système informatique dans un centre de données ou un édifice quelconque. La protection doit surtout venir des modes d'identification utilisés par chacun. C'est la grande difficulté.

The Government of Canada have worked hard to increase security, cybersecurity and resiliency. Specific departments have made some incredible investments. I know, certainly amongst my Five Eyes allies, we're looked on with envy in terms of the investments we've made and the progress we've made with the consolidation under Shared Services Canada as very much one of the leaders in terms of protecting the government and taking it seriously.

Le gouvernement du Canada n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer la sécurité, la cybersécurité et la résilience en la matière. Certains ministères ont investi énormément à ce niveau. Je sais que je fais l'envie de mes homologues, assurément parmi nos alliés du Groupe des cinq, pour ce qui est des investissements consentis et des progrès réalisés grâce au regroupement des ressources sous l'égide de Services partagés Canada. Le sérieux de cette démarche fait de nous l'un des chefs de file en matière de protection gouvernementale.

The fact is cyber evolves quickly and we can never rest on our laurels. We try to challenge ourselves. I feel the Government of Canada has taken it quite seriously and is investing. I have proof. I have numbers that show the successful exploitation has significantly dropped in the last seven years.

Reste quand même que la cybermenace évolue rapidement et que nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous essayons de demeurer à la hauteur. À mes yeux, le gouvernement du Canada a pris les choses très au sérieux et consenti les investissements requis. Je pourrais d'ailleurs vous citer des chiffres démontrant que les cas d'exploitation fructueuse de données ont beaucoup diminué au cours des sept dernières années.

Senator Tkachuk: When I phone Revenue Canada, no one wants to really talk to you. When you phone Revenue Canada, it's all about going here, and then you go somewhere and you find out you're in the wrong place and you have to start over again and the phone rings. Then they say, "If you really want help, why don't you go to this website."

People are led to websites. I don't think websites are secure. That is my feeling. I can't see it. I suppose other people think that they are. I think the more government uses technology, the more exposure they have, the more possibility it will all be gone some day is what I'm getting at. I think that's where we're going. I don't think there's a way to stop it. I know you feel secure about it, but everybody always felt secure about bank records and credit card records, and all of that has been totally destroyed. It doesn't happen anymore. I'm very concerned. I just don't know if we can do anything about it.

Le sénateur Tkachuk : Lorsque j'appelle à Revenu Canada, personne ne semble vouloir vraiment me parler. On vous aiguille vers un endroit, puis vers un autre où vous constatez que vous n'êtes pas à la bonne place, ce qui vous oblige à tout recommencer du début. On vous indique alors que si vous voulez obtenir de l'aide, vous devriez visiter tel ou tel site web.

On dirige les gens vers les sites web. Je ne crois pas que ces sites soient sécuritaires. C'est l'impression que j'ai. Je présume que certains pensent qu'ils le sont. Plus le gouvernement a recours à la technologie et plus il s'expose de cette manière, plus grands sont les risques que l'on perde le contrôle un de ces jours. Je pense que c'est ce que l'avenir nous réserve. Je ne vois pas comment on pourra l'éviter. Je sais que vous croyez que tout cela est sécuritaire, mais tout le monde pensait la même chose des dossiers bancaires et des relevés de carte de crédit, et voilà que plus rien de cela n'est protégé. On ne peut plus du tout s'y fier. Je suis donc très préoccupé. Je ne sais tout simplement pas s'il est possible de faire quoi que ce soit à ce sujet.

Mr. Jones: I think there are quite a few things. Certainly we've been caught in a technological shift where cybersecurity and the impacts on privacy weren't completely well understood

M. Jones : Je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments à considérer. Nous avons certes été pris au cœur d'une transformation technologique qui a notamment vu le secteur

in the private sector, et cetera, in the race to implement new features and new ways of interacting. We're seeing the industry in general taking a step back and saying, "How do we protect? How do we protect information in the cloud?"

One of the things that I'll say, and I agree with you, senator, it's very clear there will be breaches. No matter how good your system is, with enough time and money you can always get into the system.

Technology is like encryption. It can protect the data when it's sitting somewhere. Even if you get it, it's encrypted so you can't read it. We have deployed technology and methods to protect information so that even if you do get in, it's gibberish.

I think there's a lot of new technology. There's a lot of advancements in the industry that can help better secure the information. It's one of those areas where you always have to be vigilant and have to make sure you're protecting what's really important.

Senator Tkachuk: You use the word "cloud," which is a great word to use from whatever marketing guy thought it up. It is just stored in another computer.

Mr. Jones: Exactly.

Senator Tkachuk: I understand the cloud has wonderful opportunities for shared information. For example, people can get copies of X-rays and all of those beautiful things. Why urge people to share their pictures in the cloud? Why don't they just put it on a small hard drive on their own computer and save it in case their computer goes down, which is the only reason you're doing it anyway?

People are promoting it and government does nothing about it. There's no information out there saying, to be secure, don't do this; to be secure, this is the way you save information. What you want public, you'll have to decide, but once you do that it can be public. People are putting up their baby pictures and everything. I find it insane. But you're promoting it that way.

Mr. Jones: I'm probably stepping a bit into the Privacy Commissioner's space here. I'd better be careful.

privé, dans sa course effrénée vers la mise en œuvre de nouvelles fonctions et de nouveaux modes d'interaction, négliger de s'assurer de bien saisir toutes les considérations liées à la cybersécurité et aux répercussions sur la protection de la vie privée. Nous voyons maintenant l'industrie dans son ensemble prendre un peu de recul pour se demander comment on peut protéger l'information stockée dans le nuage.

Je conviens avec vous, sénateur, qu'il est bien évident qu'il y aura des fuites de renseignements. Vous pouvez bien avoir le meilleur système au monde, certains vont trouver le moyen d'y avoir accès s'ils disposent du temps et des ressources financières nécessaires.

La technologie mise en quelque sorte sur le cryptage pour protéger les données qui sont conservées à un endroit ou à un autre. Même si on parvient à y avoir accès, il est impossible de les lire parce qu'elles sont cryptées. Nous avons donc déployé des mécanismes et des moyens technologiques visant à faire en sorte que l'on ne puisse pas lire l'information même si l'on réussit à y avoir accès.

Il y a dans l'industrie de nombreuses avancées technologiques pouvant contribuer à une meilleure protection de l'information. C'est l'un des domaines où il faut sans cesse se montrer vigilant en s'assurant de protéger ce qui est vraiment important.

Le sénateur Tkachuk : Vous avez parlé du nuage. Le spécialiste en marketing qui a pensé à ce concept a fait un excellent travail, mais les données sont en fait simplement conservées dans un autre ordinateur.

M. Jones : Tout à fait.

Le sénateur Tkachuk : Je crois que le nuage offre d'excellentes possibilités pour la mise en commun de l'information. À titre d'exemple, les gens peuvent obtenir des copies de leurs examens radiographiques et y trouver toutes sortes d'éléments fort intéressants. Pourquoi inciter les gens à rendre leurs photos accessibles dans le nuage? Pourquoi ne pourraient-ils pas les conserver simplement sur un petit disque dur de leur ordinateur en faisant une copie de sauvegarde en cas de panne, ce qui est l'unique justification de toute manière?

On fait la promotion du nuage pendant que le gouvernement reste les bras croisés. On ne diffuse aucune information pour indiquer aux gens ce qui est sécuritaire et ce qui ne l'est pas pour la protection des renseignements personnels. Vous pouvez décider de ce que vous souhaitez rendre accessible à tous, mais une fois que cela est fait, c'est bel et bien du domaine public. Les gens y placent leurs photos de bébé et tout le reste. Je trouve que c'est insensé, mais c'est ce qu'on les incite à faire.

M. Jones : Je dois faire bien attention, car cela relève sans doute davantage de la compétence du commissaire à la protection de la vie privée.

Senator Tkachuk: That's okay.

Mr. Jones: I think the key thing is it's very much about being informed and making an informed decision. You're right, when people are posting that information, they're sharing it openly, they're using some of these shared services, and we're not making people aware, or the services are purposefully hiding the fact they're collecting this information for another purpose. There is nothing free in this world. I think that's something where we seem to be willing, for a small amount of storage and an email address, to give away an awful lot of our private information. There needs to be more discussion around that.

In terms of the hardcore cybersecurity protections from external hackers and things like that, there are a lot of security measures the cloud brings that scale, and because you have scale, when you upgrade you never get behind.

A few years ago, every compromise from the government was because we didn't do the top 4 of the top 10 actions, one of which was patch and update your systems. Cloud takes care of those types of things. For organizations that aren't IT and don't have a large IT enterprise, it can save them from that.

But you're right, if you put bad IT in the cloud, it's still bad IT. If you put bad security in the cloud, it's still terrible security. If you choose to surrender private information and hand it over to a private company, you've done that. I think that's part of the awareness that needs to be brought up for ordinary Canadians.

Senator Ringuette: I want to thank you, Mr. Jones, because you're probably the most candid person who can explain to us in layman's terms the cybersecurity threat and what you're doing about it. I wish they would send you on a tour across the country to talk to our citizens.

When you mention providing for government cybersecurity expertise and recommendations, does that include Crown corporations and government institutions? There are a few schedules of them. When you say "government," does that include the whole gamut of Crown corporations and government institutions?

Mr. Jones: In the context of the Canadian Centre for Cybersecurity, it would be all of those entities plus the private sector and down to general citizens in terms of providing advice and guidance.

Le sénateur Tkachuk : Pas de problème.

M. Jones : Je crois qu'il faut d'abord et avant tout être assez bien informé pour pouvoir prendre une décision éclairée. Vous avez raison. Lorsque les gens affichent ces renseignements, ils les rendent accessibles à tous. Ils utilisent certains de ces services partagés sans qu'on les mette au courant que ces informations sont recueillies à d'autres fins ou alors qu'on le leur cache volontairement. Il n'y a rien de gratuit en ce bas monde. En échange d'un petit espace de stockage et d'une adresse courriel, nous semblons tout à fait disposés à renoncer à la protection d'une grande partie des renseignements personnels nous concernant. Des discussions plus approfondies s'imposent à ce sujet.

Pour ce qui est de la protection contre les pirates externes notamment, bon nombre des mesures de sécurité mises en place pour le nuage sont établies suivant une formule de proportionnalité qui permet d'éviter de perdre du terrain lors des mises à niveau.

Tous les compromis consentis par le gouvernement il y a quelques années résultaient du fait que nous ne prenions pas quatre des dix mesures les plus efficaces en matière de sécurité, y compris l'application des correctifs requis et la mise à niveau de nos systèmes. Le nuage permet de faire le nécessaire à ce chapitre. C'est très utile pour les organisations qui n'ont pas de service informatique ou dont les spécialistes ne suffisent pas à la tâche.

Reste quand même, comme vous l'avez indiqué, que le nuage ne corrige en rien les déficiences en matière d'informatique et de sécurité. Si vous décidez de renoncer à la protection de votre vie privée en communiquant des renseignements personnels à une entreprise, c'est ce qui va se passer. Selon moi, cela fait partie des considérations auxquelles les citoyens canadiens doivent être sensibilisés.

La sénatrice Ringuette : Je tiens à vous remercier, monsieur Jones, parce que vous êtes probablement la personne la plus candide possible pour nous expliquer simplement la menace à notre cybersécurité et ce que vous faites pour la contrer. Je souhaiterais qu'on vous envoie en tournée au Canada pour en parler avec les citoyens.

Quand vous affirmez offrir vos services en cybersécurité au gouvernement et lui faire des recommandations, est-ce que cela inclut les sociétés d'État et les autres institutions gouvernementales? Il y en a toute une liste. Quand vous utilisez le mot « gouvernement », inclut-il tout l'éventail des sociétés d'État et des institutions gouvernementales?

M. Jones : Le Centre canadien pour la cybersécurité serait ouvert à tous ces organismes, ainsi qu'aux organisations du secteur privé et au grand public, qui pourraient venir y chercher des conseils.

Today, CSE makes all our advice available on our website. General security advice, policies and what you can do about, for example, password advice or securing your telephones, things like that. We make advice available on our website for those types of things. We try to tweet it out and a few other things.

Senator Ringuette: I still believe you should physically go on a cross-country tour, but that's another issue.

Mr. Jones: I'm a little concerned that now, in terms of being very courageous, I'm in the "yes, minister context." The issue is we have to get that information out in practical terms. Your point is right on.

Senator Wetston: Sorry, I was late. I have your statement. You've been here before. We appreciate you coming back again. The information you provided was very helpful for our study on cybersecurity.

We're well aware of setting up the centre and the budget, and there has been lots of discussion about it. We may have even chatted about it last time. I can't remember.

I'm interested in what's going on internationally and how you feel the centre will dialogue. You mentioned it at the end of your remarks. These threats are obviously not just domestic, and we know that.

How are you going about what you are able to do internationally with respect to this space? It will obviously allow both the centre to succeed in its objectives and protect institutions and Canadians with respect to the additional objectives and money that's being spent on this.

Mr. Jones: Thank you. I think we actually are quite advanced in the international realm. For example, if I start with the Canadian Cyber Incident Response Centre, they have an active network with computer emergency response teams from across the world. I think Colleen probably knows the exact number; I'd be afraid to put it on record from my memory. They actually have a lot of ability to share information but also to ask for assistance if we're seeing incidents.

When you go into the general international business community, we're working with the larger corporations in terms of how we can share information and provide unique advice, all with the goal, frankly, of working with Canadian corporations to boost their security and the safety of the information we hold.

Aujourd'hui le CST rend tous ses conseils accessibles sur son site web. Vous pouvez y trouver des conseils généraux en matière de sécurité, les politiques applicables et des directives, notamment pour le choix des mots de passe ou la sécurité des téléphones. Nous publions des conseils de ce type sur notre site web. Nous essayons aussi de multiplier les gazouillis et nous faisons toutes sortes d'autres choses.

La sénatrice Ringuette : Je crois tout de même que vous devriez faire le tour du Canada en personne, mais c'est une autre histoire.

M. Jones : Je crains toutefois un peu qu'en ce moment, quand on veut être très courageux, on reste dans un contexte « oui, monsieur le ministre ». Il faut toutefois diffuser de l'information pratique. Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Wetston : Je m'excuse, je suis arrivé en retard. J'ai reçu votre mémoire. Vous avez déjà comparu devant nous et nous vous remercions d'être de nouveau ici. L'information que vous nous avez fournie nous a été très utile dans notre étude sur la cybersécurité.

Nous sommes bien au courant des efforts déployés pour établir ce centre et du budget qui y est associé. Il y a eu beaucoup de discussions à ce propos. Nous en avons peut-être même parlé la dernière fois. J'ai oublié.

J'aimerais aborder un peu la situation internationale et savoir comment vous pensez que ce centre dialoguera avec les autres parties. Vous en avez parlé à la fin de votre exposé. Évidemment, ces menaces ne se limitent pas au Canada, nous le savons bien.

Comment ferez-vous, compte tenu de ce que vous pouvez faire à l'échelle internationale? Le centre pourra évidemment à la fois atteindre ses objectifs de protection des institutions et des Canadien et réaliser ses autres objectifs, grâce à l'argent investi.

M. Jones : Merci. Je pense que nous sommes en fait assez avancés à l'échelle internationale. Par exemple, si l'on prend pour commencer le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques, ce centre a un réseau actif d'équipes d'intervention en cas d'urgence informatique un peu partout dans le monde. Colleen en connaît probablement le nombre exact, mais je n'oserais pas le citer de mémoire. Ce centre est donc bien placé pour partager de l'information, mais aussi pour demander de l'aide en cas d'incident.

Dans le milieu des affaires internationales, nous travaillons avec les grandes entreprises afin de déterminer comment nous pouvons partager de l'information et fournir des conseils personnalisés, le tout dans le but de travailler avec les entreprises canadiennes afin de renforcer leur sécurité ainsi que la sécurité de l'information que nous détenons, il faut le dire.

Then you have our traditional allies in the intelligence community. The Five Eyes are very important but we need to expand beyond that. My organization runs a few different programs. For example, we have the Common Criteria program. That's with 26 or 27 nations from around the world to talk about how we can make products better from the start. Cybersecurity is baked in and then that needs to expand.

Nous avons ensuite nos alliés habituels dans le domaine du renseignement. Le Groupe des cinq est très important pour nous, mais nous devons aller au-delà de ce groupe. Mon organisation administre quelques programmes. Par exemple, il y a celui des critères communs. Nous le menons de concert avec 26 ou 27 pays du monde, et nous parlons de la façon dont nous pouvons rendre les produits meilleurs dès le début. La cybersécurité en est un ingrédient de base, mais il faut aller plus loin encore.

As we look to partner with and support our colleagues in law enforcement, whom I'm remiss in not mentioning — law enforcement is actually a very effective measure. We need to support our friends in the RCMP and the other jurisdictions in being able to respond to cybercrime.

Nous souhaitons travailler en partenariat avec nos collègues de l'application de la loi et leur venir en aide, et je m'en veux de ne pas l'avoir mentionné avant, parce que l'application de la loi reste très efficace. Nous devons appuyer nos amis de la GRC et des autres corps policiers, afin qu'ils sachent intervenir contre les cybercrimes.

Senator Wetston: I know this is really focused on the budgets committed to the centre for cybersecurity and how you're going to transfer employees, et cetera. It was clear to me in our last discussion with regard to cybersecurity, it came out that one of the concerns was cybersecurity is very much a defensive strategy. It should be more offensive. Not offensive in that way, but more offence. There have to be some hockey players who represent what I'm trying to say.

Le sénateur Wetston : Je sais qu'on met beaucoup l'accent sur les budgets consentis au centre pour la cybersécurité et sur la façon dont les employés seront transférés, entre autres. Il m'était apparu clair, lors de notre dernière discussion sur la cybersécurité, que l'un des enjeux était que la cybersécurité se fonde essentiellement sur une stratégie défensive et qu'elle devrait être plus offensive, pas trop non plus, mais plus. Il devrait y avoir des joueurs de hockey ici pour expliquer ce que j'essaie de dire.

Would the centre and what you're attempting to do with the centre, with the co-operation and collaboration with your international colleagues, allow for developing standards that would have more of those attributes rather than just patch, or develop the tools that you need as a defensive strategy?

La forme que vous comptez donner à ce centre, ainsi que toute la collaboration avec vos collègues internationaux, permettront-elles d'établir des normes qui auront davantage ces qualités plutôt que de seulement panser des plaies et de nous doter des outils nécessaires pour une stratégie défensive?

Mr. Jones: I think it starts with building resilience and having better products better secured from the beginning. That would be something we could do internationally.

M. Jones : Je pense qu'il faut commencer par développer notre résilience et mieux sécuriser nos produits au départ. C'est une chose que nous pouvons faire à l'échelle internationale.

Then you go into the defensive measures, as you said. If you're playing and every shot is coming at you, eventually something is getting through.

Il y a ensuite les mesures défensives, comme vous l'avez dit. Quand on se fait assaillir de toutes parts, il y a des coups qui finissent par atteindre la cible.

Then there are the more proactive measures you can take but it's still on your network. When you get into the countermeasures and more of the online activity, it's starting to move into the realm of the Bill C-59 that's proposed under that legislation and as part of the CSE Act with things like defensive cyberoperations, where you'd be able to more proactively defend. That's something still before the house; it just got referred back from committee.

Il y a toujours des mesures plus proactives qu'on peut prendre, mais les menaces seront toujours présentes dans le réseau. Les contre-mesures et les activités en ligne relèvent davantage du projet de loi C-59, corrélatif à ce projet de loi et qui édicte la Loi sur le CST. Il prévoit toutes sortes de choses comme des cyberopérations défensives qui nous permettraient de nous défendre plus proactivement. Il est toujours à la Chambre; il vient tout juste d'être renvoyé au comité.

I think that's one of the aspects of adding more tools into the toolbox. It's not a cure-all. The best is to increase resilience so you're a harder target which means every time you increase resilience you eliminate a whole class of less sophisticated actors.

Je pense que c'est justement l'idée d'ajouter des outils à notre boîte à outils. Ce n'est pas une sinécure. Le mieux reste d'augmenter notre résilience et d'être une cible plus coriace, parce que chaque fois qu'on augmente sa résilience, on élimine toute une panoplie d'acteurs moins organisés.

That's really got to be the goal if only the most sophisticated can attack, then they have to make a decision: Is it worth the expense? If we start to talk in those terms and increase our resiliency, then you can look at when you need to do something in the more active end of the spectrum. I think that's key.

Senator Wetston: It might be worthwhile for organized crime but not for hackers just attempting to disrupt the system.

Mr. Jones: Potentially, yes.

The Chair: Thank you very much for the presentation. This was very helpful to us. I appreciate all three of you being here.

We're now going to deal with Division 19, having to do with the Canada Pension Plan. I'm pleased to welcome, from the Department of Finance Canada, Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division. From Employment and Social Development Canada, we have Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation. And from the Canada Revenue Agency, we welcome Danielle Héroux, Director, CPP/EI Rulings Division.

Let's have some presentations and we'll move to questions.

[*Translation*]

Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation, Employment and Social Development Canada: Bill C-74 proposes amendments to the Canada Pension Plan pursuant to the agreement in principle unanimously concluded by Canada's finance ministers in December 2017.

Those amendments do away with the reduction of the pension for young survivors and set the death benefit amount to $2,500 for all eligible contributors. That will mainly benefit low and modest income families. In addition, the amendments provide for a top-up disability benefit for disabled individuals under the age of 65 who are receiving a retirement benefit.

The bill also implements allocation mechanisms to protect benefits as part of enhancements to the Canada Pension Plan for persons with a disability and for parents whose earnings decrease when they take time off work to take care of young children.

In addition, this bill maintains the transferability between the Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan in the wake of enhancements made to the latter. It also authorizes regulation-

Ce doit vraiment être l'objectif, que seuls les plus puissants puissent nous attaquer, puis ils devront prendre une décision : est-ce que cela vaut la peine? Si nous adoptons ce genre de discours et que nous renforçons notre résilience, nous pourrons nous demander quand il faut agir de façon plus active. Je pense que c'est la clé.

Le sénateur Wetston : Cela pourrait valoir la peine pour le crime organisé, mais pas pour les pirates ordinaires qui ne cherchent qu'à perturber le système.

M. Jones : Peut-être, oui.

Le président : Merci beaucoup de votre exposé. Il nous sera très utile. Je vous remercie tous les trois de votre présence ici aujourd'hui.

Nous nous pencherons maintenant sur la section 19, qui porte sur le Régime de pensions du Canada. Je suis heureux d'accueillir Galen Countryman, directeur général de la Division des relations fédérales-provinciales au ministère des Finances du Canada. Nous accueillons également Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC, à Emploi et Développement social Canada. Enfin, nous souhaitons la bienvenue à Danielle Héroux, directrice à la Division des décisions RPC/AE, à l'Agence du revenu du Canada.

Écoutons d'abord leurs exposés, après quoi nous passerons aux questions.

[*Français*]

Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC, Emploi et Développement social Canada : Le projet de loi C-74 propose des modifications au Régime de pensions du Canada, conformément à l'entente de principe conclue à l'unanimité par les ministres des Finances du Canada en décembre 2017.

Ces changements éliminent la réduction de la pension des jeunes survivants et fixent le montant des prestations de décès à 2 500 $ pour tous les cotisants admissibles, ce qui profitera principalement aux familles de cotisants à revenu faible ou modeste. De plus, les modifications prévoient le versement d'une prestation complémentaire d'invalidité aux personnes invalides âgées de moins de 65 ans qui touchent une prestation de retraite.

Le projet de loi met également en place des mécanismes d'attribution des montants afin de protéger les prestations dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada pour les personnes atteintes d'une invalidité et les parents dont les gains diminuent lorsqu'ils s'absentent du marché du travail pour s'occuper de jeunes enfants.

De plus, ce projet de loi maintient la transférabilité entre le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec à la suite de la bonification de ce dernier. Il autorise

making to support the viability of enhancements to the Canada Pension Plan.

[*English*]

These amendments will provide additional support to Canadians and their families and will be especially beneficial to women as they are more likely to reduce their work to care for young children, wed at a young age or collect a disability pension.

In addition, integrating the Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan enhancement ensures the full portability of enhanced benefits across Canada and all workers.

As well Canadians can rest assured the fully enhanced CPP will remain well funded over time, providing them with benefits they can count on.

I'm happy to answer any questions you may have.

The Chair: Is anyone else making a presentation?

Ms. Giordano: No.

The Chair: Thank you very much.

Senator Wetston: I want to thank you for coming. I want to understand the approach you're taking with regard to the $2,500 death benefit amount. I take it that's a flat rate of payment and it's not indexed to inflation. Is it not indexed to inflation or is it indexed to inflation?

Ms. Giordano: It's not indexed to inflation.

Senator Wetston: Why not?

Ms. Giordano: Unfortunately, a meaningful increase of the maximum death benefit — if we were to increase it to inflation — would be quite expensive and would increase the contribution rate above the legislated contribution rate of today.

Senator Wetston: But it was higher at one point, was it not? Pre-1997, it was around $3,000 and something.

Have we run out of money?

Ms. Giordano: Pre-1987, the death benefit was ten per cent of the year's maximum pensionable earnings. Every year, the death benefit increased with the year's maximum pensionable earnings. In 1997, the government took measures to get the CPP back on track because it was in a difficult financial state. We went from pay-as-you-go program to a partially funded program. A lot of measures were reduced and benefits were changed in order to keep the program afloat. We also increased the contribution rate for a number of years. For about six years, it went up quite steeply to ensure the program was afloat. The

aussi la prise de règlement pour soutenir la viabilité de la bonification du Régime de pensions du Canada.

[*Traduction*]

Ces modifications viendront bonifier l'aide aux Canadiens et à leur famille et profiteront surtout aux femmes, puisque ce sont elles qui sont les plus susceptibles de travailler moins pour s'occuper de jeunes enfants, de se marier jeunes ou de réclamer une pension d'invalidité.

De plus, l'intégration du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec assurera la pleine applicabilité des prestations accrues partout au Canada, pour tous les travailleurs.

De même, les Canadiens peuvent avoir la certitude que le nouveau RPC amélioré sera bien financé à long terme et qu'ils peuvent compter sur ces prestations.

Je suis prête à répondre à vos questions.

Le président : Y a-t-il quelqu'une d'autre qui souhaite faire un exposé?

Mme Giordano : Non.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Wetston : Je vous remercie de votre présence ici aujourd'hui. J'aimerais comprendre pourquoi vous fixez ainsi la prestation de décès de 2 500 $. J'en comprends qu'il s'agit d'un montant fixe, qui ne sera pas indexé. Sera-t-il indexé, pour tenir compte de l'inflation, ou pas?

Mme Giordano : Ce montant n'est pas indexé.

Le sénateur Wetston : Pourquoi pas?

Mme Giordano : Malheureusement, une hausse substantielle de la prestation de décès maximale — si nous l'ajustions en fonction de l'inflation — nous coûterait très cher et porterait le taux de cotisation au-delà du seuil actuellement prévu par la loi.

Le sénateur Wetston : Mais il a déjà été plus élevé, n'est-ce pas? Avant 1997, il était d'environ 3 000 $ et quelque.

Manquons-nous d'argent?

Mme Giordano : Avant 1987, la prestation de décès équivalait à 10 p. 100 du maximum des gains ouvrant droit à pension. Chaque année, la prestation de décès augmentait avec le maximum des gains ouvrant droit à pension. En 1997, le gouvernement a redressé la barre, parce que le RPC était en difficultés financières. Nous sommes passés d'un programme de paiement à l'utilisation à un programme partiellement financé. Beaucoup de mesures ont été réduites, et les prestations ont été revues pour assurer la survie du programme. Nous avons également augmenté le taux de cotisation pendant un certain nombre d'années. Pendant environ six ans, il a augmenté assez

whole package was put forward at this time with no increase in contribution rates.

abruptement pour assurer la survie du programme. Cette fois-ci, les modifications proposées ne comprennent pas de hausse des taux de cotisation.

Senator Wetston: I see. That's the trade off here, as I understand what you're saying.

Le sénateur Wetston : Je vois. C'est un compromis, si je comprends bien ce que vous dites.

Ms. Giordano: Right. It's a balance of priorities.

Mme Giordano : Exactement. C'est une question de priorités.

Mr. Countryman: I'll add one more piece. The change we're making to the death benefit will benefit those with the lowest income because, right now, it is a percentage, up to six months. It will bring it to a flat rate. Those in the very low-income range will benefit from the measure. It's a small, modest measure, but they will benefit.

M. Countryman : J'ajouterais une chose. La modification apportée à la prestation de décès bénéficiera surtout aux personnes à faible revenu, parce qu'actuellement, elle est calculée en fonction d'un pourcentage défini pendant un maximum de six mois. Le montant sera désormais fixe. Ainsi, les personnes à faible revenu en profiteront. C'est une mesure modeste, mais dont ces personnes bénéficieront.

Senator Wetston: What is the low-income range? Do you know the number?

Le sénateur Wetston : Qu'entendez-vous par faible revenu? Avez-vous des chiffres?

Ms. Giordano: Right now, the benefit is six months of someone's retirement pension, up to a maximum of $2,500. For those who are under, it will bring them up to $2,500.

M. Giordano : À l'heure actuelle, la prestation correspond à la pension de retraite d'une personne pendant six mois, jusqu'à concurrence de 2 500 $. Ainsi, ce montant sera porté à 2 500 $ pour ceux qui ne l'atteignaient pas.

Senator Wetston: So they benefit from that. My last question — and you probably won't be able to answer this — why is the CPP death benefit treated as taxable income? You just can't win, can you?

Le sénateur Wetston : Ils en profiteront, donc. Vous n'aurez probablement pas de réponse à ma dernière question, mais comment se fait-il que la prestation de décès du RPC soit considérée comme un revenu imposable? On ne peut tout simplement rien gagner, n'est-ce pas?

Senator Wallin: Thank you. That's an excellent question.

La sénatrice Wallin : Merci. C'est une excellente question.

Ms. Giordano: All CPP benefits are treated as taxable income. When you contribute to the CPP, you get a tax exemption. When you get the benefits, they are taxable.

Mme Giordano : Toutes les prestations du RPC sont imposables. Quand on cotise au RPC, on a droit à une exemption d'impôt, mais quand on reçoit des prestations, elles sont imposables.

Senator Wetston: I'm not going to say anything because, if I did, it would be tongue in cheek, and you wouldn't appreciate it.

Le sénateur Wetston : Je ne dirai rien, parce que je serais ironique et que vous ne l'apprécieriez pas.

The Chair: Good try.

Le président : Bel essai.

Senator Tkachuk: Did the Canada Pension Plan just buy a piece of property from Bombardier?

Le sénateur Tkachuk : Le Régime de pensions du Canada vient-il d'acheter une propriété de Bombardier?

Ms. Giordano: That would be the Canada Pension Plan Investment Board, which is an arm's-length agency. I couldn't tell you exactly what their investment portfolio is at this time. We don't manage their investments.

Mme Giordano : Il s'agit en fait de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, qui est une société indépendante. Je ne pourrais pas vous dire exactement de quoi se compose son portefeuille d'investissement à l'heure actuelle. Ce n'est pas nous qui gérons ses investissements.

Senator Tkachuk: Maybe we could have them here to talk about that, someone who could answer those questions.

Le sénateur Tkachuk : Nous pourrions peut-être inviter ses représentants à venir nous en parler, des gens qui pourraient répondre à nos questions.

The Chair: We can take that away to steering for consideration.

Le président : Nous pourrons soumettre la question au comité de direction.

Senator Wallin: To fund the death benefit, is that what you mean?

Senator Tkachuk: Yes.

The Chair: We'll take that away, and steering will consider that, senator.

Senator Tkachuk: Okay. Thank you.

The Chair: You were so clear and succinct and to the point that you've answered the questions. Thank you very much for being here.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Wallin : Pour le financement de la prestation de décès? Est-ce ce que vous voulez dire?

Le sénateur Tkachuk : Oui.

Le président : Nous en prenons note, et le comité de direction se penchera sur la question, sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Très bien. Merci.

Le président : Vous avez été tellement clairs et succincts que vous avez répondu à toutes nos questions. Je vous remercie beaucoup d'être venus nous rencontrer.

(La séance est levée.)

Thursday, May 10, 2018

Department of Finance Canada:

Manuel Dussault, Senior Director, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch;

Julien Brazeau, Senior Director, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch;

Jeremy Weil, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch;

Saskia Tolsma, Senior Economist, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance;

Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division.

Communications Security Establishment:

Scott Jones, Deputy Chief, IT Security.

Public Safety Canada:

Colleen Merchant, Director General, National Cyber Security Directorate.

Shared Services Canada:

Pankaj Sehgal, Assistant Deputy Minister, Cyber and IT Security.

Employment and Social Development Canada:

Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation.

Canada Revenue Agency:

Danielle Héroux, Director, CPP/EI Rulings Division.

Le jeudi 10 mai 2018

Ministère des Finances Canada :

Manuel Dussault, directeur principal, Politique d'encadrement, Direction de la politique du secteur financier;

Julien Brazeau, directeur principal, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier;

Jeremy Weil, chef principal des projets, Direction de la politique du secteur financier;

Saskia Tolsma, économiste principale, Analyse des politiques sectorielles, Développement économique et finances intégrées;

Galen Countryman, directeur général, Division des relations fédérales-provinciales.

Centre de la sécurité des télécommunications :

Scott Jones, chef adjoint, Sécurité des TI.

Sécurité publique Canada :

Colleen Merchant, directrice générale, Direction de la cybersécurité nationale.

Services partagés Canada :

Pankaj Sehgal, sous-ministre adjoint, Cybersécurité et sécurité de la TI.

Emploi et Développement social Canada :

Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC.

Agence du revenu du Canada :

Danielle Héroux, directrice, Divisions des décisions RPC/AE.

WITNESSES

Thursday, May 3, 2018

Canadian Bankers Association:

Angelina Mason, General Counsel and Vice President;

Marina Mandal, Assistant General Counsel.

Canadian Credit Union Association:

Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy;

Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations.

Digital Finance Institute:

Christine Duhaime, Founder and Lawyer, Duhaime Law.

Canadian Association of Mutual Insurance Companies:

Normand Lafrenière, President.

SkyBridge Strategies:

Steve Masnyk, Principal.

Wednesday, May 9, 2018

Bank of Canada:

Toni Gravelle, Managing Director, Financial Markets Department;

Richard Wall, Managing Director, Currency Department;

Nikil Chande, Director, Financial Stability Department.

Canada Deposit Insurance Corporation:

John Rossi, Policy and Research Advisor.

Department of Finance Canada:

Yuki Bourdeau, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch;

Julien Brazeau, Senior Director, Financial Services Innovation, Financial Sector Policy Branch;

Justin Brown, Director, Financial Stability, Financial Sector Policy Branch;

Manuel Dussault, Senior Director, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch;

Marie-Josée Lambert, Director, Crown Corporation and Currency, Financial Sector Policy Branch;

Nick Marion, Director, Reserves Management, Financial Sector Policy Branch;

Eleanor Ryan, Director General, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch;

Saskia Tolsma, Senior Economist, Sectoral Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance;

Jeremy Weil, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le jeudi 3 mai 2018

Association des banquiers canadiens :

Angelina Mason, avocate générale et vice-présidente;

Marina Mandal, avocate générale adjointe.

Association canadienne des coopératives financières :

Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier;

Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales.

Digital Finance Institute :

Christine Duhaime, fondatrice et avocate au cabinet Duhaime.

Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles :

Normand Lafrenière, président.

SkyBridge Strategies :

Steve Masnyk, directeur.

Le mercredi 9 mai 2018

Banque du Canada :

Toni Gravelle, directeur général, Département des Marchés financiers;

Richard Wall, directeur général, Département de la monnaie;

Nikil Chande, directeur, Département de la Stabilité financière.

Société d'assurance-dépôts du Canada :

John Rossi, conseiller en politiques et recherches.

Ministère des Finances Canada :

Yuki Bourdeau, conseillère principale, Direction de la politique du secteur financier;

Julien Brazeau, directeur principal, Innovation dans le secteur des services financiers, Direction de la politique du secteur financier;

Justin Brown, directeur, Stabilité financière, Direction de la politique du secteur financier;

Manuel Dussault, directeur principal, Politique d'encadrement, Direction de la politique du secteur financier;

Marie-Josée Lambert, directrice, Société d'État et monnaie, Direction de la politique du secteur financier;

Nick Marion, directeur, Gestion des réserves, Direction de la politique du secteur financier;

Eleanor Ryan, directrice générale, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier;

Saskia Tolsma, économiste principale, Analyse des politiques sectorielles, Développement économique et finances intégrées;

Jeremy Weil, chef principal des projets, Direction de la politique du secteur financier.

(*Suite à la page précédente.*)

Available on the Internet: http://sencanada.ca

Disponible sur internet : http://sencanada.ca